This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 931,172

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

840.4
M496s

SOUVENIRS

DE

A LANGUE D'AUVERGNE.

A LA MÊME LIBRAIRIE :

ÉPHÉMÉRIDES DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME,

ci-devant Basse-Auvergne,

Par FRANCISQUE MÈGE.

1 volume in-12. — Prix : 3 francs.

SOUVENIRS

DE LA

LANGUE D'AUVERGNE

ESSAI SUR LES IDIOTISMES

DU

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

PAR FRANCISQUE MÉGE.

PARIS

AUGUSTE AUBRY, LIBRAIRE ÉDITEUR

RUE DAUPHINE, 16.

1861.

Tiré à cinq cents exemplaires.

Rem. Sang.
Allegatore
6-30-47

INTRODUCTION.

I.

Vers le XIe siècle, deux langues ou plutôt deux dialectes de la même langue se trouvèrent en présence sur le territoire de l'ancienne Gaule : la langue *romane wallonne*, appelée aussi déjà LANGUE FRANÇAISE, et la langue *romane provençale*, à laquelle on attribua plus tard exclusivement le nom de LANGUE ROMANE.

Et notons bien qu'entre les peuples séparés ainsi par leur manière de s'exprimer, il y avait plus qu'une différence de langage : mœurs, caractère, usages, législation, aptitudes, etc., tout différait. Rudes et sauvages comme les Francs et les Germains, leurs ancêtres, les Français du Nord ne comprenaient pas et méprisaient les Gallo-Romains qui, derniers gardiens de l'antique civilisation romaine, formaient le fonds de la population de la France méridionale.

Réunies un moment par Charlemagne, qui avait voulu relever à son profit l'empire d'Occident, toutes les parties de l'ancien territoire gaulois s'étaient disloquées et séparées après la chute de la dynastie carolingienne. Chacune d'elles s'était fait une existence à part, et, cantonnée dans les limites naturelles, était revenue à ses mœurs, à ses traditions propres. Sous l'influence de ces traditions, empreintes du caractère particulier à chaque race, le langage s'était modifié; la souche première, jusqu'alors *une,* quoique d'une unité encore informe, s'était dédoublée. Sur l'arbre primitif avaient surgi, ramifiées elles-mêmes, deux branches, deux idiômes d'égale vigueur tout d'abord, et, pour les distinguer, l'usage s'était établi de les appeler du mot qui dans chacun d'eux désignait l'affirmation *oui*. La langue du nord de la Loire s'apppela LANGUE D'OYL, et celle du midi, LANGUE D'OC. La langue d'Oc comprenait ainsi presque toutes les provinces situées entre la Loire, la Sèvre Niortaise, l'Océan, la Méditerranée et les Alpes.

Telle était, en peu de mots, au XIe siècle, relativement au langage, la situation respective des deux grandes fractions de la France.

Par sa position aussi bien que par ses mœurs et ses usages traditionnels, l'Auvergne appartenait au pays de la langue d'Oc. Elle fut même une des provinces de ce pays où la littérature romane fut cultivée avec le plus de succès, surtout au XIIIe siècle. C'est à cette époque, en effet, que le dauphin d'Auvergne, Robert, avait fondé à Vodable, sa ville capitale, une sorte d'Académie poétique qu'il présidait lui-même.

Mais, si l'Auvergne appartenait à la langue d'Oc, il est utile de remarquer que, parmi les provinces où cette langue était parlée, elle était une des plus avancées vers le Nord et se trouvait limitrophe des pays de la langue d'Oyl. C'était en Auvergne que les deux idiômes se trouvaient en contact, c'était là que les deux civilisations, gallo-franke et gallo-romaine, s'étaient heurtées, ou tout au moins, arrêtées face à face, et avaient en quelque sorte tracé leur ligne de séparation et de démarcation.

Et ne serait-elle pas accusée par la topographie, cette position mitoyenne ressortirait suffisamment des faits.

Vicissitudes politiques, administration, mœurs, langage, législation, tout dans cette province a subi l'influence de cette situation intermédiaire et tout trahit cette influence et la laisse entrevoir.

Sous le rapport politique.—Une des premières parmi les provinces méridionales, l'Auvergne fut réunie à la couronne de France.

Ancienne dépendance de la province romaine d'Aquitaine, elle participa aux destinées de ce pays sous les deux premières races, puis, quand les rois de France tendirent à mettre sous leur souveraineté immédiate toutes les parties du territoire entre la Manche et la Méditerranée, l'Auvergne, pays riche et fertile, semée de places fortes qui en rendaient la défense facile, attira leur attention. d'autant plus qu'elle pouvait servir tout à la fois de point d'appui et de passage pour étendre et assurer leur domination dans les contrées plus méridionales; aussi ne laissèrent-ils pas échapper les occasions d'y intervenir. Tour à tour, Louis le Gros, Louis le Jeune et

Philippe Auguste y portèrent leurs armes sous prétexte de médiation. Philippe Auguste, enfin, à propos d'une querelle survenue entre l'évêque de Clermont et le comte d'Auvergne, s'empara d'une partie de la province qu'il confisqua à son profit, et se fit reconnaître suzerain immédiat de la totalité. De là, plus tard, des discussions avec le roi d'Angleterre qui, du chef d'Eléonore de Guienne, se prétendait suzerain de l'Auvergne; de là aussi des guerres qui ensanglantèrent la province. — Dès cette époque, néanmoins, l'Auvergne releva du roi de France.

Sous le rapport administratif.—Quoique réunie à la France septentrionale, l'Auvergne, avec une incertitude que sa position seule peut expliquer, fut appelée, dans le principe, à députer tantôt aux Etats de la Langue d'Oc, tantôt à ceux de la Langue d'Oyl. Ainsi, après avoir, en 1303, accordé au roi Philippe-le-Bel un subside pour la guerre de Flandre, conjointement avec les sénéchaussées de Toulouse, Querci, Périgord, Rouergue, Carcassonne et Beaucaire (1), les deux bailliages d'Auvergne, en mars 1356, envoyaient des députés aux Etats de la Langue d'Oyl, à Paris. Quelques années plus tard, en 1359 et en 1362, ils contribuaient à des subsides imposés sur les pays de *Langue d'Oc,* pour l'expulsion des compagnies de routiers (2); ce qui ne les empêcha pas, postérieurement, de déléguer de nouveau des députés aux Etats de la Langue d'Oyl.

(1) Preuves de l'histoire du Languedoc, tome IV, page 131.

(2) Ordonnances des rois de France, tome III. — Préface, par Secousse, pages 89 et 100.

Sous le rapport judiciaire.—Est-il besoin de signaler encore une situation si connue? Placée sur la limite des pays de droit écrit et des pays coutumiers, admettant tout à la fois le régime dotal le plus rigoureux et la communauté la plus étendue, l'Auvergne était bien encore une sorte de pays de transition où l'on voyait à chaque pas les traditions romaines coudoyées par des éléments germaniques, et les institutions féodales marcher côte à côte avec les lois de Justinien.

Et, si nous voulions descendre aux détails, nous pourrions encore montrer ce caractère de mitoyenneté dans les mœurs, dans les jeux des habitants : nous pourrions le retrouver aussi dans l'existence simultanée, sur le sol de la Basse-Auvergne, des toitures aigues du Nord avec leurs tuiles plates et leurs bardeaux, à côté des toitures aplaties de la zône méridionale, recouvertes de leurs tuiles creuses et recourbées.

Mais, sans pousser plus loin notre démonstration, et pour revenir à la question qui fait l'objet principal de cette étude, disons que la position frontière de l'Auvergne a *surtout* influé considérablement sur les formes de la langue romane auvergnate vaincue par la langue française et flétrie du nom de *Patois*.

II.

Dans le nord de la France, les patois sont comme une édition primitive d'un idiôme dont la dernière édition revue et perfectionnée est la langue française actuelle. C'est la ressemblance, inévitable malgré les perfection-

nements, entre l'édition ancienne et la nouvelle, qui fait dire à beaucoup de gens que dans le nord la langue populaire n'est pas un patois, mais seulement un français corrompu.

Dans le midi, il n'en est pas de même; le patois diffère complètement du français. C'est une langue qui s'est abâtardie et effacée devant le triomphe d'une langue rivale; c'est la langue romane, qui brilla d'un si vif éclat au XIIIe siècle; c'est en un mot la langue d'Oc, dont nous avons déjà parlé.

De même que l'Auvergne a, une des premières dans le Midi, subi la domination des rois de France; de même une des premières aussi elle a été en butte à l'invasion et aux envahissements de la langue française. C'est cette antériorité, cette ancienneté de sujétion qui explique pourquoi le patois, de la Basse-Auvergne surtout, est si corrompu et si différent de ce qu'il était à l'origine.

Si l'on considère, en second lieu, que notre province, fermée au midi par de hautes montages presque toujours couvertes de neige, ne pouvait entretenir de relations commerciales qu'avec le nord, dont aucune barrière naturelle ne lui interdisait l'accès, et qu'elle se trouvait ensuite, à raison de sa proximité, en contacts continuels avec le Bourbonnais, pays de la langue d'Oyl, on comprendra aisément comment ces diverses circonstances durent aggraver et précipiter la déchéance de la langue romane et son abaissement devant la langue française. Alors, tandis que graduellement la langue victorieuse dominait dans les classes élevées de

la société, la langue vaincue se réfugia dans les faubourgs des villes et dans les campagnes, où, pendant longtemps, elle fut religieusement conservée par le peuple qui, comme le dit Génin (1), *ne court pas à la mode, mais y vient le dernier*.

A la longue, pourtant, la position respective des deux idiômes se modifia; il est impossible, en effet, que deux langages se trouvant en une sorte d'accointance continuelle, ne finissent pas par s'influencer, se pénétrer mutuellement et se fondre en un alliage plus ou moins pur. Les nécessités de la vie, le besoin qu'ont les hommes de se rapprocher les uns des autres, le contact journalier des classes populaires parlant patois avec les classes supérieures parlant français, l'instinct d'imitation inné chez le peuple, toutes ces causes donnèrent naissance à une langue ou plutôt à un amalgame de mots qui est par rapport au patois et au français ce que sont les métis ou mulâtres entre les nègres et les blancs : un composé mixte participant de deux origines.

Ce n'est pas une langue, à proprement parler; c'est un assemblage de mots, une sorte de jargon. C'est un réceptacle d'épaves de toute espèce : mots romans ou patois francisés au moyen de terminaisons modernes; mots de vieux français conservés, quoique quelquefois un peu tronqués, défigurés ou travestis; locutions indigènes nées de quelque fait, de quelques circonstances particulières au pays; mots français, mais de

(1) Des variations du langage français depuis le XIIe siècle, par F. Génin. — Paris, 1845, 1 volume.

ceux qui ont été admis comme à la sourdine dans le dictionnaire de l'Académie où ils sont stigmatisés par les épithètes malsonnantes de *bas, trivial, peu usité;* locutions françaises estropiées et patoisées, ou accommodées de manière à contracter comme un goût de terroir; tout s'y trouve mêlé, sans aucune règle, sans aucun ordre. C'est, en un mot, pour le langage, une sorte de Cour des miracles.

Toutefois, malgré la coexistence, dans ce jargon, de mots des deux langues, il est utile de constater que l'influence romane s'y fait plus spécialement sentir. Et cela ne peut étonner dans une province qui, comme nous l'avons indiqué et comme l'a dit dans un récent ouvrage (1) un professeur de la Faculté de Clermont, *fut en partie le berceau* de la littérature romane et produisit nombre de renommés troubadours.

Et qu'on ne croie pas que cette langue bâtarde soit l'apanage exclusif des paysans, des artisans, des basses classes de la société! Les classes supérieures, les classes lettrées, les familles qui ont leurs racines et leurs habitudes dans le pays, la connaissent et l'emploient même très-souvent; et la plupart, en s'en servant, ne s'imaginent nullement pêcher contre la langue française orthodoxe, tellement l'usage est enraciné profondément.

(1) Espagne et Provence, par M. Baret. — 1 volume in-8°. Paris, 1857.

Cet usage, toutefois, a reçu et reçoit à chaque instant de graves atteintes. Chaque jour, chaque heure enlèvent quelque chose à notre idiôme métis. Les institutions, le recrutement, les agglomérations industrielles, et surtout les chemins de fer, en multipliant les relations sociales, en rapprochant, pour des temps même très-limités, des hommes de contrées et d'éducations différentes, battent rudement en brèche tout ce qui reste de spécial et de local dans la manière d'être et dans les mœurs de chaque partie de la France; et on peut déjà prévoir l'époque où, malgré la résistance d'habitudes invétérées, les *provincialismes*, les idiotismes de langage disparaîtront comme ont déjà disparu les costumes de nos campagnes.

III.

Beaucoup de glossaires locaux qualifient de *vicieuses* les locutions qu'ils enregistrent, et mettent, en regard de ce qu'on dit, ce qu'il faudrait dire grammaticalement pour parler français. Nous ne voulons pas procéder de la même manière. Les mots que nous avons recueillis sont vicieux, il est vrai, si on les considère d'une manière abstraite et comparativement aux grammaires et aux dictionnaires de la langue actuelle. Mais, si on veut se donner la peine de remonter à leur origine, si on considère l'époque de leur formation, le mérite des auteurs qui les ont employés, la place qu'ils ont occupée ;

si enfin l'utilité de leur existence se comprend et se fait sentir, on n'appellera plus ces mots : *vicieux*. Le seul nom qui leur convienne c'est celui de LOCUTIONS ARRIÉRÉES.

L'essai que nous soumettons au public n'est ni une Grammaire ni même un Dictionnaire complet. Nous avons déjà dit qu'il n'y a pas de règlementation possible pour le jargon franco-auvergnat. Un Glossaire de locutions locales ne peut être qu'*incomplet*. Quelles que soient les recherches, quelle que soit l'étendue des travaux accomplis, pourra-t-on jamais dire que tous les mots connus ont été catalogués? Cela n'est pas croyable. Comme il n'y a pas de règles, beaucoup de locutions sont modifiées suivant le caprice et la fantaisie de ceux qui en font usage. Dans une ville, par exemple, on emploie un mot en augmentant le nombre de ses syllabes, en lui donnant l'aspect d'un diminutif, tandis qu'ailleurs on scinde et on abrège le même mot. Et, d'autre part, chaque année voit entrer dans la circulation quelque expression nouvelle souvent sans origine connue. Un Glossaire de locutions locales ne peut pas avoir la prétention de renfermer toutes les expressions ayant cours.

Nous prions donc nos lecteurs de ne pas s'attendre à trouver ici un RECUEIL COMPLET *de tous les idiotismes de la Basse-Auvergne*. Notre but est plus modeste et plus facile à atteindre. Former, quand il en est temps encore, pour les mots et les expressions du cru, une sorte de cabinet, comme d'autres le font pour les monnaies, les plantes et les insectes ; signaler et constater l'existence des principales parmi ces locutions, en quelque sorte fossiles, encore usitées dans notre

département; en montrer, s'il se peut, l'antiquité; réclamer une réhabilitation pour celles qui paraîtront le mériter; et, par ce moyen, sinon disculper ceux qui les emploient, du moins faire admettre en leur faveur des circonstances atténuantes, voilà l'objet de cet essai.

Disons maintenant quelle est la marche que nous avons suivie.

Pour recevoir un mot dans notre collection, nous avons exigé de lui plusieurs conditions :

D'abord, *qu'il ne fût pas nationalisé français.* Comme il nous fallait une base fixe pour vérifier si cette condition était ou non remplie, nous avons admis en principe, que l'Académie seule avait eu le droit de délivrer des lettres ou brevets de francisation. Le Dictionnaire de l'Académie (édition de 1835), nous a donc servi de point de départ; et nous avons donné asile à toutes les locutions locales qui n'ont pu trouver accès dans ce sanctuaire, ou qui n'y ont été admises que comme à regret, comme gens suspects et de mauvais aloi; ou enfin qui n'y sont connues que sous une acception autre que celle usitée chez nous.

En second lieu, nous n'avons consigné que les mots dont *l'existence dans la Basse-Auvergne était pour nous indubitable.* Tous ont été recueillis par nous dans des colloques ou des conversations que nous avons nous-même entendus.

Nous aurions bien pu augmenter notre glossaire, mais il aurait fallu s'en rapporter à des correspondants, à des intermédiaires plus ou moins minutieux, plus ou moins véridiques. Nous n'aurions pas pu présenter la même garantie d'exactitude. Nous avons préféré la

pauvreté, à une richesse que nous n'aurions pas su bien acquise.

Mais, si nous tenons à ce que le mot soit *auvergnat*, nous n'exigeons pas qu'il soit *uniquement* auvergnat : nous ne pouvons pas repousser ceux qui ont cours ailleurs que chez nous. Le nombre des mots exclusivement auvergnats doit être nécessairement fort restreint ; et pour les connaître, quelles études ne faudrait-il pas faire? Une telle besogne serait non pas difficile, mais impossible, à moins de pouvoir s'occuper, comme Pic de la Mirandole, *de omni re scibili*.

Enfin, nous avons rejeté de notre catalogue certains mots qui ne sont que *des fautes de langage*, de véritables vices de prononciation ou de grammaire. Citons par exemple, dans ce nombre, les mots TOMBER, ÉCHAPPER, que l'on emploie activement tandis qu'ils sont neutres ; ainsi on dit presque toujours : j'ai *tombé* mon mouchoir, pour : j'ai laissé tomber. — J'ai *échappé* mon livre. — Citons encore les mots corrompus : *Parepluie, purésie, colidor, caneçon, dimi-heure*, etc., qui sont des expressions sans originalité, des incorrections flagrantes, des locutions rendues vicieuses par une mauvaise prononciation. On comprend facilement que des mots de ce genre ne puissent trouver place parmi les derniers restes de notre vieille langue, restes *arriérés*, si l'on veut, mais non *vicieux*.

Pour les origines, nous avons puisé les preuves et les exemples dans la dernière édition du Glossaire de Ducange et Carpentier, ainsi que dans le Lexique roman de Raynouard. Nous nous sommes servis souvent aussi, pour ne citer que les principaux auteurs, du Glossaire

de la langue romane de Roquefort et des œuvres de Rabelais, Montaigne, Coquillart, Desperiers, Villon, Molière, etc. Nous avons aussi fait des études comparatives à l'aide du *Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert; et à l'aide aussi du *Vocabulaire du Haut-Maine*, par M. de Montesson.

Enfin, pour rendre à chacun la justice qui lui est due, il est certains mots, ceux surtout qui se rapportent à la botanique et à la géologie, pour lesquels nous avons eu recours à l'obligeante assistance de notre ami, M. Edouard Vimont, de la Société botanique de France. Ce jeune naturaliste, qui s'est déjà fait connaître par quelques travaux sur la géologie des environs de Clermont, a bien voulu mettre à notre disposition les connaissances variées qu'il possède en fait de sciences naturelles. Nous lui en témoignons ici toute notre gratitude.

Qu'on nous permette, en terminant, d'émettre un vœu. Aujourd'hui que l'Académie française a commencé a publication d'un *Dictionnaire historique de la langue française*, pourquoi l'Académie de Clermont, suivant en cela l'exemple de biens d'autres sociétés savantes, ne chercherait-elle pas à apporter sa pierre à l'édifice central en mettant elle-même la main à l'œuvre ? Pourquoi ne provoquerait-elle pas la formation d'un catalogue général, d'un relevé exact des idiomes et des locutions locales de tous les cantons, non-seulement de notre département, mais de toute l'Au-

vergne? Tel mot inexpliqué jusqu'à présent, peut trouver sa justification dans quelque locution qui végète oubliée au fond d'une obscure bourgade.

Pour notre part, nous avons fait ce que nos forces isolées nous permettaient de faire. Nous avons glané partout où nous avons pu le faire avec fruit; mais surtout à Clermont ou dans les environs. Notre travail est donc tout à fait incomplet, nous l'avons déjà dit. Les autres villes, les autres parties de la Basse-Auvergne offrent aussi de riches mines encore inexplorées. Pour en exploiter les filons, l'Académie n'a pas besoin de concession spéciale, l'exploitation est tout naturellement dans son domaine. Qu'elle se pénètre donc de sa mission! qu'elle stimule par son propre exemple, non pas seulement les savants, les érudits ou ceux qui se croient tels, mais bien tous les gens intelligents, observateurs, qui s'intéressent, sans parti pris, au curieux passé de de notre pays! qu'elle constitue dans son sein un Comité spécial et central pour la rédaction d'un glossaire des idiotismes encore existant en Auvergne, et même, s'il est possible, d'un dictionnaire du patois auvergnat! Et, tout en coopérant au monument gigantesque qu'on veut élever à la langue française, elle aura l'honneur d'avoir bien mérité de notre antique province qui lui saura gré de cet utile travail.

Seulement, il faut se hâter. Beaucoup de mots, nous en avons fait nous-même l'expérience, ne se retrouvent plus que dans la mémoire affaiblie et la conversation des personnes âgées; encore une génération et il ne sera plus temps. Toutes ces expressions souvent pittoresques, qui impriment à notre jargon populaire

un certain cachet d'originalité, tous les idiotismes auront disparu et seront allés rejoindre nos vieilles danses nationales, comme la BOURRÉE, qui déjà cède le pas dans beaucoup de villages, aux polkas et aux mazurkas.

FRANCISQUE MÈGE.

15 Mai 1861.

EXPLICATION

DES ABRÉVIATIONS.

Acad.	l'Académie.
adj.	adjectif.
adv.	adverbe.
conj.	conjonction.
dict.	dictionnaire.
dim.	diminutif.
edit.	édition.
f.	féminin.
id.	idem.
interj	interjection.
loc.	locution.
m.	masculin.
pl.	pluriel.
prép.	préposition.
pron.	pronom.
s.	substantif.
sing.	singulier.
v. a.	verbe actif.
v. n.	verbe neutre.
V. p. ou pron. .	Verbe pronominal.

GLOSSAIRE.

A

A. — Cette voyelle est souvent employée comme affixe au-devant de certains mots. Ainsi nos paysans disent : une *Ajument*, pour une jument ; des *Aliqueurs*, pour des liqueurs ; j'ai de l'argent bien *Aplacé*, pour bien placé, etc.

Cet emploi de la lettre A se retrouve dans beaucoup de mots de l'ancien langage français. Ainsi on disait :

ACOMPARER pour Comparer.

> Regnault, ami, pourrait-on mieulx
> *Acomparer*
> Deux loyaulx amis.
> (*Œuvres du roi René*, publiées par M. DE QUATREBARBES, tome 2, page 126.)

ACONTER pour Conter.

> Une noveles vos ving je *Aconter*.
> (*Roman de Girard de Viane*, édit. Tarbé, page 34.)

ADOMPTER pour Dompter.

On peult *Adompter* ung lion, tant soit-il sauvaige.

(*Éclaircissement de la langue française en* 1530, par l'Anglais PALSGRAVE. — Edit. Génin, p. 605.)

AGUETTER pour Guetter.

Je l'ai *Aguayté* ces dix nuits, pour lui faire quelque desplaysir.

(*Id., ibidem.* page 605.)

AMESURER pour Mesurer.

Et toutes les griefs passions
C'om peut en ce ciècle endurer,
Ne se peuvent *Amesurer*.

(*Le Miracle de saint Ignace.—Théâtre français au Moyen-Age*, publié par Fr. MICHEL, p. 282.

AVISION pour Vision.

En son dormant vit une *Avision*.

(*Roman de* GIRARD DE VIANE, page 113.)

ASSAVOIR pour Savoir (Voycz ce mot). — ACOUSINER pour Cousiner, etc.

A. — Prép., est fréquemment employé pour *de*. Ainsi on dit : La fille *à* Pierre ; le fils *à* Jean ; je viendrai *à* bonne heure, etc., pour la fille *de* Pierre ; le fils *de* Jean ; je viendrai *de* bonne heure.

A s'emploie aussi dans le sens de *en* : *Mettre à tas* pour mettre *en* tas ; maison couverte *à paille* pour couverte en paille ; *mettre à morceaux* pour mettre en morceaux.

ABOMINER. — V. a., détester, avoir en aversion, en horreur.

L'Académie qui admet le substantif *Abomination et* l'adjectif *Abominable,* a laissé le verbe de côté, on ne sait trop pourquoi. Il semble cependant qu'avec une recommandation comme celle de Montaigne (fût-elle la seule!) un mot ne devrait pas, aussi longtemps, faire antichambre à la porte du dictionnaire.

> Si les princes sont touchés de veoir le monde bénir la mémoire de Trajan et *abominer* celle de Néron...
>
> (Montaigne. — *Essais,* livre II, chap. XVI.)

ADRILLIER. — S. m. Alisier (*Sorbus torminalis.* — Crantz), arbre de la famille des pomacées.

Les paysans s'en servent pour faire des gaules à battre les noix, des aiguillons ou pique-bœufs, etc.

AFFILÉE (D') — Loc. adv. De file, sans s'arrêter, tout d'une haleine. J'ai travaillé cinq heures d'*affilée;* faire trois lieues d'*affilée.*

AGONISER. — V. a. Accabler. *Agoniser de sottises*: insulter, accabler de sottises.

Ce mot impliquait autrefois l'idée d'agression. Ducange (au mot Agonizare, 4) l'interprête par : *Attaquer une place.*

AGOURER (S'). — V. pron. S'accroupir, s'acagnarder, s'asseoir sur les talons. — Cette femme est toujours à *s'agourer* près du feu.

On dit aussi : *S'agrouer.*

AGUAGE. — S. m. (du latin *Aqua.*) Barrage en maçonnerie avec porte mobile en bois pour arrêter l'eau dans les ruisseaux et la détourner vers les prairies riveraines.

On a aussi appelé *Aiguage* tantôt un droit que l'on payait afin d'avoir de l'eau pour l'arrosage des terres, tantôt le canal conducteur de ces eaux d'arrosage.

AISE. — S. f. Ce mot s'emploie fréquemment pour exprimer la satiété, dans le sens de *soûl.* J'en ai mon *aise* pour j'en ai mon soûl, j'en ai assez.

ALBARDEAU. — S. m. Bardeau, esseau, espèce de tuile ou d'ardoise de bois, qu'autrefois on désignait aussi sous le nom de *Bauche.*

C'est surtout dans la partie montagneuse, limitrophe de la Creuse et de l'Allier, que l'on emploie ce genre de toiture.

AMASSER. — V. n. Entrer en suppuration. Se dit, par exemple, lorsque, par suite de l'introduction d'une épine dans un doigt, il s'établit sur ce doigt de petits abcès ou points purulents. On dit alors que le doigt *amasse.*

On dit aussi *amasser chaud* pour prendre chaud. En courant, j'ai *amassé chaud* et je suis tout en age (1).

(1) Nous ferons remarquer en passant que c'est à tort que l'Académie écrit *être en nage.*— Il faut écrire ÊTRE EN AGE; car ici le mot *age* ou *aige*, comme on disait autrefois, n'est autre que la traduction du latin *aqva*, eau.

ANCHE. — S. f. Robinet ou cannelle qu'on place à une cuve ou à un tonneau. Ce mot n'est guère usité que dans une seule locution : *Acheter ou vendre du vin à l'anche*, c'est-à-dire acheter ou vendre du vin dans la cuve, avant qu'il ait été mis dans les tonneaux.

ANDELIÈRE. — Ustensile de cuisine que l'on suspend à la crémaillère pour servir de support aux poëles ou poëlons, au-dessus du feu.

Il y a, ce nous semble, une analogie sensible entre ce mot et le nom de *landier*, que l'on donnait et que l'on donne encore en quelques provinces soit à certains chenets de grande dimension, soit à des trépieds destinés à supporter des casseroles et chaudières sur le feu. En outre, les noms d'*Andena*, *Andela* ou *Anderia*, par lesquels on désignait les landiers dans le latin du moyen-âge, autorisent à attribuer une commune origine au *Landier* et à l'*Andelière*.

ANE (piquer son). — Loc. On dit d'une personne qu'elle *pique son âne* lorsque, ayant un projet arrêté, elle va droit à son but sans tenir compte ni se soucier des remontrances et objections qu'on peut lui faire. Nous trouvons dans Molière une expression presque identique :

> Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père;
> *Poussez votre bidet*, vous dis-je, et laissez faire.
>
> (L'*Etourdi*. — Acte I, scène II).

On dit dans le même sens : *Aller son train*.

ANE ROUGE (têtu comme un). — Loc. S'emploie pour indiquer le comble de l'entêtement et de

l'opiniâtreté. Le dicton : *têtu comme un âne* est connu et employé partout. Celui que nous citons est moins répandu.

Peut-être est-ce le mulet que, dans le principe, on a désigné par ce nom d'âne rouge? Quoiqu'il en soit, la locution date de loin. Un des personnages de la *Comédie des Proverbes* composée en 1616, dit en effet :

> Quelques uns disent qu'il est assez avenant, mais pour moy je le trouve plus sot qu'un panier percé, plus effronté qu'un page de cour....., *méchant comme un âne rouge*..... et menteur comme un arracheur de dents.
>
> (*Ancien théâtre français*, publié par VIOLLET LEDUC, tome IX, page 35).

APPORT. — S. m. Nom donné aux fêtes de village, principalement dans les cantons de Pionsat, de Saint-Gervais et de Montaigut. C'est ce que dans le Midi on appelle une *vogue*.

Anciennement, le mot apport servait à désigner une grande affluence, un grand concours de personnes. Une fête était un *apport*; un marché était aussi un *apport*. Mais c'est surtout dans ce dernier sens, dans le sens de marché où l'on *apporte* des marchandises, que ce mot était usité généralement, et qu'il figure encore dans le Dictionnaire de l'Académie Française. Ainsi, Paris avait un marché ou apport qu'on appelait : l'*Apport de Paris* près du Grand-Chatelet. Clermont avait aussi son *apport* dont la rue actuelle du *Port* indique évidemment par son nom le véritable emplacement.

APRÈS. — Prép. Le long de. — Monter *après* un arbre.

ARAIRE. — S. m. (du latin *aratrum)*, charrue. C'est la charrue dans toute sa simplicité.

> Sanger pique ses bœufs, et d'un luisant *Araire*
> Retrace les sillons de son champ tributaire.
>
> (Du Bartas, p. 480).

> Icellui Dupont tenant en sa main une petite cognié dont il appareillait son *araire*. (Titre de 1443. — Ducange, au mot arar).

« Dans le Puy-de-Dôme, l'araire est encore tel qu'il » a été en usage depuis une longue série de siècles. » L'innovation, quand il y en a eu, a consisté dans » l'emploi d'un peu de fer pour préserver quelques » parties d'un frottement qui les userait trop vite..... » (*Agriculture du Puy-de-Dôme,* par Baudet-Lafarge, page 45).

ARBALAN. — S. m., se dit d'un homme vaniteux, hâbleur, plein de forfanterie grossière.

Peut-être est-ce le même mot qu'*averlan* que Rabelais (Livre 1, chap. XXV), emploie dans le sens de *maquignon* grossier et menteur ?

ARÉCHAL (fil d'). — S. m., fil de laiton ou d'*archal*. On fait dériver ce mot par corruption du latin *Aurichalcum,* laiton.

> Au lambris du poile il y avait une forme de cage de même le lambris, à loger grand nombre d'oiseaus ;

elle avait des allées suspendues et accomodées de *fil d'aréchal* qui servaient d'espace aux oiseaus. (MONTAIGNE. — *Voyages. Edition du Panthéon*, page 650).

ARGAUX. — S. m. pl. Nippes; hardes; guenilles.

On désignait autrefois sous le nom d'*argant* ou d'*argaux* une sorte de casaque ou vêtement.

Le suppliant eut à sa part.... l'*argant* ou housse que le deffunct avait vestue (Titre de 1408. — DUCANGE au mot ARGANUM).

Je leur fis tailler cottes et *hargaus* de vert.
(JOINVILLE).

ARGENT-COMPTANT. — Loc. *Prendre une chose pour argent comptant*, c'est la prendre au sérieux.

Molière a employé une locution analogue :

Quoi! tu *prends pour de bon argent* ce que je viens de dire!
(DON JUAN, acte V, scène 2.)

— On dit aussi, en parlant d'une personne qui a beaucoup d'esprit naturel : Elle a de l'esprit *argent comptant*. C'est-à-dire son esprit n'est jamais assoupi; il n'a pas besoin de réflexion pour se produire, il est toujours prêt et, pour ainsi dire, sous la main.

ARTABAN (fier comme). — Loc. prov. — On ne sait pas au juste l'origine de cette expression usitée dans beaucoup de pays. Suivant les uns (Quittard. — *Diction. des Proverbes)*, elle date seulement du XVIIe siècle, et fait allusion au caractère orgueilleux

d'Artaban, personnage d'un roman de la Calprenède qui obtint alors une grande vogue. Suivant d'autres (Honnorat. — *Diction. de la langue d'Oc)*, elle remonte à une époque plus ancienne et se rapporte au roi des Parthes, Artaban IV qui, ayant vaincu les Romains, en conçut un orgueil démesuré et prit le titre de *Grand Roi*.

Nous citons ces deux étymologies, chacun pourra choisir.

ASSAVOIR. — V. a. Savoir. Il n'est pas une publication qui ne commence par ces mots de rigueur : *On fait assavoir*. Beaucoup de personnes, suivant en cela l'exemple de l'Académie écrivent : on fait *à savoir*, ce qui ne signifie rien.

Le verbe *assavoir* est la forme ancienne du verbe *savoir* qui nous est resté; et, c'est dans le sens de savoir qu'il est employé dans les vieux auteurs ;

Et lettres d'or appertement
Qui faisaient *assavoir*
Que par ce signe il doit avoir
Victoire de ses ennemis.

(*Œuvres de* Ph. de Vitry, page 131).

Que o faray *assaber* à la cort del senhor rey, et à vos senhors cossols. (*Le Livre des Serments de Montpellier. — Petit Thalamus,* page 264).

L'ung des poursuivans de la compagnie du Roy d'armes.... doibt crier... : *On fait assavoir* à tous princes, seigneurs, barons, chevaliers, et escuiers.... (*Traietié de la forme et devis d'ung tournoy. — Œuvres du roi* René, tome II, page 9).

Là dans le carnaval, vous pourrez espérer
Le bal et la grand'bande, *assavoir* deux Musettes.
(MOLIÈRE. — *Tartuffe*, acte II, scène 3).

ASSIS-TOI. — En français on dit *assieds-toi* ou *asseois-toi*. — C'est l'impératif singulier de l'ancien verbe s'*assidre* dont le français a conservé, comme adjectif, le participe passé *assidu*.

L'impératif pluriel de ce verbe : *assisez-vous*, dont les citations suivantes nous fournissent des exemples, ne se dit plus en Auvergne.

Or sus, *assisez-vous* icy, l'herbe est fleurie.
(RONSARD. — *Eglogue* V.)

Assisez-vous donc là pour nous dire, de grâce,
Quel étrange malheur causa cette disgrâce.
(*Alison. — Comédie de la fin du XVIe siècle* reproduite dans l'*Ancien Théâtre français*, tome VIII, page 425).

AUCAS. — (Voyez OKA).

AUCUNS (les). — Loc. Aucuns, ou, suivant les cas, aucun de nous, aucun de vous, aucun d'eux : — Il y a cinq ou six individus qui me menacent, mais ils n'auront pas le courage de me résister en face *les aucuns*.

Cette expression s'employait souvent autrefois dans le sens de : quelques-uns.

Jeunes gens s'amusent, les uns
A piquer chevaux, *les aucuns*
A la chasse ou bien au gibier,
Les autres à estudier.
(B. DESPERIERS. — *L'Andrie, comédie traduite de Térence*, acte I, scène 1).

AUJOURD'HUI (au jour d'). — Locut. A l'époque où nous sommes, au moment où nous vivons.

Molière a dit avec la même signification :

C'est une chose rare *au siècle d'aujourd'hui.*
(*Misanthrope.* — Acte IV, scène 1).

AUJOURD'HUI pour demain. — Loc. D'un moment à l'autre, aujourd'hui *ou* demain.

Cette locution est très-usitée.

AUTRES DEUX. — AUTRES TROIS, etc. — Loc. Pour *deux autres, trois autres,* etc. — J'ai perdu mes plumes, donnez m'en *autres deux.*

Cent vetz muer lo jour de dolor
E reviu de joy *autres cens.*
(BERNARD DE VENTADOUR, cité par RAYNOUARD).

Cent fois je meurs, le jour, de douleur, et je revis de joie autres cent.

AUTRES (eux). — Loc. Se dit beaucoup dans les cantons de Menat, Montaigut, etc., dans un sens plus spécial que *les autres.* — En disant : *Eux autres,* on se reporte à des gens qu'on vient de désigner de quelque manière.

Il s'est fait un grand vol; par qui? L'on n'en sait rien;
Eux autres rarement passent pour gens de bien.
(MOLIÈRE. — *L'Étourdi,* acte IV, scène 9.)

AUTRE TANT. — Loc. adv. Autant; une pareille quantité; une autre fois la quantité dont il a été ques-

tion; tout autant. — Vous venez de me vendre deux douzaines de poires ; il m'en faudrait *autre tant*.

En tot li mond n'a *altretant*.

(*Roman des Rois*, cité par RAYNOUARD.)

AVANT-CLOU. — S. m. Petite vrille ou tarière dont on se sert pour commencer les trous où doivent s'enfoncer les clous. — C'est le même outil qu'ailleurs on appelle une percerette.

AZE. — S. m. (du latin *Asinus*). Ane. Ne s'emploie guère qu'au figuré pour désigner un ignorant, un esprit lourd, un niais.

La langue romane l'employait plus souvent dans son sens propre :

Item *Aze* et sauma pagua cascun al senhor rey...

(*Petit Thalamus de Montpellier*, p. 229.)

B

BAABIE.— S. m. Sobriquet par lequel on désigne les habitants de Riom.

Ce mot paraît être une corruption du nom d'AMABLE que portent la plupart des habitants de Riom, en souvenir de saint Amable, patron de la ville. — Peut-être aussi la consonnance allongée de la première syllabe de ce sobriquet veut-elle rappeler l'accent traînard des Riomois ?

BABO. — S. m. Etre ou animal imaginaire dont on fait un épouvantail pour les enfants. On le présente à leur imagination comme très-laid et très-noir. Aussi est-il passé dans l'usage de dire : *Noir comme Babô.*

Sans vouloir rien préjuger sur l'origine de ce mot, constatons toutefois que le mot celtique *Barbaou* a la même signification. (Voyez ce mot dans le *Dictionnaire breton* de Legonidec et Lavillemarqué.)

BAC. — S. m. Bassin dans lequel tombent les eaux

d'une fontaine. — L'Académie n'emploie ce mot que pour désigner une espèce de bateau.

On appelle aussi *Bac* une espèce d'auge ou baquet en pierre ou en bois, généralement de forme longue et dans lequel on fait arriver de l'eau pour abreuver les animaux.

BACHELOU. — S. m. Petite Bacholle.

BACHOLLE. — S. f. Vaisseau de bois presque ovale, à ouverture évasée, et à deux anses ou oreilles droites. On s'en sert principalement pour le transport de la vendange.

Et après mist les raisins en ses *Bacholes*.

(Titre de 1415. — DUCANGE. au mot BACHOLATA.)

Ailleurs on appelle cet ustensile TINE, GERLE ou JARLE, CORNUE, en Dauphiné BENNE, et à Brives COMPORTE. La *Tine* diffère de la Bacholle en ce qu'elle a deux oreilles de bois perpendiculaires qui sont trouées et dans lesquelles on passe un gros bâton ou levier pour porter la Tine sur les voitures et la décharger.

Bacholle vient peut-être du nom de *Bacchus*, le dieu du vin.

Les Bacholles employées à Clermont contiennent d'ordinaire 90 litres ou six pots. — Autrefois, elles contenaient jusqu'à 105 litres ou sept pots.

BACHOLLÉE. — S. f. Contenu d'une Bacholle.

BADABET. — S. m. Badaud, qui regarde tout d'un air ébahi. C'est un mot patois francisé dont la signification littérale est *Ouvre-bec*. Les Portugais désignent le badaud par un mot identique : *Bocc'Aberta*, bouche ouverte.

Rabelais a donné le nom de Badebec à la femme de Gargantua.

BAGOUT. — S. m. Facilité pour parler, verbiage, mais non éloquence.

BALADER.—Se Balader.—V. n. et pr. Se promener en flânant d'un air désœuvré.

Le Dictionnaire breton de Legonidec nous donne le verbe *Balea* ou *Bala*, qui signifie se promener, cheminer. — Dans un sens qui n'est pas sans analogie avec le nôtre, le vieux français avait le verbe *Baller*, danser, sauter, d'où l'on a fait *Baladin*, *Fêtes baladoires* et *Ballants (les bras ballants)*, que nous avons conservés.

BALAN. — S. m. Equilibre. — *Il a perdu son balan*, il a perdu l'équilibre, il chancelle.

BALIER. — V. a. Balayer, nettoyer avec un balai.

> Il avait aprins un peu auparavant que Ramon était un Balai, et Ramonner, *Balier*....
>
> (Bon. Desperiers, *Récréations et joyeux devis*, Nouvelle 97.)

BALIURES. — S. f. pl. Balayures.

Et vont grattant les *Balyures*....

(BÉROALDE DE VERVILLE.—*Moyen de parvenir*, ch. 11.)

BANNE. — S. f. (du celtique BANN; jet, pousse, drageon). Corne. — Ce mot, très-usité en patois dans son sens propre, n'est guère employé avec la forme française que dans un sens figuré. Il sert à désigner certaines montagnes à pointes angulaires et à sommets abruptes. Ainsi, il y a : la *Banne d'Ordenche*, dans les Mont-Dore, au-dessus de Laqueuille; le puy de *Banne*, près de Lempdes; la *Banne de Boucaud*, près d'Herment, etc.

BANNE s'emploie encore dans le sens de tente destinée à préserver du soleil la devanture des magasins.

Il ne pourra être établi de *bannes* ou tentes au-devant des maisons bordant la voie publique, si ce n'est en vertu d'autorisations.....

(Règlement de voirie de la ville de Clermont du 25 novembre 1853, art. 19.)

BARAGNE. — S. f. N'est employé que dans cette locution : *Courir les Baragnes;* c'est-à-dire vagabonder, courir çà et là sans but déterminé; c'est à peu près le même sens que *Courir la Pretantaine*.

Peut-être est-ce le mot *Brehaigne* ou *Baraigne*, stérile, impuissant? *Courir les Baragnes* signifierait alors, en propre : Faire des courses inutiles, sans résultat fructueux.

BARAILLER. — V. n. Faire du bruit, de l'embarras; chercher avec fracas, bouleverser. (Du roman *Baralh :* trouble, dispute, bruit.)

BARBAROTTE. — S. f. On désigne sous ce nom un insecte de la famille des orthoptères appelé Blatte orientale ou Blatte des cuisines *(Blatta orientalis*, — Geoffroy Saint-Hilaire), qui habite dans l'intérieur des maisons et particulièrement dans les cuisines et les boulangeries.

BARBOUILLE. — Adj. Barbouilleur. — On ne le comprend jamais, c'est un *Barbouille*.

BARCELLE. — S. f. Tombereau à deux roues dont on se sert dans la Limagne et qui est ordinairement traîné par des bœufs ou des vaches.

« Il est de ces tombereaux dont la caisse et le timon » sont tout d'une pièce et que l'on ne peut renverser » en arrière pour les décharger qu'après les avoir » dételés. D'autres sont à timon mobile articulé avec » la caisse et peuvent être aisément basculés. On » pourrait considérer ce véhicule aussi bien comme une » charrette que comme un tombereau; il remplit en » effet ce double office, les côtés antérieur et postérieur » de la caisse pouvant être à volonté posés et déplacés. » (Baudet-Lafarge. — *Agriculture du Puy-de-Dôme*, page 48.)

BARGE. — S. f. Pile, meule, gros tas de bois ou de foin non bottelé.

> Le suppliant avait amassé ledit foing et mis en une *Barche* ou Mulon. (Titre de 1460. — Cité dans Ducange au mot Berga.)

Ce mot avait aussi dans le vieux français le sens de vaisseau ou de bateau qu'il n'a pas conservé chez nous.

Alait li amis à s'amie,
Parmi la mer, sans nef, sans *Barge*.
(PHILIPPE DE VITRY, page 47.)

BARGER. — V. a. Mettre en tas du bois ou du foin. Faire une *Barge*.

BARLET. — S. m. Petit baril dont se servent les paysans pour emporter du vin ou du petit-vin lorsqu'ils vont travailler dans les champs. On l'appelle aussi *Bousset*.

Comme *Bourlet*, que l'Académie admet, le mot *Barlet* est une contraction. L'un vient de *Bourrelet* et l'autre de *Barillet*, mot autrefois très-usité.

Son *Barillet* d'argent avait aussi
A son costé, pour mouillier sa bouchette.
LOYS DE BEAUVEAU.— Le pas d'armes de la Bergière dans les *Œuvres du roi René*, tome 2, page 58.)

Notre valet (l'y donnet)
Dau vi de son *Barlet*.
(F. PEZANT.—Noël patois.—*Album auvergnat*, p. 76.)

BARROT. — S. m. Tombereau à deux roues traîné par des vaches. — C'est le nom que dans la partie montagneuse des cantons de Saint-Amand-Tallende, de Billom, etc., on donne au véhicule qu'ailleurs on nomme *barcelle*.

Cependant il y a entre le *barrot* et la *barcelle* quel-

ques différences sous le rapport de la construction. Ainsi, par exemple, les chemins de montagne étant plus raides et plus pénibles pour la traction des voitures, la caisse du barrot est beaucoup moins grande que la caisse de la barcelle.

BAS-PERCÉ. — S. m. Se dit d'une personne que l'inconduite et le défaut d'ordre ont à peu près ruinée.

D'ung homme mince et *bas percé.*

(GUILL. COQUILLART. — *Edition Tarbé,* tome I, page 98).

Je n'avays rien qui ne fust mien,
Excepté sans plus la cornette .
De velours, non pas trop honneste,
Car elle sentait son *bas percé.*

(COQUILLART. — *Ibidem,* page 196).

Cette expression fait probablement allusion à une habitude autrefois assez générale. Dans chaque ménage on mettait les économies dans un pied de bas : un *bas percé* désignait donc celui qui ne faisait pas d'économies ou qui les mettait dans un bas sans fond qui ne pouvait les retenir.

BASSOIR. — S. m. Pierre taillée, formant le seuil, le bas d'une porte, ou l'appui d'une fenêtre.

BATIER. — S. m. On appelle ainsi, dans la partie montagneuse de ce département, le pâtre chargé de garder les troupeaux de vaches qui pacagent sur les hauts pâturages ou *montagnes,* dans les cantons de Besse, de Rochefort, etc.

BATTAISON. — S. f. Battage des blés. — Ne s'emploie guère qu'au pluriel : Je suis obligé de retourner à la campagne à cause des *battaisons*.

BAUBE (faire la). — Loc. On dit d'un enfant qui pointe les lèvres d'un air de mauvaise humeur, et qui paraît sur le point de pleurer, qu'il *fait la baube*.

Ce mot vient très-probablement de la basse latinité *Balbuzare*, bégayer. Dans le vieux français, en effet, *baube* signifiait bègue.

> Looys le fil Challe le Chauf, qui *Loys li Baubes* fu appelez.
>
> (*Chronique de St-Denis*, année 877).

BAUBILLE. — S. f. Chassie, maladie de la paupière; humeur gluante qui s'attache au bord des paupières.

BAUBILLIEUX — EUSE. — Adj. Chassieux; atteint de la chassie, de la *baubille*.

BÉAL. — S. m. Canal de dérivation qui conduit l'eau du ruisseau au moulin.— On appelle encore *béal* ou *bief*, le canal destiné à répartir dans les prés les eaux d'un ruisseau : c'est le canal d'où partent toutes les *rases* d'irrigation.

> Un pré...., contenant une œuvre de pré ou entour, jouxte le *beyal* du moulin.... (*Titre de* 1569, *concernant la communauté des Monérias de Peschadoires près Thiers, publié par* M. Doniol).

On dit aussi en Auvergne, dans le même sens,

bellière. Ces mots viennent du latin *vehere*, transporter, par le changement de V en B.

BECHILLER. — V. a. Manger à petites bouchées, par petits morceaux, comme quelqu'un qui n'a pas faim ; becqueter pour ainsi dire.

C'est un diminutif de *becquer* ou plutôt *becher* ou *béchier*, synonymes de becqueter.

> Ils voulayent toujours retourner au nid, pensans que la mère les deust tousjours nourrir à la *bechée*.
> (B. Desperiers.— *Joyeux devis, Nouv.* 87).

> Gelines et... pocins
> Ils me venaient pouiller
> Et, entre les jambes, *bechier*.
> (*Roman du Renart.* — Vers 13021).

BENÈTIER. — S. m. Bénitier.

De *benoistier* qu'on employait autrefois, on a fait *benètier* ; comme de *Benoît* on a fait *benét*.

> Au chevet du lit.....
> Pend ung *benoistier* qui est gourd.
> (Coquillart. — Tome I, page 134).

> Quand elle venait au Moustier,
> Je l'attendais au *benoistier*....
> (Clément Marot).

> A faux titre insolents, et, sans fruict, hazardeux,
> Pissent au *benestier* afin qu'on parle d'eux.
> (Mathurin Regnier. — Satire II, vers 37.

BENNE. — S. f. Corbeille d'osier, manne de forme ronde ou oblongue, à rebords peu élevés. — On donne aussi ce nom aux deux paniers que l'on met de chaque côté du bât des ânes.

> Coxit panes et carnes.... et quæ omnia in vase, quod vulgo *Benna* dicitur, collocavit.
>
> (*Vie de saint Remy*, citée dans Ducange.)

Dans le Dauphiné et le Lyonnais, on appelle *Benne* ce que nous appelons *Bacholle*.

BERCHU. — Adj. Brèche-dent. Qui a perdu une ou plusieurs dents.

BERTAIRE. — S. m. On appelle *Bertaires* les journaliers qui, à l'époque des vendanges, transportent les raisins dans les Bacholles à l'aide de Hottes ou *Bertes*.

BERTE. — S. f. Hotte ou panier en osier que les cultivateurs portent sur le dos, soit au moyen de bretelles passées sur les épaules, soit à l'aide de bras ou leviers en bois que les épaules supportent et que les mains retiennent.

Le mot roman *Bers*, qui signifiait claie d'osier, paraît être le radical de *Berte*, comme il l'est de *Berceau*.

BERTHON. — Nom propre. Berthe.

BERTRAND. — S. m. On appelle ainsi, à Clermont, les personnes qui servent d'intermédiaires dans les mariages. — Au féminin, on dit *Bertrande*.

Nous ignorons l'origine de cette expression.

BESIN. — S. m. Toton, espèce de petite toupie. — *Jouer au Besin,* c'est, après avoir mis une petite toupie au milieu d'un cercle tracé par terre, tâcher de lui faire des entailles en lançant dessus les autres toupies.

BESSEAU. — S. m. Bouleau *(Betula alba).*

> Le suppliant se transporta en son bois..... et y trouva Mathieu, auquel il vit copper ung arbre, appelé *Bessault.* (Titre de 1454. — Ducange au mot Biscus.)

BIAUDE. — S. f. Blouse, sorte de vêtement, de tunique. Se dit quelquefois aussi d'une redingote à longues basques.

> J'aime mieux voir sa belle taille
> Sous la *Biaude* qui lui baille.
>
> (Tabourot. — *Bigarrures du Seigneur des Accords,* liv. iv, ch. iii.)
>
> Jehan Gobin, couvert d'un petit *Byaut,* ainsi comme tout nuz. (Titre de 1384. — Ducange : *Bialdum.)*

On disait plus souvent autrefois *Bliaut* (de la basse latinité *Blialdus.)*

> Vest un *Bliaut* qui bellement li sied. (Roman de Garin le Loherain.)

BIBET. — Nom propre, pour : Gilbert.

BIGOT. — S. m. Outil à deux dents dont on se sert pour charger ou décharger le fumier.

> Le mary d'icelle femme curait et nettoyait l'estable de ses vaches à ung engin appelé *Bigot.* (Titre de 1474. — Ducange au mot Bigo)

BIJARRER. — V. a. Tracasser, tourmenter.

BIJARROU — NE. — Adj. Plaideur, tracassier, argoteur.

S'emploie beaucoup à Riom.

BILLE. — S. f. Morceau de bois, bâton court qu'on emploie pour serrer les cordes qui assurent la charge placée sur une charrette et l'empêchent de vaciller dans un sens ou dans un autre.

L'Académie désigne ce bâton par le nom de *Cheville à tourniquet.*

BILLER. — V. a. Serrer à l'aide d'une Bille ou Tavelle (Voyez ce mot), la corde destinée à retenir la charge d'une charrette ou d'un char. On bille, tantôt en faisant faire des tourniquets à la bille passée dans la corde, tantôt en faisant tourner à l'aide d'une ou deux tavelles un rondin mobile placé ordinairement à l'arrière des charrettes et auquel la corde est attachée de manière à s'enrouler.

Dans les anciens auteurs, on trouve le mot *Biller* dans le sens de *lier, attacher.*

> Nous vous admenons ce gallant
> Que vecy lié et *Billé.*
> (*Ancien Théâtre français,* tome III, page 67.)

BIME. — S. f. (du latin *Bis*). Jeune vache, génisse de deux ans.

> Sur chacune *Bîme* ou petite vache VII sols VI deniers.
> (Charte de 1443.—*Hist. du Languedoc,* t. IV, p. 470.)

BION. — S. m. Jeune pousse, rejeton d'artichaut qu'on emploie comme bouture pour faire de nouvelles plantations.

BIONNER. — V. a. Enlever à un plant d'artichaut les *bions* ou rejetons qui auraient pu l'épuiser.

BIQUER. — V. a. Embrasser.

BISER. — V. a. Embrasser.

BISOU. — S. m. Vent froid qui pénètre dans les appartements par les fenêtres et jointures des portes et des fenêtres. Diminutif de *bise*.

BISQUER. — V. n. Etre contrarié, être vexé.

BOCHE. — S. f. Boule de bois. *Jouer aux boches*, c'est ce que dans le midi on appelle *jouer aux boules*.

BOGE. — S. f. Espèce de grand sac en toile rousse très-grossière. — Les sacs dans lesquels on met le blé, la farine, etc., sont généralement longs et étroits, tandis que ceux que l'on appelle *boge* sont ordinairement de dimension carrée, presque aussi larges que longs.

Boge est d'origine celtique; c'est un auteur latin qui nous l'apprend :

Bulgas *gallis sacculos scorteos appellant* (Festus).

Ce mot *bulga*, bourse de cuir, devint dans l'ancien français *boulge*, *bouge*, et, avec la forme diminutive, *boulgette* et *bougette*, qui signifiaient poche; d'où l'on

disait *embouger* pour : mettre dans ses poches, ou mettre des poches à un vêtement. — C'est du mot *bougette* que les Anglais ont tiré *budget*, que nous leur avons emprunté.

BOIME. — S. f. Epithète injurieuse que l'on emploie pour désigner une femme au langage hâbleur et obséquieux, une femme bavarde et insinuante, mais qui ne pense pas un mot de ce qu'elle dit.

Ce mot paraît être la corruption du nom des Bohémiens, ces maîtres fourbes que nos paysans appelaient *Bomiens*. Nous trouvons dans le Noël patois, fait en 1665 à l'occasion des Grands-Jours, par le chanoine LABORIEUX :

> Le *Baumian* ly suça la miaula,
> L'un l'autre embabiaula.
> (BOUILLET. — *Album auvergnat.*)

BOIS-DEBOUT. — S. m. Etançon, pièce de bois que l'on met presque verticalement pour soutenir une muraille sapée par le bas ou peu solide.

BON JEU BON ARGENT. — Loc. Quand on dit en faisant une proposition : *C'est bon jeu bon argent*, on veut dire par là que la proposition est sérieuse.

(Voyez au mot ARGENT COMPTANT.)

BONNES (Etre dans ses). — Loc. Etre bien disposé, de bonne humeur, de bonne grâce.

> Nostre maistre *est en ses bonnes*, nous ferons tantost bonne chière. (RABELAIS.)

BONNES-GENS. — Locution exclamative, qui exprime une commisération bienveillante, une pitié mêlée d'intérêt.

C'est à peu près le *pecaire* ou *pechaire* des méridionaux.

BOSSER. — V. a. Bossuer, faire des bosses, contusionner. S'applique surtout aux objets en métal creux. — Cette casserole est toute *bossée*.

Autrefois, cette expression avait un sens moins limité.

> Le païs montueus et infiniment plesant presante un prospect de région toute *bossée*, mais très-fertile partout et fort puplée.
>
> (MONTAIGNE. — *Voyages*, p. 705.)

Bossé a, dans cet exemple, le sens d'accidenté.

BOUCHER. — V. n. Terme du jeu de cache-cache ou de *cachettes;* c'est : fermer, *se boucher* les yeux ou se détourner, pendant que les autres joueurs se cachent.

Le joueur qui *bouche* et qui doit chercher les autres est tenu de *boucher* au but, au point de départ, qui porte le nom de *mallet*.

BOURRASSE. — S. f. Lange en laine dont on enveloppe les enfants nouveaux-nés.

> Sau meilhour drapeaus son rou,
> N'a ma una *Bourasse*
> De quoque tro de bezasse.
>
> (Noël patois. — *Album auvergnat*, p. 84.)

On appelle aussi quelquefois *bourrasses* l'ensemble des langes qui servent à emmaillotter un enfant.

BOURRET. — S. m. On appelle ainsi, dans la montagne, un veau d'un an. Les petites velles du même âge se nomment *bourrettes*.

BOUSAUD — DE. — Adj. Ventru, affligé d'une forte corpulence.

BOUSSET. — S. m. Petit baril dans lequel les paysans emportent du vin ou du petit-vin lorsqu'ils vont travailler dans les champs. Le *bousset* est d'ordinaire moins grand que le *barlet* et ne contient que la ration d'un homme.

Le mot de *boussel* ou *boucel* désignant un vase vinaire, se rencontre dans les plus anciens auteurs français. C'est un diminutif du mot *bouts*, par lequel on désignait certains vases, mais spécialement les outres et barils employés pour le transport du vin.

L'on n'achètera ne *bouts*, ne *bouciaus*, ne barils, sans le congié du maistre d'hotel.

(Texte cité dans DUCANGE au mot BUTTA.)

Va, si m'apporte dou vin dou grant tonnel,
A mon Seigneur en donrai plein *boucel*.

(Roman d'AUBÉRY LE BOURGOING, Edit. Tarbé, p. 75.)

E un *boucel* de vin e de claré
Car j'ai grand soif.

(Roman de GÉRARD DE VIANE. Edit. Tarbé, p. 142.)

Et pu, quand le soulei coumença sa rouleta,
D'una mo son *boussé*, de l'autre sa fiauleta,
Yo se voué eyvenlâ sous quoque grand nughei.

(*L'homme content.* — Poème patois de Joseph PASTUREL, strophe 20.)

TRAD. — Et puis, quand le soleil commence son tour, d'une main tenant son bousset, de l'autre sa flûte, il va s'étendre sous quelque grand noyer.

BOUTIOLE. — S. f. Petite tumeur, gonflement de la peau. *Botola* dans la langue romane.

BRANDE. — S. f. Maladie de la vigne. On dit que la vigne a la *brande* ou est *brandée*, lorsque ses feuilles rougissent, se dessèchent et tombent. Cette maladie est causée par un vent froid qui, vers le mois d'août ou de septembre, dessèche les feuilles et arrête la végétation de la vigne.

BRAVOU — NE. Adj. Gentil, paré, ajusté.

On dit aussi avec le même sens : *Bravounet.*

BRAYAUD. — S. m. — BRAYAUDE. — S. f. On donne presque exclusivement ce nom aux habitants des communes voisines de Riom et de Combronde : Châtelguyon, Saint-Hippolyte, Saint-Bonnet, Davayat, Beauregard, etc., qui, les dernières en Auvergne, ont conservé les costumes primitifs : pour les hommes, la veste courte, les longs cheveux, le chapeau à larges bords, et la *braye* ou culotte en laine blanche ; et, pour les femmes, la coiffe blanche qui leur donne l'aspect de religieuses. — Malheureusement pour ceux qui aiment la couleur locale, ces costumes disparaissent peu à peu tous les jours. Les brayauds s'en vont.

Brayaud veut dire proprement : vêtu de *brayes* ou espèce de culotte large qui couvre depuis la ceinture

jusqu'aux genoux. Le mot *brayes*, qui est peu usité, du reste, s'est maintenu dans une locution assez répandue. On dit de quelqu'un qui est sorti sans encombre d'une mauvaise affaire : *Il en est sorti les brayes nettes.*

> Ils n'en ont pas tiré leurs *brayes nettes* : ils y ont laissé de leurs plumes. *(La Comédie des Proverbes.* — Ancien théâtre Français, tome IX, p. 80).

BRÈCHÈRE. — S. f. Orge. — On appelait autrefois *Brace* ou *Brais* (Bracheria dans la basse latinité), le grain qui servait à confectionner, à Brasser *(Brachare)* la bière. C'est évidemment là l'origine de notre mot de *brèchère* qui désigne proprement une sorte de grain destiné à être brassé.

> La dixme des grains de Brassac.... a été réglée à la quantité de quinze septiers de blé, un tiers froment, un tiers conseigle, et un tiers *brèchère* ou pamoule.
>
> *(Procès verbal d'évalution des terres du comté d'Auvergne en* 1674, publié par M. Desbouis, page 19).

BREDIN. — Adj. Simple d'esprit, niais.

BREDOUILLE. — Adj. Bredouilleur. — Fréquemment, dans notre langage, on supprime la terminaison adjective d'un mot, pour en faire un adjectif invariable quel que soit le genre. Ainsi on dit : *barbouille, massacre, tracasse,* etc.

BRINGUE. — S. f. Grande femme mal bâtie. C'est

ce que l'Académie appelle du nom assez singulier d'*Hallebréda*.

— Bringues. — Morceaux. Mon pantalon est tout *en bringues*, pour : tout en pièces, tout déchiré.

BRONDE. — S. f. Menues branches, rameaux, drageons, feuillée.

BROQUE. — S. f. Coup, contusion, entaille.

BROTTIER. — S. m. Fabricant de bacholles, de vases en bois, mais plus spécialement de *brocs*. — Dans le Dauphiné, où les bacholles se nomment *bennes*, les fabricants de bacholles et de brocs, sont appelés *benatiers*.

BRULE. — S. m. Ce mot n'est employé que dans une seule locution. On dit : du *bois de brûle*, pour du bois *à brûler* ou bois de chauffage.

BRULIS. — S. m. Feu de plantes sèches pour faire des cendres d'engrais.

— « Il est un autre moyen de se procurer des cendres végétales, c'est le *brûlis*. Il n'est mis en pratique que dans certaines parties du département, et en particulier sur les montagnes de la chaîne du Forez. Pendant l'été, on recueille le plus que l'on peut de végétaux de peu de valeur, genêts, fougères, ronces, etc. ; on les fait sécher, puis, à l'approche des semailles de seigle, qui commencent de bonne heure, en septembre, ces plantes sont étendues en

» couches plus ou moins épaisses sur des champs
» déjà prêts pour être ensemencés. Lorsque le cultiva-
» teur prévoit une pluie prochaine...., il y met le feu,
» avec l'espoir de voir la pluie attendue fixer les cen-
» dres au sol et les soustraire à l'action des vents qui
» pourraient les déplacer. C'est à cet usage que les
» habitants de la plaine doivent, tous les automnes,
» le spectacle de ces points lumineux, en assez grand
» nombre parfois, qui, dans l'obscurité des nuits, se
» montrent disséminés à diverses hauteurs sur les
» montagnes. »

(Baudet Lafarge.—*Agriculture du Puy-de-Dôme*, page 72).

BUGHE. — S. f. Pacage, pâturage, situé souvent près de la maison d'habitation; c'est presque toujours un lieu inculte où l'herbe a poussé naturellement. *Bughe* ou *Bouge* a même été employé autrefois comme synonyme de jachère.

Comme le suppliant accompaigné d'un varlet de son père, estait en une pièce de terre en *bouge*..., pour icelle labourer.

(Titre de 1444. — Ducange au mot Boagium.)

Quelquefois par *Bughe* on entend une prairie basse et humide. — Presque toutes les communes ont des terroirs ou lieux dits qui portent le nom de *Bughe*. Notons, entr'autres, la prairie *des Bughes*, au nord de Clermont.

BUIE. — S. f. Cruche dont on se sert habituellement pour mettre l'huile.

> Le mulet pris le mords aux dents.... et s'adressant vers la potière, passa par dessus pots, *buies*, casses, chauffrettes, qu'il brisa, cassa, rompit, et gasta...
>
> (BÉROALDE DE VERVILLE. — *Le Moyen de parvenir*.)

Le vieux francais appelait *buhe, bure, buie, buye,* et enfin *buire,* toute sorte de cruche ou vase en terre pouvant contenir du vin, de l'huile et autres liquides. La langue actuelle n'emploie plus que le diminutif *burette*. Le mot *buire* figure bien encore dans le dictionnaire, comme vase à mettre des liqueurs, mais l'Académie le qualifie de *vieux*.

BURON. — S. m. On appelle ainsi une espèce de cabane ou de niche à moitié enfouie dans la terre, qui, dans nos montagnes, sert à la fois d'habitation aux pâtres chargés de la surveillance des troupeaux de vaches, de magasin pour le laitage et d'atelier pour la confection de ces énormes fromages, appelés *Fourmes*.

La dénomination de *buron* donnée à ces cabanes, n'est usitée que dans les cantons de Rochefort, Besse, Ardes, Champeix.

« Le buron est quelquefois assez solidement cons-
» truit, mais il en est bon nombre dont les murs sont
» remplacés par des clayonnages en bois surmontés
» de toits couverts de plaques de gazon prises sur le
» pâturage même. »

(BAUDET-LAFARGE. — Page 206.)

« L'intérieur de ces huttes pastorales est divisé en » trois loges : la première est destinée à faire le feu, » afin que la fumée trouve plus facilement la porte ; » la seconde renferme les instruments nécessaires » aux fonctions de *vacher-fromager*, et la troisième » sert de logement aux pâtres qui couchent dans des » espèces de boîtes ou tiroirs de sapin doublés en » paille ou en bruyère. On y dépose aussi les fromages » nommés *fourmes*, quand ils sont à peu près finis. »

(Lecoq. — *Le Mont-Dore et ses environs*, page 178.)

Nous ne connaissons pas d'une manière certaine l'origine et l'étymologie du mot *Buron*. On le trouve dans Rabelais et dans d'autres auteurs anciens avec la signification de *petite maison*, *cabane*, et, assez souvent, *taverne*.

Veu que je n'ay rente, maison ny *buron*.

(*Ancien Théâtre français*, tome VII, page 258.)

M. Jaubert (*Glossaire du Centre de la France*), le fait venir du mot *bure*, employé autrefois adjectivement dans le sens de *sombre*, *noirâtre*. « La couleur » sombre, ajoute-t-il, du buron de l'Auvergne. le plus » souvent construit de roches volcaniques, et, nous » devons l'avouer, sa saleté habituelle, justifieraient » cette étymologie. »

Cette origine attribuée au mot de buron n'est pas sérieuse ; nous avons déjà vu qu'il y avait des burons construits autrement qu'avec des roches volcaniques.

Si *buron* n'avait jamais eu que la signification qu'il a en Auvergne, il faudrait faire remonter son

origine au mot *bure* employé dans le sens de beurre, comme dans ce passage :

> Offrirent à David riches dras de lit....., e miel, e *bure*, e œilles....
>
> (*Les Quatre Livres des Rois*, publiés par LEROUX DE LINCY dans la Collection des Documents inédits, page 185.)

Mais en présence de la signification qu'on lui attribuait jadis, peut-être est-on plus fondé à faire dériver *buron* du mot *bure*, qui désignait (comme nous l'avons déjà dit au mot BUIE), une cruche, un pot à vin! — Les tavernes ayant presque toutes une cruche ou *bure* pour enseigne, on les appela buron; de même qu'aujourd'hui on appelle *bouchons* certains cabarets indiqués au public par une poignée, un bouchon de feuillage.

BUVÉE. — S. f. Espèce de pâtée ou de soupe que l'on donne aux vaches dans les pâturages des montagnes d'Ambert. La buvée se compose ordinairement de farine d'orge ou simplement de son mélangé avec des tourteaux de colza que l'on a fait bouillir dans de l'eau. On y fait aussi entrer du petit lait et des feuilles de chou.

> (Voyez le *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, année 1860, page 340.)

C

ÇA. — Pron. démonstratif. — Cela. Remplace très-souvent le pronom *il* dans les verbes impersonnels ou employés impersonnellement, ou, plus généralement, avec des verbes qui expriment un fait dont l'auteur est inconnu. Ainsi il n'est pas rare d'entendre dire : *Ça pleut, ça fait vent, ça tonne, ça gèle, ça glisse, ça démange, ça sent bon,* etc.

CABANE. — S. f. Nom donné au buron (voyez ce mot) dans les pâturages des montagnes d'Ambert.

Il y a toutefois de notables différences entre la *cabane* d'Ambert et le *buron* des Monts-Dores : « — Les » cabanes ne doivent pas servir seulement de gîte au » *vacher* et à son *vacheron* ou aide, et d'atelier pour » la fabrication du beurre et du fromage, elles con- » tiennent en outre une étable pour vingt-quatre va- » ches environ, un taureau et trois ou quatre veaux » de l'année, et, au-dessus de cette étable, un grenier

» à foin disposé, grâce à la déclivité du terrain, de
» manière à ce que les chars puissent y entrer avec
» leurs charges. Leur construction aussi est plus solide;
» il importe que la provision de foin soit conservée
» le mieux possible pour les besoins de la campagne
» suivante, et que l'étable se retrouve, à la même
» époque, en état de recevoir les vaches. La toiture,
» de forme très-aiguë pour faciliter le glissement de
» la neige et en éviter les accumulations, est faite d'un
» chaume épais. »

(BAUDET-LAFARGE. — *Agriculture du Puy-de-Dôme*, page 167.)

Les *cabanes* ne sont pas particulières à l'Auvergne; il y en a, et il y en avait autrefois dans certaines parties du Languedoc et des Pyrénées, témoin l'article 39 des *Coutumes de Prayssas* (département du Lot-et-Garonne), intitulée : *de Cabanas de Vacas* (1).

CABARNO. — S. m. C'est le nom qu'on donnait, en 1848, à Clermont, aux ultrà-démocrates-socialistes. — Ce nom paraît être une corruption de *carbonaro*.

CABAS. — S. m. Espèce de panier plat ou plutôt de sac à anses, en paille ou écorce tressée, exclusivement employé par les femmes, et surtout par les femmes d'artisans.

Le Dictionnaire de l'Académie définit le CABAS :

(1) *Revue historique du Droit*, tome 6.

Panier de jonc qui sert ordinairement à mettre des figues. Ce mot avait autrefois, et possède encore chez nous une acception moins restreinte, une signification beaucoup plus générale.

— . . . . a dedans ses *cabas*
Harenz puans, poissons de mer pourris.
(EUSTACHE DESCHAMPS. — *Œuvres inédites*, tome 1, page 193.)

CABOSSER. — V. a. Bossuer. Mon chapeau est tout *cabossé*. Ce gobelet est tout *cabossé*.

Diogènes les voyant en telle ferveur ménage remuer..... roulla le tonneau qui pour maison lui estait contre les injures du ciel, et, en grande véhémence d'esperit, desployant ses bras, le tournayt, virayt,..... *cabossayt*....
(RABELAIS. — *Pantagruel*, livre III, prologue.)

CACHETTES. — S. f. pl. Jeu d'enfants, que le Dictionnaire de l'Académie désigne par les noms de *cache-cache* et de *cligne-musette*.

Un des joueurs *bouche*, ou, en d'autres termes, ferme les yeux pendant que les autres se cachent en divers endroits. Lorsque les derniers cachés ont crié : *C'est fait*, le *boucheur* ouvre les yeux et se met en quête pour trouver et prendre les autres. Le premier saisi va *boucher* à son tour.

CACHOTIER. — Adj. Qui fait mystère de la moindre des choses, qui fait des cachotteries.

CACOT. — S. m. Nom par lequel on désigne aux petits enfants soit un œuf, soit un œil. — Mange ton *cacot*. — Ferme tes *cacots*.

CADETTE. — S. f. Pierre de taille plate que l'on pose sur le faîte d'un mur, au lieu de le terminer en dos d'âne.

Comme les murs qui reçoivent ces pierres sont le plus souvent des murs peu élevés, à hauteur d'appui, l'usage s'est établi d'appliquer aussi le nom de *cadette* aux petits murs ou parapets sur lesquels on peut s'asseoir.

Suivant l'Académie, une CADETTE est une pierre de taille propre pour paver.

CAFIGNON ou CAFINIO. — S. m. Coin, petit recoin.

CAFINIOTER (se). — V. pron. Se blottir dans un petit coin, se rencogner dans un petit espace.

CALE. — S. f. Ecale, enveloppe extérieure des fruits à coquille.

CALÉ. — Adj. Nanti, pourvu, en bonne position. — On dit ironiquement quand on se trouve dans l'embarras, dans un moment critique : *Me voilà bien calé !* Ce mot est ici employé au figuré. Au propre, *caler* veut dire assujettir par une cale un objet qui n'est pas d'aplomb.

CAMELOTTE. — S. f. Mauvaise marchandise. On dit d'un ouvrage mal fait : c'est de la *camelotte*.

CANÉ. — Adj. Trompé, surpris, attrapé.

CANQUET. — S. f. On dit d'une femme bavarde dont la conversation n'est que fadaises : c'est une *canquet*.

CAPIO. — S. m. Jeu de carême (du latin *capio;* je prends.)

Ce jeu n'exige que deux joueurs et peut durer toute une journée. Se cacher, se déguiser pour surprendre son adversaire, et lui dire avant qu'il vous ait reconnu et dévancé : *capio;* voilà le jeu dans toute sa simplicité. L'enjeu est une ou plusieurs douzaines d'échaudés. (Voyez notre *Notice sur les Echaudés.*)

CARCASSER. — V. a. Fracasser, briser. Cette boîte est toute *carcassée*.

CARÊME (Faire Pâques avant). — Loc. On dit d'une fille qui, lors de son mariage, se trouve dans la position que l'on a si justement qualifiée d'intéressante, qu'elle *a fait Pâques avant Carême*.

CARMENTRANT. — S. m. C'est le nom donné au carnaval, mais plus spécialement au mardi-gras, qui se trouve à l'entrée du carême, *Carême entrant*.

> En l'an 1335, lendeman de *caramantran*, intret à Montpellier Ph., rey de Fransa.
>
> (Chronique romane. — *Petit Thalamus*, p. 347.)
>
> Le mardy de *caresmentrant*.
>
> (Joinville. — *Hist. de saint Louis.*)

Carême prenant se trouve avec le même sens dans le dictionnaire de l'Académie.

On appelle aussi *carmentrant* un mannequin de paille, image du carnaval agonisant, qu'on faisait naguère encore, le mardi-gras, brûler sur une place publique au milieu de cris et de chants lugubres, après l'avoir promené et berné dans les rues et carrefours. — En donnant ce nom caractéristique de *carmentrant* à l'image bafouée du carnaval, ne semble-t-il pas que nos pères aient voulu dire : « Ce n'est pas le carnaval » que nous traînons, que nous vilipendons; son départ » est toujours trop prompt à notre gré; c'est au carême » que nous en avons, c'est lui que nous fustigeons et que » nous brûlons, heureux si nous pouvions empêcher » son retour. Seulement, pour sauver les apparences, » et aussi de peur de la sainte mère Eglise, nous avons » revêtu sa triste personne des insignes de son joyeux » prédécesseur? »

La strophe suivante, tirée d'un *chant d'ivrogne* en patois auvergnat, exprime bien la sympathie qu'inspirait le *carmentrant*.

Narga di la carêma!
Béni cha *carmentran;*
Dieu y donna la vida
Quatorze meis de l'an!
Pendant tout aquet temps,
You sei content.
. . . . . .

(*Thesaurus linguæ Limanicæ*, par J.-B. Tailhandier. — Manuscrit de la Bibliothèque de Clermont.)

CARRÉMARÉ. — S. m. Jeu d'enfants. — Une sorte

d'échelle étant tracée à la craie ou autrement sur le pavé, il s'agit de pousser une espèce de palet en sautant sur un pied, de manière à ce que ce palet parcoure tous les degrés de l'échelle sans s'arrêter sur les lignes qui figurent les échelons et sans sortir de l'échelle. — Tel est le jeu de CARRÉMARÉ ou de MARELLE, comme le dictionnaire de l'Académie l'appelle, d'après Rabelais.

CARTABLE. — S. m. Portefeuille en carton ou en cuir dans lequel les écoliers mettent leurs papiers et leurs livres pour aller en classe.

> ..... Libros et alia nonnulla in *cartallo* meo congessi. (*Annales des Bénédictins*, t. V, p. 562.)
>
> Non note en *cartabels*, mais el libres de sas notas.
>
> (Statuts de Montpellier du XVIIIe siècle. — *Petit Thalamus*, p. 123.)

CATOUNER. — V. a. Caresser, cajoler.

CEMITIÈRE. — S. m. Cimetière (de la basse latinité *cimiterium*).

> Le conte Guillaume et la contesse sa mère ont donné le mounastaire et *cymitière* de Montferrand à saint Robert de la Chaise-Dieu..... (*Priviléges de Montferrand*, publiés par M. Desbouis, art. 97.)
>
> Nostre antecesseur et nostre lignage donnèrent.... les *cemitières* aux habitants de ladite ville d'Aigueperse..... (*Anciennes coutumes d'Aigueperse*. — CHABROL, t. IV, page 19.)

CENSÉMENT. — Adv. Comme qui dirait, en apparence. — Je bêche mon jardin, je suis *censément* jardinier.

CEPAN. — S. m. Plants de vigne. — Le *cepan* de cette vigne est de mauvaise qualité.

C'EST DONC ÇA QUE. — Loc. C'est donc pour cela que; voilà donc le motif pour lequel.

> *C'est donc cela que* tu te tiens en mue,
> Fais le malade et te plains tous les jours.
> (LA FONTAINE. — *Contes*, livre I, conte II.)

CHABER. — V. a. Achever, finir, terminer. — Le plus souvent, ce mot est employé en patois.

> A forço de tater, lia *chabet* le fricot.
> (FAUCON. — *Les Perdrix de Malintrat*, conte auvergnat.)

CHACUN (Un). — Loc. Toute personne; qui que ce soit; chacun. — Cette manière de parler, employée souvent, mais seulement *autrefois*, d'après l'Académie, est encore très-usitée chez nous.

> *Un chacun*, sans parler, se tient clos et couvert.
> (M. REGNIER, satire XI, vers 300.)

CHAFFAUD. — S. m. Echaffaud, échaffaudage.

> Item, faire faire les *chauffaulx* près des lices pour les dames..... (LE ROI RENÉ. — *Traictié de la forme et devis d'ung Tournoy*, page 40.)

> Il descendait, par sa bénignité,
> De son *chaffaut* pour lui faire service.
> (LOYS DE BEAUVAU. — *Le pas d'armes de la Bergière*, au tome II, page 68, des *Œuvres du roi René.*)

CHALAILLE. — S. f. Tige desséchée de pois et de fèves. — C'est un diminutif du mot *challe,* qui signifiait écorce, et dont nous avons fait *cale*.

CHALET. — S. m. Lampe commune qui se suspend soit à la muraille, soit à une tige de bois fixée au plafond. Presque tous nos paysans se servent de cet ustensile. C'est à la lueur du *chalet* que, pendant l'hiver, les veillées se tiennent dans les étables.

> Le baston à quoy l'on pend le *chaleil* ou crasset, les soirs, pour alumer en la maison. (Titre de 1475. — DUCANGE au mot CRASSA.)

CHAMBARAS. — S. m. (du latin *camera,* chambre.) Espèce de fenil ou de grenier formé par le plancher supérieur des étables construites dans les granges.

CHANAU. — S. f. (du latin *canalis*). Gouttière, conduit placé horizontalement au bord d'un toit pour recevoir les eaux qui en découlent. — On dit aussi : *Achanau*.

L'Académie dit *Cheneau,* au masculin.

> Ladite *achaneau* qui est faite et tenue à point pour recevoir les eaux.
>
> (Titre de 1460, cité dans DUCANGE.)

> Quant il ot cessé à plouvoir et les yaues furent retraites et revenues à leur *chanel*....
>
> (*Chroniques de St-Denis,* liv. III, chap. XII.)

CHANÇARD.—Adj. Qui a de la chance, du bonheur.

CHANES. — S. m. pl. Moisissures blanches qui se forment sur le vin. — Ce mot, qui ne s'emploie qu'au pluriel, est dérivé du latin *canus, canities* (blanc, cheveux blancs, blancheur des cheveux). Le vieux français nous fournit des exemples où l'expression latine est employée dans son sens propre et presque sans changement dans la forme :

Si furent ses cevex mellés de *canes*,
Si que li blans passaient li noirs.
(*Roman des Sept Sages*, cité dans Raynouard.)

De même que l'ancien mot français *canut* (chauve) est devenu dans le français actuel : *chenu;* de même, le mot *canes* s'est transformé en *chânes* et s'est maintenu chez nous avec l'acception figurée que nous venons d'indiquer.

Du reste, le mot *chanu* se trouve souvent dans les anciens auteurs avec le sens de *blanc*.

Prist son filz.....
E trait le belement sor un perron,
E dist li.....
.....
Filz, j'ai *chanue* barbe.....

(Gérard de Rossillon, page 314.)

CHANTEAU. — S. m. L'Académie définit ce mot : *Morceau coupé à un grand pain*. Outre cette signification, *chanteau* en a, chez nous, une autre. Il sert à désigner ce qui reste du pain, de la *tourte :* Tiens, prends le *chanteau* et sers-toi du pain.

1re *Acception.*— Que de ce saint gâteau
On en rapporte à l'hôtel un *chanteau.*

(RONSARD, tome II, page 161.)

Le suppliant print un *chanteau* de pain qu'il rencontra.

(Titre de 1451, cité dans DUCANGE.)

2e *Acception.* — Dictes en ce que vouldrez, mais ils nous donnarent de leurs *chanteaulx*, et beusmes à leurs barils à bonne chière.

(RABELAIS.—*Pantagruel,* liv. V, chap. XXXI.)

Il ne manque plus qu'à couper le pain au *chanteau.*

(*La Comédie des Proberbes. — Ancien Théâtre français*, tome IX, p. 97.)

CHAPON (Vol du). S. m. Dans la conversation, on désigne d'une manière générale, par *Vol du Chapon,* l'ensemble des terres qui environnent et avoisinent la maison ou le manoir. On n'entend pas ainsi parler d'une étendue déterminée.

La *Coutume d'Auvergne* entendait par *Vol du Chapon* une étendue d'une septerée de terre autour de la maison.

CHAPOTER. — V. a. Taillader un morceau de bois, le dégrossir, sans soin, sans goût (Voyez *Chapuser*).

CHAPRE. — S. m. (Voyez *Chépre*).

CHAPUSER. — V. a. Tailler, râcler, raboter du bois; enlever des morceaux à une pièce pour la ren-

dre plus mince. — Se prend ordinairement en mauvaise part.

> Le suppliant, en buvant, prist.... à *chapucier*..... de son coustel, la table qui estait devant la compaignie.
>
> (Titre de 1396. — DUCANGE. — CAPULARE.)

Chapuser n'était pas toujours pris autrefois en mauvaise part.

> Lequel boys le suppliant fist abatre.... et icellui charpenter et *chappuser* à ses propres cousts et despens.
>
> (Titre de 1466. — DUCANGE. — CHAPUISARE.)

CHARME. — S. m. Friche. Une terre en *charme*, c'est une terre sans culture, en jachère ou en friche.

CHARPILLE. — S. f. Copeau, ou, plus spécialement, ruban de bois qu'enlève le rabot du menuisier.

CHARROUYER. — CHARRUTER. — CHARRUER. — V. a. Labourer; mais, plus spécialement, labourer profondément avec la grande charrue.

> Une brebis, une chièvre, un cheval,
> Qui *charruiaient* en une grant arée.
>
> (Eustache DESCHAMPS. — *Œuvres inédites*, tome I, page 65.)

CHARVAILLER. — V. a. Patouiller, manier salement, détériorer. — Un enfant qui fourre ses mains dans un panier de raisins, prend plaisir à les tripoter, à les *margouiller*, à les *charvailler*. — Se dit à Riom.

CHAT. — S. m. Refus éprouvé par un jeune homme qui demande une jeune fille en mariage. — Il en est à son *second chat*, c'est-à-dire, voilà deux demoiselles dont la main lui a été refusée.

Il y a une grande analogie entre cette locution et celle d'*emporter le chat* que l'on emploie ailleurs dans le sens de s'en aller sans payer ou sans dire adieu. Un galant éconduit, en effet, ne perd pas ordinairement son temps en civilités et en politesses.—Quant à ceux qui s'en vont sans payer, on dit qu'ils *mettent la clé sous la porte.*

CHAT MAIGRE (Courir comme un). — Locut. Courir à toutes jambes. L'agilité du chat, animal naturellement des plus lestes, doit doubler lorsque la graisse ne l'embarrasse pas.

Lors, dispos du talon, *je vais comme un chat maigre.*
(REGNIER. — *Satire XI*, vers 327.)

Ils vont du pied *comme des chats maigres.*
(*Ancien Théâtre français*, tome IX, p. 19.)

CHATS (faire de la bouillie pour les). — Loc. Bien travailler pour faire quelque chose qui n'est bon à rien.

CHAUCHER. — V. a. (du latin *calcare*, fouler avec force), inquiéter, tourmenter, vexer. — Voilà une affaire qui me *chauche.*

CHAUD ou CHAUX. — S. f. On désigne sous ce nom les plateaux ou montagnes à sommet aplati.

Parmi les principales hauteurs ainsi dénommées, nous citerons : *La Chaud de Perrier* près Issoire, célèbre par son gisement de fossiles ; *la Chaud de Corent*, au-dessus du village de ce nom, près les Martres de Veyre ; *la Chaux-Montgros*, près Vic-le-Comte ; le puy de *Hautechaux*, dans la chaîne du Mont-Dore, etc.

CHAUMAS. — S. m. On appelle ainsi dans le canton de Montaigut en Combrailles, des prés naturels non arrosés.

CHAUNIER. — S. m. Celui qui fait ou qui vend de la chaux.

> Le 13 juin 1339, Guillaume Esbrard, marchand *chaunier* à Riom, vendit cinquante six setiers de chaux, moyennant 5 livres 4 sous 2 deniers....
> (CHABROL. — *Coutumes d'Auvergne*, tome III, page 677.)

L'Académie n'admet que CHAUFOURNIER.

CHAUPLER. — V. a. Presser la vendange avec les pieds. — Ce mot signifiait autrefois, d'une manière plus générale, frapper, battre.

> Faire bataille et en estoc *chapler*.
> (*Le roman de* GIRARD DE VIANE. — page 83).

CHEIRE. — S. f. On appelle ainsi les champs de lave formée par la surface des coulées volcaniques modernes.

Il est à remarquer qu'en Sicile, on désigne ces mêmes coulées de lave sous le nom de SCIARRA qui se rapproche beaucoup de l'expression auvergnate (1).

L'aspect des *cheires* est très-remarquable; et, tout d'abord, on est saisi du caractère triste et désolé que présente leur surface inculte où quelques herbes maigres et chétives, et des broussailles rabougries, ne peuvent parvenir à cacher entièrement la teinte grisâtre de la lave. Cette surface est loin d'être unie. Elle offre une succession de monticules et de dépressions; elle est presque toujours hérissée de rocs bizarres, contournés et scorifiés, de pointes, de dents et de cornes, de telle sorte qu'elle donne l'idée d'une mer violemment agitée qu'un phénomène imprévu aurait congelée et pétrifiée subitement.

Les coulées ou *cheires* les plus remarquables du département du Puy-de-Dôme, sont : la coulée du PUY DE LA VACHE, qui, en barrant le cours d'un ruisseau, a donné naissance au lac d'Aydat; c'est cette coulée qui, s'étendant jusqu'aux portes de St-Amand Tallende, avait valu à cette petite ville le nom qu'elle portait autrefois, celui de *Saint-Amand la Cheire.* — La *cheire* du PUY DE CÔME, un des plus grands volcans modernes

(1). — Autre rapprochement. En Espagne, les chaînes de montagne sont désignées par le nom de *Sierra*, *Sierra Morena*, *Sierra Nevada*, etc. En Auvergne, on trouve un long plateau situé parallèlement, à Gergovia, entre les vallées de Chanonat et de Saint-Amand Tallende, lequel porte le nom de : *la Serre.*

de la contrée. Cette cheire est la plus étendue, la plus raboteuse et, sans contredit, la plus curieuse de toutes. C'est sur un de ses points, non loin de Pontgibaud, que l'on rencontre les *trous à glace*, où la glace se forme au mois de juillet, d'autant plus abondamment que les chaleurs de l'été sont plus vives. C'est dans les mêmes parties de cette cheire que se trouvent aussi, près du domaine de Tournebise, les ruines ou vestiges de ce que l'on appelle les *Chazalous* ou le *camp des Sarrasins*. La tradition veut que ce lieu ait servi de refuge à une tribu de Sarrasins poursuivie et traquée par les troupes victorieuses de Charles-Martel.

Citons enfin la cheire non moins intéressante de Brulavé ou de Volvic, dont la lave sortie du cratère de Nugère, est activement exploitée et employée comme pierre de taille, sous le nom de *pierre de Volvic*.

CHENEVOTTER. — V. a. Dépouiller le chanvre de sa partie fibreuse, et ne laisser que des chenevottes.

L'Académie, qui admet *chenevottes*, a laissé le verbe *chenevotter*.

CHÊPRE — CHAPRE. — S. m. Sainfoin.

CHÈRANT. — Adj. Qui vend cher.

CHETIT—TE. — Adj. Chétif, mesquin.

Est-ce qu'un padraux est fait pour un *cheti* paisant.

(Faucon. — *Les perdrix de Malintrat*).
Conte auvergnat.

CHETITEMENT. — Ad. Chètivement.

CHETITERIE. — S. f. Mesquinerie, petitesse, bassesse.

CHÈVRE. — S. f. On appelle ainsi la musette, sans doute parce qu'elle est faite en peau de bouc ou de chèvre.

CHEVROTON. — S. m. Petit fromage fait avec du lait de chèvre. — On fabrique beaucoup de *chevrotons* dans la vallée des bains du Mont-Dore.

CHEZAL. — S. m. Maison en ruines, masure, décombres.

> Le suppliant et ses varlés se mirent en une vieille masure *ou* CHASAL, près dudit hostel. (Titre de 1392. — DUCANGE *au mot* CASALENUM).

Nous avons déjà parlé (Voyez CHEIRE), de vestiges d'un ancien campement désigné par le nom de *chazalous* ou *petits chazaux*.

Les noms de *Chezal* et *Chazal* sont aussi très-répandus comme noms de famille.

CHIPOTEUR. — Adj. Chicaneur, minutieux, vétilleux, qui conteste sur des riens.

CHIQUET. — S. m. Une petite quantité. — Allons boire un *chiquet* de vin.

CHUC. — S. m. On nomme ainsi une éminence à pentes arrondies et plus ou moins douces; une croupe, un exhaussement de terrain. Arriver sur le *chuc*, c'est arriver sur le sommet d'une éminence. — On dit aussi *suc* ou *tsuc*. (Voyez CHUQUET).

Juxtà *succum* de las Chabroles.

(Terrier d'Apchon en Auvergne).

Quamdam terram sitam *in succo*, id est, super montem et in altitudine montis. *(Charte Foréxienne de* 1417. — DUCANGE.)

CHUQUET. — S. m. Diminutif de *chuc*, mais beaucoup plus employé que lui.

C'est un monticule, une butte, une hauteur moins élevée que celle que l'on nomme *puy*. — Parmi les hauteurs ainsi qualifiées, on peut citer : LE CHUQUET GENESTOUX et LE CHUQUET COULEYRE qui sont situés à peu de distance de la base orientale du puy de Dôme; LE CHUQUET DE MOUILLEBOUX, butte basaltique située près du village de Chanat, commune de Nohanent; LE CHUQUET DU SON, non loin des mines d'Angle, canton de Rochefort, etc.

La signification conservée en Auvergne à ces deux mots *chuc* et *chuquet*, que l'on prononce souvent *tsuc* et *tsuquet*, est du reste en parfait accord avec celle attribuée aux mots *suc* et *zuquet*, dans les anciennes poésies romanes. Ces deux mots sont, en effet, mentionnés par Roquefort et Raynouard, comme voulant dire : *chef, crâne, sommet de la tête*. La seule diffé-

rence entre le mot roman et l'expression auvergnate, c'est que l'un est employé dans son sens propre, tandis que l'autre n'est en usage qu'au figuré.

> Del *zuquet* tro al talon
> Li fai complida garnison.
>
> (DEUDES DE PRADES. — *Poème manuscrit sur les vertus*).

Traduction. — De la nuque jusqu'au talon, il lui fait complet équipement.

CHUTER. — V. n. Faire une chute, tomber. — L'itératif *rechuter* est français.

CLAQUETTES. — S. f. pl. Petits morceaux de bois ou d'os longs et minces, que les enfants font frapper l'un contre l'autre, en les agitant entre les doigts.

On obligeait autrefois les lèpreux à faire du bruit avec des *claquettes* ou *cliquettes*, ou bien avec des crécelles, afin que les passants, avertis de leur présence, pussent les éviter.

L'Académie donne le même sens au mot *cliquettes*.

CLIQUE. — S. f. On désigne par ce nom une personne mal famée, de peu de valeur morale. — C'est une *clique*.

CLIQUES. — S. f. PRENDRE SES CLIQUES ET SES CLAQUES. Locution qui signifie prendre ses bagages et se disposer à s'en aller, faire ses paquets.

Peut-être cette locution signifie-t-elle proprement :

prendre ses vêtements et ses souliers, car on trouve *cliche* avec le sens de hardes :

> Maint ménestrel ont fait riche,
> Qui n'avait avoire ne *cliche*.
>
> (*Le Tournoiement de l'Antechrist*, Ed. Tarbé, page 64.)

Nous serions cependant plus disposés à ne voir dans cette locution qu'un jeu de mots, une de ces onomatopées si fréquentes autrefois et maintenant dans la langue populaire, comme celles-ci : *Fouir du bic et du bec* (Œuvres de G. Coquillart). — *Fric ni fracq*, dans le sens de *rien*. — *Friche ne miche*, pour dire *rien du tout*, etc.

> Et n'eussé-je *friche ne miche*.
>
> (*Ancien Théâtre français*, tome 1, page 55.)

> ..... Il n'y a ny *fricti ny fracq*, et quand il y en aurait, ce n'est pas pour toy que le four chauffe.
>
> (*La comédie des Proverbes*. — *Ancien Théâtre*, tome IX, page 49.)

Nous avons encore en français beaucoup de locutions de ce genre; ainsi, pour n'en citer qu'une entr'autres, on dit souvent : il a ramassé sa fortune de *bric et de broc*, c'est-à-dire de çà et de là, d'une manière et d'une autre.

COIMBRE. — S. m. Petit morceau de cuivre. Les gamins appellent ainsi les débris de cuivre, les vieux clous et les épingles qu'ils ramassent dans les ruisseaux des rues.

L'usage de chercher dans les rigoles n'est du reste pas nouveau.

> Je les veyz tous occupés à chercher des espingles rouillées et vieulx clous parmi les ruisseaux des rues, comme vous voyez que font les cocquins en ce monde. (RABELAIS.—*Pantagruel*, liv. II, chap. XXX.)

COMBE. — S. f. Vallon; petite vallée; gorge entre deux montagnes.

Ce mot s'est conservé dans beaucoup de noms de lieux et de personnes : *Lacombe; Decombes; la Combelle; la Combaude; Combronde* (Combe-ronde), etc.

COMBIEN. — Adv. Beaucoup. Ne se place qu'à la fin de la phrase : Il est riche *combien*.

COMBLE. — S. m. On désigne sous le nom de *combles* des accumulations de neige qui se forment, en hiver, dans les parties montagneuses du département, sur certains points bas et abrités, par exemple dans des chemins creux, dans des plis de terrain ou des fossés. C'est le vent qui occasionne la formation des *combles*, en balayant la neige devant lui jusqu'à ce qu'un obstacle l'arrête.

On conçoit facilement que la configuration de la contrée détermine l'emplacement de ces masses de neige, lesquelles se forment généralement toujours aux mêmes points.

COMME. — Prop. Avec, en même temps que. — Je suis venu *comme* lui.

COMME RIEN. — COMME TOUT. — Loc. Ces expressions sont fréquemment employées dans le sens de : *aucunement*, point du tout; et de *beaucoup*, énormément. — Je m'amuse *comme tout*.

CONFONDRE. — V. a. Gâter, salir, détériorer. — Avec un si mauvais temps, il va *confondre* tous ses habits. — Voilà un pantalon *confondu*.

CONSEIGLE. — S. m. Mélange de froment et de seigle. Méteil.

> La censive en froment a été réglée à la quantité de cinquante-six septiers..... — La censive en *conseigle* a été réglée à la quantité d'une quarte..... — La censive en seigle a été réglée à la quantité de cinq septiers.... (Procès-verbal d'évaluation des terres du comté d'Auvergne en 1674. — Publié par Desbouis, page 60.)

Ailleurs, dans le même procès-verbal, le conseigle est appelé *mixture de seigle* (page 43), et *froment-conseigle*, du latin *cum*, avec (page 110). — Il est aussi désigné sous le nom de *mixture* dans les articles 22 et 30 du chapitre xxxi de la *Coutume d'Auvergne* de Chabrol.

CONSÉQUENT. — Adj. Important. — C'est une affaire *conséquente*. — Nos grands écrivains, Molière entr'autres, emploient fréquemment *conséquence* pour importance; ce qui est admis par le dictionnaire de l'Académie.

> En vérité, Monsieur, ce procès m'est d'une *conséquence* tout-à-fait grande. (*L'Avare*, acte II, scène 7.)

Tout le monde connaît aussi ce passage de la fameuse complainte de Fualdès :

> Ecoutez, peuple de France,
> . . . . . .
> Le mémorable accident
> D'un crime *très-conséquent*.

CONSULTE. — S. f. Consultation d'avocat ou de médecin.

CONSULTER (se). — V. pr. Prendre une consultation, prendre conseil. Consulter un avocat, un médecin.

On trouve dans Molière *se conseiller*, employé dans le même sens :

> Mais si *je me conseillais* à vous pour ce choix ?
> (*Les Amants Magnifiques*, acte II, scène 4.)

CONTORSIONNER (se). — V. pr. Faire des contorsions, des grimaces.

COR. — S. m. Robinet de fontaine; cannelle, petit tuyau par lequel l'eau d'une fontaine est projetée.

CORDIER. — V. a. Corder, cordeler, mettre en corde. — On appelle *pain cordié* ou *miche de corne* (voyez ce mot), une espèce de pain long tordu, qui a l'apparence de deux cordes enroulées autour l'une de l'autre.

CORSÉ.— Adj. Qui a du corps. — Voilà un homme bien *corsé* ; et au figuré : ce vin est *corsé*.

..... Est de la Cambre issus
Uns chevaliers grans et *corsus*

(*Le Bel Inconnu. — Roman de la Table Ronde, publié par* HIPPEAU, page 105, vers 2963.)

COSSE. — S. f. Tige, trognon de chou, de choufleur, de salade.— L'Académie n'admet ce mot qu'avec la signification de gousse, d'enveloppe de certains légumes, de certains fruits.

Un temps fu anciennement,
Que les gens savoureusement,
Sans char mangier, se nourrissaient
Des fruits, qui des arbres issaient,
De *cos*, et d'erbe et de racine.

(*Œuvres de* PHILIPPE DE VITRY, p. 98.)

On trouve, du reste, dans les anciennes poésies romanes, le mot *cos* employé avec le sens de *col* ou *cou;* ce qui est le sens propre du même mot que nous employons au figuré. (Voyez le *Glossaire* de Roquefort).

COSSE. — S. m. Nom que l'on donne aux percepteurs des contributions directes dans le canton de Saint-Germain-Lembron, près Issoire.

Sous l'ancien régime, l'office de *collecteur des impôts* était, comme on sait, rempli par des contribuables désignés *ad hoc,* dans chaque village. Or, les *consuls* des paroisses, considérés comme un peu moins ignorants que les autres habitants, étaient aussi, plus fréquemment que les autres, chargés de la collecte. C'est ce qui explique pourquoi l'on a conservé à Saint-Germain, l'habitude de désigner celui à qui l'on paye

les impôts, par le nom de *consul*, en patois *cossul* ou *cossoul*, et ensuite par abréviation *cosse*.

COUANE. — GOINE. — S. m. Poltron, couard, lâche. — Dérive vraisemblablement du mot *coi*, venu lui-même du latin *quietus*, tranquille : *se tenir coi*.

Les Anglais ont conservé le mot *coyness* pour signifier modestie, timidité.

COUDER. — S. m. Petit vacant au devant d'une maison ou d'une ferme, où il croît de l'herbe et du gazon, pelouse, pâturage.

> Ripas ipsus totius plani et *pratorum sive* CODERCORUM.
>
> (*Histoire de Nîmes*. — PREUVES, tome III).

On appelle aussi *couder* ou *coudair*, quelquefois, un petit jardin attenant à une maison de campagne; d'autres fois, le plus souvent, un pâturage communal où l'on fait pacager les moutons ou les chevaux.

COUENAS. — S. m. Nom donné par mépris aux paysans. — Ce mot est, sans nul doute, une altération ou transformation de *couenneux* qui se trouve mentionné dans le glossaire de Roquefort, avec le sens de *gras, épais*.

COUETTE. — COITE. — S. f. Lit de plume (mentionné comme *vieux* par l'Académie). — A Clermont, on emploie aussi *coite* dans le sens de taie d'oreiller.

> Frère Jean.... fendit la *coitte* et coissin en deux, et par les fenestres mettayt la plume au vent.
>
> (RABELAIS.—*Pentagruel*, Livre 5, chap. XVI.)

De chascune *coite* et de chascune toile...., ung denier de leyde.

(Priviléges de Montferrand, art. 119*)*.

Le mot français courtepointe est une transformation de *coite pointe,* c'est-à-dire *coite piquée* (du latin *pungere*).

De *kuites pointes* et moles.

*(Le Bel Inconnu.— Roman du XIII*e *siècle,* page 83, vers 2345).

COUFLOT. — Adj. Bouffi de graisse; informe à force d'être gras.

COUINER. — V. n. Gémir; se lamenter bruyamment; pleurer en criant.

COUINLER. — V. n. Pousser des cris aigus.

COUP. — S. m. Fois. — *Ce coup-ci,* voilà une affaire faite,— pour : *cette fois-ci.*—Ce mot, que l'Académie donne comme *vieux* dans cette acception, est très-usité chez nous.

Jadis un asne, un renard et un loup,
En quelque lieu se trouvèrent *un coup*.

(Guillaume Haudent. — *Trois cent soixante-six Apologues d'Esope,* Livre II, fable LX).

Bacchus avec Cérès. . . . . .
. . . . . .
Devaient être, *ce coup,* de la cérémonie.

(La Fontaine. — *Contes,* Livre IV, page 349).

Faire les cent coups. — Faire toutes sortes de sottises. Se dit ordinairement d'un jeune homme écervelé, mauvaise tête.

Prendre coup. — Loc. On dit d'une maison *qu'elle a pris coup,* lorsque, pour un motif ou pour un autre, sa solidité est compromise. Cela arrive ordinairement à la suite d'éboulements, de tassements de terrain, ou après la démolition d'une maison mitoyenne.

Tenir coup. — Loc. Soutenir, appuyer, résister avec persévérance.

COURCIÈRE ou COURSIÈRE. — S. f. Chemin ou sentier par où passent les voyageurs non chargés lorsque la route principale fait des sinuosités. C'est surtout dans les parties montagneuses du département que les *coursières* sont nombreuses et utiles.

Ce mot est employé dans le Berry avec la même signification.

> Il connaissait si bien.... toutes les *coursières.*
>
> (George Sand. — *François le Champi.)*

Autrefois, on appelait aussi *coursières* des espèces de chemins de ronde ou chemins couverts, au moyen desquels, dans les villes fortifiées, on communiquait d'une tour ou d'un bastion à un autre.

COURNIOLE. — S. f. Gosier. — Une cuisinière qui veut tuer un poulet lui coupe la *courniole.*

COUSINER. — V. a. Se traiter en parent.

L'Académie prétend que ce mot vieillit. Chez nous,

le mot et la chose sont très en usage ; on voisine et on cousine.

Adam est notre père à tous ;
Ne sommes-nous pas *cousins, cousines,*
Ne sommes-nous pas parents trétous ?
(Vieille ronde).

Eustache Deschamps a employé dans le même sens le mot *acousiner*.

COUTANGE. — S. f. Frais, dépenses, coût (*costengia* dans la basse latinité).

Le mot *coustage* se trouve avec le même sens dans une charte de 1270.

COUVERTE. — S. f. Couverture.

Il fut contraint de s'appaiser pour une *couverte* de Cataloigne que luy donna le sire André.
(B. Desperiers. — *Joyeux devis,* nouvelle IX.)

Les nappes, les *couvertes* de lit, il vendait tout cela.
(Bon. Desperiers. — *Joyeux devis,* nouvelle LXXVII.)

Et chauces et haubers roulèrent
Et *couvertes* à destriers.
(Le Tournoiement de l'Antechrist, page 15.)

On appelait et on appelle encore, en plaisantant, les huissiers des *tire-couvertes*. — Dans les poésies de Coquillart, un agent du fisc est dénommé d'une manière analogue : M. Adam de Tire-Lambeau.

CRAILLAT. — S. m. Crachat.

CRAILLER. — V. n. Cracher salement.

CRAMER. — V. n. Roussir, brûler à demi. Le latin *cremare* (brûler), qui est le radical de notre mot, avait passé sans changement dans la langue romane.

Del foc difern *cremaran* veramen.

(P. CARDINAL. — Cité par RAYNOUARD.)

TRADUCTION : Véritablement, ils brûleront du feu d'enfer.

On dit souvent chez nous : *ça sent le cramé.* — Votre robe est trop près du feu, elle va *se cramer.*

CRAPAUD. — S. m. Pierre massive sur laquelle on appuie, dans les caves, les pièces de bois destinées à supporter les fûts et tonneaux.

CRAPAUD-VOLANT. — S. m. Engoulevent, espèce d'oiseau.

CREVAISON. — S. f. Mort. — FAIRE SA CREVAISON. — Mourir.

On dit aussi *c'est une crevaison,* de quelqu'un dont la santé est mauvaise; ou du moins dont les apparences extérieures indiquent un état maladif.

CRIGNON. — S. m. Extrémité du pain ; partie où la croûte est plus dure. — Ce mot vient probablement du mot *carne* qui, d'après M. Génin (Lexique de la langue de Molière), signifie angle, et dont le diminutif *carreignon* était fréquemment usité au moyen-âge.

CROCHE. — S. f. Coche, entaille. — On l'emploie aussi pour désigner le morceau de bois sur lequel on marque, au moyen de *croches* ou d'entailles, le nombre des choses dont on veut tenir compte.

Chez nous, presque tous les ménages ont leur *croche* chez le boulanger. Beaucoup comptent avec leur laitière, leur boucher, etc., au moyen de croches. — C'est identiquement ce que l'Académie appelle *coche* ou *hoche*.

De bonna fe, soubre sa *crocha*,
Marqua chaqua sauma que sort.
(LABORIEUX.—*Poème patois sur les vendanges.*)

CROCHER. — V. a. Marquer sur la croche.

CROGNON. — S. m. Quelques-uns disent *Crougnon* (voyez CRIGNON.)

CROQUE.—S. f. Meurtrissure, coup.—En tombant, je me suis fait une *croque* à la tête.

CROQUE-MITAINE. — S. m. Etre imaginaire dont on fait un épouvantail pour les enfants.

CROTONS.—S. m. pl. Grumeaux, résidu de graisse que le feu n'a pu dissoudre. — On trouve dans Roquefort *(Glossaire de la Langue romane)*.: *Cretons*, restes de suif.

ÇUNETTE ou SUNETTE. — S. f. Nom propre, diminutif de Françoise en passant par *Françon* et *Françunette*.

CURÉ. — S. m. Ce qui reste d'un raisin après qu'on en a mangé les graines.

D

DAILLE. — S. f. Faux. — Se trouve avec la même forme et la même signification dans le glossaire de Roquefort. Ce mot s'écrit aussi *daie* et *dail*.

DARU. — Adj. Brutal, bourru.

> A qué *daru*, qué grand fadar
> Que fouei le meichant.
>
> (LABORIEUX. — *Poème sur les vendanges. Album auvergnat*, page 158.)

DÉBACHER — V. a. Oter la bâche qui recouvre une voiture chargée de marchandises.

Bâcher se trouve dans le dictionnaire de l'Académie.

DÉBAPTISER. — V. a. Ce mot est employé dans le sens d'*insulter*, dans des phrases de ce genre : Si tu fais cela, *je te débaptise*.

Autrefois, quand on se faisait gloire d'être pieux, c'était une grave injure que d'appeler quelqu'un : *paien*,

mécréant. Or, *débaptiser* quelqu'un, ou, mot pour mot, *lui enlever le baptême*, c'est le ravaler parmi les mécréants; c'est donc l'insulter.

DÉCESSER. — V. n. Cesser, discontinuer. — Cet enfant a crié deux heures sans *décesser*.

Décesser, dit Boiste, employé pour cesser, signifie tout le contraire de ce qu'on lui fait dire, le *de* étant un privatif.

Nous ne sommes pas de cet avis. La particule *de* n'est pas toujours privative; quelquefois même elle est augmentative; nous pouvons en citer plusieurs exemples, pris tant dans la langue française actuelle que dans les formes anciennes.

Ainsi, dans les mots DÉROBER, synonyme de l'ancien mot *rober;* DÉNOMMER; DÉNONCER, du latin *nuntiare;* DÉCHIQUETER, qui ne fait guère que représenter l'ancien mot *chicqueter*, etc., etc., la particule *de* a plutôt un caractère augmentatif.

On verra bien par *fringuerie*,
Porter mains habits *chicquetez*,
Troués, percés. . . . . .

(G. COQUILLART, tome 1, page 86.)

Dans les exemples suivants, les mots DESROMPRE et DÉCASSER ont à peu près le même sens que *rompre* et *casser*.

Mon pourpoint est de vieille soye,
Desrompu et tout *décassé*.

(G. COQUILLART, tome 1, page 147.)

Mais quant li dux veit e entent,
Que sa gent est ri *dérompue*.

(B. DE STE-MAURE. — *Chroniques anglo-normandes*. — Aux pièces justificatives de la Conquête d'Angleterre d'Augustin Thierry, tome 1.)

On disait encore DÉPRIER pour *prier*, du latin *deprecari*; FAILLANCE, pour *défaillance*.

Je prie la benoiste Marie,
Qu'elle vueille son fils *déprier*.

(*Ancien Théâtre français*, tome III, page 405.)

Et puis me prent une *faillance*....

(*Ibidem*, tome I, page 115.)

On trouve aussi dans les mêmes auteurs le mot DÉMARCHER, avec le sens de marcher, bouger. C'est le verbe du mot *démarche*, qui est encore français.

Cy gist Perrenet le franc-archier,
Qui cy mourut sans *desmarcher*.

(*Ancien Théâtre français*, tome II, page 333.)

Citons enfin les mots PARTEMENT et DÉPARTEMENT, tous les deux employés dans le sens de *départ*. (Voyez *infrà* au mot *département*, les exemples cités.)

En présence de tous les mots que nous venons de relater, on peut dire que la particule *de* n'a pas toujours et exclusivement un caractère privatif. Nous croyons que ce caractère ne se rencontre pas particulièrement dans notre mot *décesser*. Le mot n'est pas français, n'est pas utile, c'est possible; mais il est employé et il n'est pas aussi absurde qu'on veut bien le dire.

DÉCOMPASSER. — V. a. Dépasser, devancer, passer devant, surmonter.

DÉCOUSU. — Adj. Dont les affaires commencent à se défaire, à se découdre; sont en mauvais état.

DEDLA. — Prép. S'emploie seul, sans régime, pour signifier : là bas, de l'autre côté, dans un autre lieu.

DÉFIGER. — V. n. Rendre liquide. En hiver, alors que l'huile est figée, on met les burettes près du feu pour les faire *défiger*.

DEFRESCHIR. — V. a. Défricher un terrain.

Ce mot qui paraît, de prime abord, être une corruption du mot français *défricher*, a cependant existé tel que nous le donnons. On disait autrefois indifféremment pour désigner un champ inculte : *Friche* ou *fresche*.

> Plusieurs terres, prez, pastures, *fresches*, etc.
>
> (*Titre de* 1341. — DUCANGE, au mot FRESCEIUM).

Il signifiait autrefois aussi d'une manière plus spéciale : arracher les mauvaises herbes.

> Pendant que le suppliant *defraichissait* lesdites sèches plantes.... pour y planter des nouvelles.
>
> (*Titre de* 1427. — DUCANGE, au mot DEFRONDARE).

DEFUNTER. — V. n. mourir.

DÉGOISER (se). — V. pron. Faire des grimaces, des contorsions, soit par gestes, soit par cris.

> On rit, on raille, on sorne, on dit,
> On escoute, on preste l'oreille,
> On *se dégoyse*, on s'esgaudit.
>
> (COQUILLART, tome I, page 182).

DÉGOUNELÉ. — Adj. Dévêtu, débraillé. — Peu usité. Ce mot veut proprement dire : privé de sa *gonelle* ou robe.

> Fust abillée d'une *gonelle* de velous noir, et avait ung bas de taffetas blanc.
>
> (*Chronique de l'an* 1502. — *Petit Thalamus de Montpellier*, page 482).

DÉLANDER. — V. a. Débaucher; déranger. — Si vous n'y prenez garde, ce jeune homme va *délander* votre fils. — Cette fille commence à *se délander*.

DÉLITER (se). — V. pron. Se dégrader par l'effet de la gelée ou des intempéries. — On dit qu'une pierre *se délite* lorsqu'elle tombe en morceaux, en poussière ; lorsqu'il s'en enlève des fragments par couches, par *lits*.

DÉLURÉ. — Adj. Alerte, dégagé, à l'air entreprenant, quelque peu effronté.

DÉLURER. — V. a. Déniaiser. Rendre quelqu'un moins simple, moins gauche.

DÉPARLER. — V. n. Parler à tort et à travers. — L'Académie ne donne à ce mot que le sens de *cesser de parler*, inusité chez nous.

La grammaire anglo-française, de Palsgrave, publiée par Génin, donne à ce mot une signification qui a plus de rapport avec la nôtre. Suivant Palsgrave, *déparler*, au XVIe siècle, s'employait pour : *Parler mal de*. (page 727.)

DÉPARTEMENT. — S. m. Départ. — Ne s'emploie guère qu'en matière de congé de bail. Ainsi on dit d'un propriétaire qui renvoie son locataire : *Il lui a donné son département.*

Du reste, dans les anciens auteurs, *département* est le synonyme de départ et de *partement.*

> . . . . . Le *partement*
> Convint faire lors bien hastivement.
>
> (CHRISTINE DE PISAN.— *Le Dit de Poissy.*)

> Tôt après le *département* d'iceluy roy (Charles VIII) dudit royaume,..... ledit comte Gilbert (de Montpensier) fut assailly à Naples..... (*Vie du Connétable de Bourbon*, par Guillaume DE MARILLAC, son secrétaire. — Edition du Panthéon, page 128.)

— DÉPARTEMENT. — Quelques personnes désignent encore l'hôtel de la Préfecture par le nom de *département.* — Je vais au *département*, pour : Je vais à la préfecture.

DÉPATOUILLER (se). — V. pron. Se débarrasser, se dépêtrer. — Autrefois on disait *dépatrouiller*, et le verbe s'employait activement.

> Sçachez qu'elle est saine et entière par la valeur d'un bon gentilhomme qui l'a *dépatrouillée* des mains de certains gouinfres.....
>
> *Ancien Théâtre français*, tome IX, page 67.

DÉPOITRAILLÉ. — Adj. Dont le poitrail, la poitrine est toute découverte. — Il n'a pas pris le temps

de boutonner ses vêtements ; il est venu *tout dépoitraillé.*

DÉPROFITER. — V. n. Décroître. — Cet enfant ne fait que *déprofiter* depuis qu'il ne va plus à l'école.— Ce verbe s'emploie aussi activement dans le sens de gâter, détériorer, tirer mauvais parti d'une chose.

DEPUIS (du). — Loc. Depuis lors.

Il advint *du depuis*, qu'avec le mouvement,
Le violon joua beaucoup plus plaisamment.

(VAUQUELIN DE LA FRESNAYE. — *Art poétique).*

Mais, *du depuis*, les divers changemements de nos affaires donnèrent bien à l'Espagnol un autre jeu.

(SATYRE MÉNIPPÉE, 141.)

La Belle, *du depuis*, ne le recherche point,
Et l'esprit rarement à la beauté se joint.

(REGNIER. — *Satire* VII, *vers* 74.)

DESAMPLE. — Adj. Qui manque d'ampleur. — S'applique uniquement aux robes des dames. — Un jupon de robe *désample* est celui qui n'a pas la quantité d'étoffe nécessaire pour former des plis gracieux et seyants.

DESAVEIGNE. — Adj. Désagréable, déplaisant. — Le mot AVENANT signifie : *Qui a bon air, bonne grâce.* La particule privative *Des*, donne à ce mot une signification contraire.

DESMANDER. — V. a. Donner un ordre contraire à celui qui avait été donné primitivement. — Mander le contraire de ce qui avait déjà été convenu. Décommander.

On démande un ouvrier que l'on avait arrêté. — On *démande* aussi un objet qu'on avait d'abord demandé.

DESSUR. — Prép. Sur, dessus, au-dessus. — J'ai vu un cheval, je suis monté *dessur*.

Son escu noir estait, et sa housseure
Et sa houppe de plumes *au desseure*
Du heaume. . . . . .

(Loys de Beauvau. — *Le pas d'Armes de la Bergière*, p. 61.)

DÉTACHE-LARD. — S. m. Long, efflanqué, assez grand pour détacher, sans se hausser, le lard qui, chez les paysans, est habituellement pendu au plancher.

DÉTIRER. V. n. Mesurer avec les pieds, tirer au sort.—Très employé par les enfants.—Avant de commencer un jeu, ils *détirent* pour savoir qui jouera le premier. Deux enfants placés en face, se dirigent l'un vers l'autre en mettant, chacun à leur tour, un pied devant l'autre, de manière à ce que la pointe du pied posé le premier, touche le talon de l'autre pied. Quand les pieds des deux *détireurs* se sont rejoints, c'est celui dont le pied dépasse le point de jonction, qui a l'avantage.

DÉTRAMER. — V. a. (du latin *Trames*, chemin.)

Débarrasser, ôter du chemin *(de tramite)*; et, par suite, ranger des objets en désordre.

On trouve dans l'*Eclaircissement de la langue française*, par l'anglais Palsgrave, le verbe : *Je destrays*, avec le sens de : *Je tire hors de la voye* (page 669.) Il y a lieu de croire que c'est une autre forme du même mot.

DÉVALER. — V. n. Descendre, s'en aller précipitamment.

> Il le fist *devaler* de son palaz.
>
> (Gérard de Rossillon. — Edit. Francisque Michel. p. 359).
>
> . . . . Au diable un qui *dévale*,
> Un chacun, sans parler, se tient clos et couvert.
>
> (Regnier. — *Satire* xi, vers 299.)

L'Académie le dit *vieux* et *populaire*.

DEVANT (prendre). — Loc. *Prendre quelqu'un devant soi*, c'est le prendre en grippe. — La paix a quitté le village depuis que le maire a pris le curé *devant lui*.

DEVISAGER. — V. a. Regarder en face avec effronterie.

DEVISE. — S. f. Limite de séparation d'un champ, d'une terre.

> Et se il, par assentement, se pevent accorder, il doivent marquer la *devise* là ou il sont assenti.
>
> *(Assises de Jérusalem. — Ch.* 265. — *Edition de la Thaumassière.)*

DIRE (trouver à). — V. a. Cette manière de parler qui, selon l'Académie, a *vieilli*, est très employée chez nous dans le sens de : *regretter l'absence de quelqu'un, la perte de quelque chose.*

> Mettez vous donc en tête que je ne me divertis pas toujours si bien que vous pensez, que je vous *trouve à dire* plus que je ne voudrais.....
>
> (MOLIÈRE.—*Le Mysanthrope*, acte v, scène 4.)

Ce verbe, d'après M. Génin, vient, par une suite de syncopes, du latin *desiderare*, désirer, et non pas de *dicere*.

DOSSIÈRE. — S. f. Partie du harnais d'un cheval sur laquelle s'appuient les courroies qui supportent les brancards d'une voiture ou d'une charrette.

DOUBLON. — **DOUBLONNE.** — S. m. ou f. Veau ou velle de deux ans.

DOUCIGNAR. — Adj. Qui a une douceur fade.

DOUELLE.—S. f. Douve, merrain (du latin *dolium*, tonneau.)

L'Académie n'admet ce mot que comme terme d'architecture, avec le sens de *parement intérieur ou extérieur d'un voussoir*, ou de *courbure d'une voûte*. — La *douelle* des tonneaux forme aussi une courbure.

> Icellui prist furtivement.... environ soixante pièces de *douelle* à faire tonneaulx.
>
> (Titre de 1380. — DUCANGE au mot DOELA.)

On donne aussi quelquefois le nom de *douelle* à des planches de peupliers qu'on emploie pour les toitures.

DRAPEAU. — S. m. Petit drap à l'usage des enfants au maillot. Lange.

> Ma lance est au grenier aux noix,
> Qui sert à seicher les *drappeaulx*.
> (COQUILLART. — *Le monologue d'un gendarme cassé*, tome I, page 147.)
>
> Et en ces ords nouveaux,
> Où nourrices essaugent leurs *drappeaux*.
> (VILLON.)

DRESSIÈRE. — S. f. Petit sentier ou chemin établi en vertu du principe géométrique que *la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre*. — Il en existe surtout dans les régions montagneuses, là où les routes et chemins ont été tracés avec de nombreuses courbes et sinuosités pour ménager les pentes.

On appelle aussi ces sortes de chemins *coursières* ou *courcières*, parce qu'ils sont destinés en quelque sorte à *raccourcir*, à *redresser* la route. (Voyez COURSIÈRE.)

On rencontre fréquemment dans les poésies et chroniques du moyen-âge, avec le même sens, les mots : *dresseyra, adresse*, etc.

> Lequel charretier avait amené du vin dans un char, et en soy retournant, prist les *adreces* à travers les champs, sans aucun chemin tenir.
> (Titre de 1414. — DUCANGE, ADRATERIA.)

DROGUER. — V. n. Attendre longtemps. — Il m'a fait *droguer* plus d'une heure.

DROLE. — S. m. Petit garçon, dans un sens général. Ce terme n'a rien d'injurieux. — On dit aussi : *ma drôle* pour : ma fille. Dans ce dernier sens, ce mot se rencontre souvent dans les chants et noëls auvergnats.

Paubre garçons.
Embé na *drolle*
Nous danserons.

(*Montagnarde des environs de Thiers. — Album auvergnat,* page 42.)

E

E. — Avant les mots commençant par la lettre S suivie d'une autre consonne, il n'est pas rare d'entendre ajouter, par euphonie, la voyelle E. Ainsi l'on dit : une *estatue,* pour : une statue; *espectacle,* pour : spectacle; *escorsonère,* pour : scorsonère; *esquelette,* pour : squclette; *espécial,* pour : spécial, etc.

Il est à remarquer que la plupart de ces mots sont d'origine latine, et que tous ont porté régulièrement, dans l'ancien langage, la lettre E comme affixe.

> Aquestas causas vos die per tal que non sias *Escandalisats.*
>
> (*Hist. abrégée de la Bible,* citée par RAYNOUARD.)

> Aussi lui voult faire boire de l'eaue d'*escabieuse.*
>
> (Titre de 1447. — DUCANGE, SCABIDUS.)

> Et plus qu'*escorpion* point
> Du venin de félonie.
>
> (Eustache DESCHAMPS.—*Œuvres inédites,* t. I, p. 34.)

Il y avait premièrement quatre couvents de mendiants des plus beaux, *espacieulx* et mieulx bâtis de France.

(*Chroniques françaises du petit Thalamus de Montpellier*, page 534.)

Le brave *espadacin* ! O le dangereux coup!

(*Ancien Théâtre français*, tome VIII, page 238.)

Que tu m'octroies *especial* part et plénière en tous les biens que tu feras.

(JOINVILLE.)

Ceulx qui à ainsi vivre s'applicquent, sont attendans par ceste bonne et juste vie corporelle, la vie *espirituelle*....

(*L'Abuzé en court*. — *Œuvres du* ROI RENÉ, tome IV, page 83.)

Hé! fortune, que je doy hair
Et maudire ta grant furorité;
Ton faux semblant, ton périlleux air,
Et ce qu'en toi n'as *estabilité*.

(E. DESCHAMPS. — Tome I, page 50.)

Il est bon de remarquer ici que le français a conservé l'E devant l'S dans beaucoup de mots, tels que : *escalier*, du latin *scala; escabeau*, de *scabellum; espérer*, de *sperare; escalade*, *esclave*, etc. — Dans d'autres mots, l'S a disparu, mais l'E est resté; ainsi : *écrire*, qui vient de *scribere; écu*, qui vient de *scutum; école*, de *schola*, etc.

Enfin il existe certaines irrégularités dans les formes actuelles de plusieurs mots de ce genre. Ainsi en français on a gardé l'E dans *espèce* et on l'a supprimé

dans *spécial*, quoique les deux mots aient la même origine. Ainsi encore on dit : *Ecole* et *scholaire ; estomac* et *stomachique ; esprit* et *spirituel ; écrire* et *scribe*, etc.

— On dit aussi en Auvergne : *Exavier* pour : Xavier; *Ecommuns* pour : communs.

EBERCHER. — V. a. Faire une brèche soit à un instrument tranchant, soit à un morceau de pierre, marbre, bois, corps dur, taillé à vive arête.

On trouve dans le Lexique Roman de Raynouard : *bercar* et *enbercar* avec le sens de ébrécher, entailler.

EBROQUER. — V. a. Faire une entaille ; est souvent employé avec la même signification qu'*ébercher*.

C'est aussi quelquefois le synonyme d'*épointer*.—Le mot *broc* désignait jadis une pointe, une arête, un objet pointu, aigu, et par extension une fourche.

> Ung *broc* ou fourche de fer.
>
> (*Titre de* 1465. — Ducange, au mot Broca, 4).

D'où *ébroquer* a signifié enlever la pointe, émousser le tranchant, et, par extension, faire une entaille, une éraflure.

ECALACHE. — S. f. Nom que les enfants donnent aux racines de réglisse qu'ils achètent pour en extraire le jus en les mâchant.

Ce mot vient probablement, par corruption, du mot *Recalecia* qui désignait le réglisse dans la langue romane.

ECHAMPER. — V. a. Bouleverser, mettre en désordre; et quelquefois perdre. — Dans ce dernier sens, *échamper* n'est peut-être qu'une corruption du mot *échapper* que l'on emploie activement chez nous, comme : J'ai *échappé* mon cheval. — Peut-être aussi veut-ce proprement dire : *semer par les champs ?*

ECHANTILLER. — V. a. Marquer, estampiller des mesures après les avoir reconnues conformes à l'étalon de l'autorité. — Echantillonner.

> Voulons et octroyons que les consuls et commune puissent avoir et tenir à toujours, mais en la maison du consulat, balances, marc, poids, livre, mesure et aulne, et mesures de vin bonnes et loyaux, pour maintenir droiture; et que les marchands et tous vendeurs desdites choses soient tenus d'*eschantiller* et prendre par les mains desdits consuls ou de leurs commis, lesdites mesures, etc.
>
> (*Coutumes d'Aigueperse.*—CHABROL, t. IV, p. 29).

Aujourd'hui encore, certaines personnes appellent *échantilleur*, soit le jaugeur, soit le vérificateur des poids et mesures.

ECHARPINER.— V. a. mettre en menus morceaux, en brins; émietter en quelque sorte. — *Echarpiner de la laine,* c'est en détendre les brins, et comme les désagréger.

> La feme l'empereur.... mandá à Narsès cette injure, que ele ferait filer o ses esclaves, et *charpiner* la laine.
>
> (*Vie des saints.* — Citée dans DUCANGE, au mot CARDARE.)

ECRABOUILLER. — V. a. Ecraser salement; écraser un corps mou de manière à en faire rejaillir des fragments.

Dans un Titre de 1478, on trouve le mot *écrabouiller* avec le sens d'éventrer.

(DUCANGE, au mot ESBOELLARE).

L'Académie, comme presque tous les vieux auteurs français, admet *Ecarbouiller*.

.... le moindre heurt, mesconte ou mégarde qui y surviendrait *escarbouillerait* tout.

(CHARRON.—Livre I, chapitre VII.)

ECUELLES (mettre tout par les). — Loc. Se mettre en frais pour recevoir quelqu'un; servir avec abondance, copieusement, sans y regarder.

Allons *mettre tout par écuelle* pour solenniser la nopce.

(*La Comédie des Proverbes. — Ancien Théâtre français*, tome IX, page 94).

Le bonhomme Grand Gousier..... commandait que *tout allast par escuelles*.

(RABELAIS. — GARGANTUA, Livre I, chap. IV).

Tout allait par escuelles, mais aussi les diables y estaient.

(B. DESPÉRIERS.— *Joyeux Devis*, Nouvelle XIII.)

EFFOULARÉ. — Adj. Extravagant dans ses gestes et dans sa tenue.

EMANDRILLÉ. — Adj. Déchiré, déchiqueté.

EMANDRONNER. — V. a. Enlever sur les ceps de

vigne, avant la floraison, les bourgeons inutiles qui ne feraient qu'accaparer la sève pour ce qu'on appelle les branches *gourmandes* ou sans fruits. — Ebourgeonner.

Ce mot ne s'emploie guère qu'en parlant de la taille de la vigne et de l'osier.

EMBABIOLER. — V. a. Enjôler; engager par des flatteries, par des caresses; embabouiner.

EMBARRER. — V. a. *Embarrer un lit,* c'est faire rentrer sous les matelats les bords des draps et couvertures supérieurs, afin de concentrer d'avantage la chaleur, et d'empêcher l'air de pénétrer dans l'intérieur du lit. Par ce moyen, la personne couchée peut se croire comme dans un sac.

On trouve au moyen-âge *embarrer* dans le sens d'*enfoncer*.

> Le fiert grant cop sour son heaume, si k'il li abati le ciercle, et li *embara* juskes en la coiffe de fier.
>
> (Roman de *Flore et Jeanne,* cité dans Ducange.)

EMBERLIFICOTER. — V. a. Embarrasser; entortiller quelqu'un par ses raisonnements ou ses subterfuges.

ÉMINE. — S. f. Mesure de capacité pour les grains et matières sèches. — Moitié du septier.

ÉMINÉE. — S. f. (*Eminada* dans la langue romane comme dans le patois.) Mesure de superficie; moitié de la septerée.

EMPATOUILLER (S'). — V. pron. S'embarrasser;

s'empêtrer, s'entraver. — Je me suis *empatouillé* dans la boue.

EMPLAN. — S. m. Soufflet. Coup sur les joues *(in planum vultum?)*.

ENFLE. — Adjectif des deux genres. Enflé.

Plusieurs participes passés de verbes, exprimant soit une maladie ou un malaise, soit une détérioration, etc., tels que : *enflé, gonflé, trempé, gâté,* sont transformés en adjectifs invariables par le changement de l'E fermé en E muet. — Nous ignorons la raison et l'origine de cette transformation.

La Fontaine fait subir le même changement au mot *dépité.*

Votre ami, tant qu'il vous plaira,
Dit Nérie, honteuse et *dépite.*
(Contes de La Fontaine, livre III, conte IV.)

ENGRABINÉ. — Adj. Endiablé; enragé (du latin *rabies,* rage.)

ENGONCÉ. — Adj. Qui a le cou court, rentré dans les épaules.

ENOUSSER (S'). — V. pron. S'obstruer le gosier de manière à avoir la respiration gênée. — J'ai avalé de travers, je me suis *énoussé.* Il a bu trop vite, il s'est *enoussé.*

Un leu qui fut de male part,
Glout et enfruns et de mal art,
S'*énossa* par mésaventure
D'un os d'une chièvre moult dure.
(Ysopet II. — Fable I.)

ENSAUVER (S'). — V. pron. Se sauver; fuir.

Comme le fait remarquer M. Génin dans son lexique de la langue de Molière : « Nos pères composaient avec » *en* tous les verbes qui expriment une idée de mouve- » ment, soit progrès, dérangement, métamorphose; » *s'ensauver, s'enpartir, s'endormir, s'entourner,* » *s'en aller,* etc. (page 148.)

> Ce discours fut à peine proféré
> Que l'écoutant *s'en court*.....
>
> (La Fontaine. — *Contes,* livre V, conte V.)

> . . . . . La guivre. . . . . .
> En l'aumaire *s'en est rentrée.*
>
> (*Le bel inconnu.*—Roman du XIIIe siècle, p. 113).

ENSEMBLE (par). — Loc. Ensemble; de compagnie. — Autrefois, on mettait souvent la préposition *par* soit avant des adverbes, soit avant des conjonctions, pour leur donner en quelque sorte plus de force. Ainsi, on disait : *par ainsi,* pour : ainsi donc ; *par après,* pour : ensuite; *par exprès,* pour : exprès, à dessein.

> J'ai peur, si le logis du roi fait ma demeure,
> De me trouver si bien dès le premier quart-d'heure,
> Que j'aye peine aussi d'en sortir *par après.*
>
> (Molière. — *L'Étourdi,* acte III, scène V.)

ENTER. — V. a. *Enter un bas,* c'est rajeunir un vieux bas en lui faisant un pied neuf. C'est par rapport aux bas comme le remontage pour les bottes.

L'Académie n'emploie guère ce mot que comme terme d'arboriculture.

ERAYOIR. — S. m. Egouttoir. Treillis où l'on met égoutter les plats et les assiettes qui viennent d'être lavés. (Voyez aussi VAISSELIÈRE.)

ERRIÈRE (en). — Le glossaire de la langue romane de Roquefort mentionne les mots *errier, errière,* comme signifiant *derrière,* en arrière; du latin *retro.*

ESBROUFFE. — S. m. Bruit; tapage; vacarme; rumeur. — *Faire de l'esbrouffe,* c'est déployer une ostentation bruyante.

ESCOFFIER. — V. a. Confisquer, détourner.

ESQUINTER. — V. a. Fatiguer, battre, rouer de coups. Proprement : *rompre l'échine,* ou, comme on disait, *l'esquine.*

ESSIR ou ECYRE. — S. m. Tempête de neige.

Il est extrêmement dangereux de se trouver au milieu de ces tourmentes d'hiver qui sévissent avec une violence extraordinaire dans les parties montagneuses et non abritées de l'Auvergne. La neige, chassée en tourbillons épais, aveugle le voyageur qui, quelle que soit sa connaissance des lieux, ne peut plus reconnaître sa route, s'égare, et, une fois désorienté, s'arrête et finit par se laisser engourdir par le froid.

Un des endroits les plus tristement célèbres du département du Puy-de-Dôme, pour accidents causés par les neiges, est le col ou plateau de la Croix-Morand, que traverse la route du Mont-Dore à Issoire. Un dicton populaire, trop souvent réalisé, prétend qu'à

la Croix-Morand, *il faut un homme tous les ans.* — On cite encore parmi les lieux visités par les *essirs,* la plaine de Laschamps, près le col de la Mort-Rayno, à la base méridionale du Puy-de-Dôme.

On appelle aussi *Ventonge,* les tempêtes de neige.

Le mot Ecir, Ecyre ou même *Essir,* semble n'être qu'une corruption du vieux mot *Essil* qui signifiait ravage, destruction, ruine; d'où l'on avait fait le verbe *Essilier,* ravager, bouleverser.

.... E L'*Eissil* e la rapine
Que fait la gent ultremarine.

(B. DE SAINTE MAURE. — *Chronique des ducs de Normandie.*)

Là arrivèrent Sarrazin et Persant;
La terre *essilent* et arrière et avant.
A grant dolor i sont li peisant.

(ROMAN *d'Aubéry.* — Edit. TARBÉ, p. 25.)

ESSOTI. — Adj. Ecervelé, étourdi, devenu sot. — Dans le Berry, on emploie encore le verbe *essotir.*

La Fadette ne se laissa pas *essotir.*

(GEORGES SAND. — *La petite Fadette.*)

Le mot *assoti* se rencontre souvent dans les anciens auteurs avec la même signification:

Je ne scay pas
Que ce villain vieulx *assoty*
Si souvent cherche par icy.

(*Ancien théâtre français,* tome III, p. 209.)

Dans l'*Eclaircissement de la langue française* au XVIe siècle, de l'anglais Palsgrave, on trouve (page 623), le mot *assotir* comme synonyme de *abestir*.

ESTIVAGE. — ESTIVE. — S. m. (du latin *Æstivus.*) C'est la saison pendant laquelle les vaches restent à pacager sur les pâturages des hautes montagnes. — L'*estivage*, ainsi que son nom l'indique, a lieu pendant l'été, il commence le 15 mai et finit à peu près au 15 octobre.

Prendre des vaches en estive, c'est louer des vaches à lait pour les faire pacager pendant la saison et pour profiter du laitage. — « Celui qui prend des vaches à lait en » *estive* paie une indemnité à leurs propriétaires. — » Cette indemnité avait longtemps varié de vingt à » trente francs et un kilogramme de beurre, selon la » qualité de la bête. Depuis sept ou huit ans, il y a » eu une augmentation sensible. »

(BAUDET-LAFARGE. — *Agriculture du Puy-de-Dôme*, page 162.)

ETABLERIE. — S. f. Etable, écurie pour bétail. — Ce mot s'emploie aussi fréquemment au pluriel, pour désigner l'ensemble des écuries et étables d'un domaine.

Autrefois, ce mot était employé dans le sens d'hôtellerie et dans le sens d'étalage.

En ce port trouveras doulente *establerie.*

(*Ancien Théâtre français*, tome III, p. 336.)

Sur les Estauls ou *Estableries* de la corraterie de Béziers. (Titre de 1412.—DUCANGE, *au mot* ESTA.)

ETATS (Etre dans tous les). — Loc. Ne pas savoir où l'on en est, être dans une grande inquiétude.

ETOMBET. — S. m. Aiguillon, pique-bœuf.

Le suppliant print son baston que l'on appelle *Estombel,* duquel il touchait ses bœufs.

(Titre de 1470. — DUCANGE, ESTAQUA).

Ce mot se retrouve avec le même sens aussi, dans le glossaire de Roquefort.

ETOUPER. — V. a. Boucher, murer. S'emploie presque exclusivement en parlant de portes ou d'ouvertures dans une muraille. — Il a pratiqué une fenêtre sur mon jardin, mais il sera forcé de l'*étouper*.

Ce mot s'employait jadis dans un sens moins restreint.

Cette menace.... *m'estoupp* a de manière le gosier que je ne sceus avaller une seule goutte.

(MONTAIGNE. — *Essais,* livre II, chap. XVII.)

Notons cependant que dans un cas analogue à celui du passage précité, lorsqu'on a un mal de tête violent au point d'alourdir l'intelligence, et d'obscurcir l'ouïe, on dit volontiers ici : J'ai la tête lourde, je suis *tout étoupé*.

L'Académie donne à ce mot le sens exclusif de : *Boucher avec de l'étoupe*.

ETRE. — V. auxiliaire, dans le sens d'*aller*. — Cette

manière d'employer le verbe *être*, que les grammairiens affirment *n'être pas même admise dans la conversation*, (*Grammaire de Poitevin*, tome I, page 314), est encore aussi usitée chez nous qu'elle l'était autrefois généralement. — Quand je vis cela, je *m'en fus*. — Hier, je *suis été* à Riom, etc.

> Madame Alix, bien joyeuse, *s'en fut*
> Chez Sire André, dont la femme accourut.
>
> (LA FONTAINE. — *Contes*, livre II, conte I.)

> Nous *sommes été* à Orléans que nous avons trouvée sans garde et sans armes.
>
> (LE CHANCELIER DE L'HÔPITAL. — *Lettres*, page 251.)

> Toutes mes études *n'ont été* que jusqu'en sixième.
>
> (MOLIÈRE. — *Le Médecin malgré lui*, acte III, scène I.)

> Et le souper fini, *nous fûmes* nous coucher.
>
> (MOLIÈRE, *Amphitryon*, acte II, scène II.)

EUILLE. — Adj. (Voyez ULHE.)

EUX-AUTRES. — (Voyez AUTRES.)

EVANLER (S'). — V. pron. S'étendre tout du long, s'allonger avec plaisir une fois couché.

> Soubre la vigna yo *s'eivenla*
> Depeu le mati jusqu'au sei.
>
> (LABORIEUX. — *Poème patois sur les vendanges*, 2e strophe.

F

FADA, FADAR. — S. m. Nigaud, niais.

Te fâcha pas, *fadas*, le chat n'ot re tata.

(FAUCON. — *Les perdrix de Malintrat*, *Album auvergnat de* BOUILLET, page 95).

A qué daru, qué grand *fadar*
Qué fouei le meichant, le soudar.

(LABORIEUX. — *Poème sur les vendanges*, ibidem, page 158).

FALLACE. — S. f. Torche ; flambeau ; lanterne. — On disait autrefois : *Falha*, *farasse*, etc. — Ce mot est surtout usité dans cette locution : *pêcher à la fallace*, pour : pêcher au flambeau.

FARAUD. — Adj. Elégant : bien vêtu. *Faire le faraud*, c'est poser en élégant, étaler ses vêtements.

FARINADE. — S. f. Espèce de galette frite au

beurre ou à l'huile, que l'on fait dans le ménage. — C'est ce que dans le Midi on appelle *matefan*.

FAUX. — S. m. Hêtre (du latin *Fagus* par contraction).

Berte fu ens el bois assise sous un *fo*.

(*Roman de Berthe*, cité par RAYNOUARD).

Le Bois de Maury, contenant quatre-vingt-dix-huit arpens et demy, qui paraît, par les vielles souches, estocs et hacots de bois de *faux* qui y sont encore en état, avoir été il y a longtemps en futaye.

(*Procès-verbal d'évaluation du comté d'Auvergne en* 1674, page 83).

FAYARD. S. m. Hêtre (du latin *Fagus*).

Le maire a regard.... sur Merrien, sur *Failhard* Si lesdictes choses ne sont marchandes.

(*Privilèges de la ville d'Angoulême de* 1373. — *Ordonnances*, tome V, page 682).

FEIGNANT. — Adj. Fainéant; qui ne fait rien; paresseux.

M. Génin, dans ses *Variations du langage français*, (page 372), prétend que *feignant* n'a pas le même sens que *fainéant*. Selon lui, *feignant* est le participe présent du verbe *feindre* ou *faindre* qui signifiait : hésiter, craindre.

« Un *feignant*, dit-il, est un homme qui ne craint » pas le travail au point d'avouer sa paresse, et d'oser » le refuser; il l'accepte, mais il fait peu et de mau- » vaise besogne; il hésite, il tourne, il feint de travail-

» ler..... Un *fainéant* ne fait rien, un *faignant* fait
» quelque chose..... » (Page 373).

Cette distinction si subtile, cette nuance si délicate a pu exister; mais il y a longtemps que chez nous on appelle indifféremment *fainéant* ou *feignant*, tout homme paresseux. Remarquons, du reste, que *paresseux* ou *fainéant* n'indique pas un homme qui ne fait absolument rien, mais un homme qui fait mal et lentement ou qui travaille avec répugnance et sans ardeur.

FERREMENTE. — S. f. La *ferremente* d'une porte ou d'une fenêtre, c'est l'ensemble des pièces de fer nécessaires à l'agencement et au jeu de cette porte ou de cette fenêtre. — Autrefois on donnait aussi ce nom à l'ensemble des armes d'un chevalier ou d'un homme d'armes.

FESCELLE. — S. f. (Du latin *Fiscella* qui se trouve avec la même signification dans Virgile et dans Tibulle). — Vase à égoutter le frommage, qui sert en même temps de moule. On en fait soit en bois, soit en terre, soit en ferblanc.

..... trois formages en *fasselle*

(*Le Tournoiement de l'Antechrist, Roman du XIII*e *siècle*, par Huron de Méry, p. 35.)

FESSOU. — S. m. (du latin *federe*). Petite houe à main; outil dont se servent les vignerons pour *fossoyer*, c'est-à-dire retourner et ameublir la terre.

Le suppliant print.... son *fessouer*..... pour aller houyer.

(Titre de 1459. — DUCANGE, MALLEOLUS).

Un instrument appelé *Fessour*, dont l'exposant avait accoustumé ouvrer en laditte vigne.

(Titre de 1387.— DUCANGE, FESSORIUS.)

FI. — Nous avons souvent cherché à deviner le sens et l'origine propre de cette expression : *Fi de tout faire*, que les joueurs de billes ou *gobilles* se hâtent de prononcer pour obtenir, de préférence à ceux qui ne parlent pas assez vite, certaines prérogatives. Ne voudrait-ce pas dire : *je suis disposé* à employer, je *promets* d'employer, pour gagner, tous les moyens que la règle du jeu ne me défendra pas?

Ce mot *fi*, que les enfants prononcent quelquefois *fil*, n'est autre, ce nous semble, que le vieux mot *fi* ou *fy*, qui signifiait promesse, foi, engagement, et qui est encore usité chez nous dans cette exclamation : MA FI OU PAR MA FI.

Une de ses gouvernantes m'ha dict, jurant sa *fy*, que de ce faire il estait... coustumier.

(RABELAIS.—*Gargantua*, Livre I, chap. VII).

FILLATRE. — S. m. et quelquefois s. f. Gendre, beau-fils, et quelquefois belle-fille.

Jehan du Crot, *fillastre* ou gendre du suppliant....

(Titre de 1419. — DUCANGE.)

On employait aussi autrefois ce mot dans le sens de : *fils d'un premier lit*.

Les marrastres aux durs corages
Font les envenimés bruvages
Aux *fillastres*. . . . . .

(PHILIPPE DE VITRY.— Edit. Tarbé, page 30).

FIOLER. — V. n. S'enivrer légèrement (de *fiole.*)

Si le vi manqua quauq'annada,
Un obrei dau rang dau *fiaulans*
Se foué sage durant quel an.

(LABORIEUX. — *Poème sur les vendanges.*)

FLAINE. — S. f. Taie d'oreiller.

FLAINETTE. — S. f. Petite taie d'oreiller, diminutif du précédent.

FLAMMER. — V. n. Flamber; brûler.

Cil art allume et fait *flamer*
Le feu. . . . . .

(*Roman de la Rose.*)

FLEMME. — S. f. Engourdissement; indolence; apathie; abattement. — *Avoir la flemme*, c'est : se laisser aller, n'avoir pas d'entrain, pas de goût pour s'occuper utilement. — C'est peut-être une contraction du mot *phlegme*.

FLOC. — S. m. Flocon, touffe de ruban, de laine, de soie.

Sa housse rouge était de beaux *floques*
Tous blancs, semée. . . . . .

(LOYS DE BEAUVAU. — *Le pas d'armes de la Bergière.* — OEuvres de RENÉ, tome II, page 76.)

Notez que Panurge avait mis..... un beau *floc* de soye rouge, blanche, verde et bleue.

(RABELAIS. — *Pantagruel,* livre II, chap. 18.)

FLOQUARD. — S. m. Houppe, plumet, panache, pompon.

Laquelle, ung chascun jour, ses gouvernantes ornayent de beaulx boucquets, de beaulx rubans..... de beaulx *floquars*.....

(RABELAIS. — *Gargantua,* chap. XI, livre I.)

FLOQUET. — S. m. Petite houppe, panache, ornement flottant.

FOIE BLANC. — Loc. On dit qu'un homme a le *foie blanc* lorsqu'il a enterré plusieurs femmes, c'est-à-dire lorsqu'il s'est remarié plusieurs fois.

Nous ignorons le *pourquoi* de cette locution.

FOSSOYER.—V. a. (Dans la basse latinité *fossodare.*) Travailler la vigne, en ameublir la terre avec un hoyau ou *fessou.* (Voyez ce mot.)

Laquelle vigne j'ai.... *fossée,* vinée et gouvernée.

(Titre de 1469. — DUCANGE, FOSSARE.)

L'Académie donne à *fossoyer* un autre sens, celui de *entourer de fossés.* Cette signification est inconnue ici.

FOUGAU. — S. m. Feu en plein air; feu de joie.

Nou chaufaven au *fougo.*

(*Noels nouveaux en patois auvergnat,* page 20.)

FOUGEASSOU.—S. m. Fouace; espèce de patisserie,

ordinairement en forme d'X, faite de farine, d'œufs, de sel et de laitage.

..... Disnar d'un *fogasol*
E d'aigua. . . . . .

(Roman de *Gérard de Rossillon*. — Cité dans RAYNOUARD.)

(Voyez pour plus de détails notre *Essai sur les échaudés et les fougeassoux.*)

FOUGER. — V. a. Fouiller, barboter, écraser. — S'emploie le plus souvent en mauvaise part (dérivé du latin *fodere.*)

FOUGNER.—V. n. Murmurer; gronder; grommeler; parler du nez.

De par le diable! dit-il en *se fougnant,* voilà un tour de finesse qui n'estait point encor en mon papier.

(B. DESPERIERS. — *Joyeux devis,* Nouvelle XVI.)

Par la croix bieu! se vous *fougnez.*

(*La farce du Munyer*, par ANDRÉ DE LA VIGNE, publiée par le bibliophile JACOB.)

FOUINER. — V. n. Se sauver, s'esquiver sans bruit, à la sourdine, en face d'une difficulté, d'un danger quelconque.

FOULIGAN. — S. m. Extravagant, folâtre, écervelé.

FOURCHAT. — S. m. Fourche en fer à long manche, qu'on emploie surtout pour charger et décharger les chars de foin et de gerbes.

Il y a des *fourches* en bois et en fer, mais ce que l'on appelle *fourchat* est presque toujours en fer. Il n'en était pas ainsi jadis, où l'on appelait indifféremment *fourchat* ou *fourchel*, toute espèce de fourche.

> Ung baston appellé *forchat* qui est en manière d'une *forche*.
>
> (Titre de 1461, cité dans DUCANGE.)

FOURME. — S. f. Gros fromage qui se fabrique dans les pâturages des montagnes. On l'appelle aussi : *Cantal,* du nom du département où il s'en fabrique le plus.

Ces gros fromages tirent leur nom de *fourme,* de la *forme* dans laquelle on place le lait caillé pour s'égoutter et se consolider. Le nom de *fromage* ou, comme on disait autrefois, *formage,* a aussi la même origine.

> ..... Totam insulam pervagantes, panes et *formellas casei*..... diripuerunt.
>
> (MARTÈNE. — *Thesaurus anecdot.,* tome IV, col. 1127.)

La fourme se fait pendant toute l'année, dans les *burons* ou *cabanes* construits au milieu des pâturages. —*Fourme* est la tournure ancienne du mot *forme*. On pourrait en citer de nombreux exemples. En voici un entr'autres :

> Et mourir est, par vérité,
> Délaissier sa première *fourme*.
>
> (*Œuvres de* PHILIPPE DE VITRY, page 109.)

Il est à croire qu'autrefois la voyelle o et la diphthongue ou se prononçaient de la même manière. Car, dans la

traduction de l'ANDRIENNE de Térence, faite en vers français par Bonaventure Desperiers, on trouve le mot *souche*, rimant avec *proche* (acte IV, scène 6), et le mot *chose* avec *épouse*.

CHARINUS — N'est-ce pas huy que l'on *t'espouse*
PAMPHILE — Le bruit en est.
CHARINUS — Las! si c'est *chose*,
Certaine, par Dieu! j'en mourray.
(L'ANDRIE. — Acte II, scène I.)

Car je vous promets une *chose*,
Que meshuy n'aurez pour *espouse*
La fille de Chremes.
(*Ibidem*. — Acte II, scène 2.)

Quoiqu'il en soit de cette prononciation, dans beaucoup de mots la lettre o et la diphthongue ou étaient employées indifféremment. Pour ne parler que de ceux qui se rapprochent le plus de *fourme*, on disait : *fourment* et *forment* pour : froment; *fourmage* et *formage* pour : fromage, etc.

Et nonobstant que force gras *fourmage*,
Ce feist tousiours en notre ingrat village.
(CLÉMENT MAROT. — *Première églogue de Virgile.*)

Citons enfin un mot que la langue française a conservé tel qu'on le prononçait et qu'on l'écrivait autrefois : *fourmi*, qui vient du latin *formica*, comme *fourme* vient de *forma*.

FOURNIÈRE. — S. f. Petit tas de mottes de gazon ou de bruyère auquel on met le feu pour obtenir des

cendres d'engrais. C'est ce qu'on appelle, techniquement, faire de l'*écobuage*.

Cette manière d'amender les terres ne se pratique que dans la partie montagneuse du département.

FOUTIMASSER. — V. a. Taquiner, tracasser, ravauder.

FOUTRAUD. — Adj. Crédule, sans énergie, bonasse, simple.

Disa me, grand n'gaud
Chirias tu tant *foutraud*,
Que de vou poudi creire
Que le Meistre de tout
Chage diens un croustout ?

(*Chanson huguenote en patois d'Auvergne, citée par* M. Doniol, *dans l'ancienne Auvergne*, tome III, page 52.)

FRANÇON. — Nom propre. Diminutif de Françoise.

FRICASSÉE. — S. f. On appelle *fricassée de cochon*, ou simplement *fricassée*, un plat de choix, composé des meilleurs morceaux du porc. Dans une fricassée, figurent ordinairement un morceau de filet, des boudins et un morceau de foie. — Il est d'usage qu'un paysan qui tue un porc offre une *fricassée* au curé de sa paroisse et au propriétaire des terres qu'il tient à ferme. S'il a un procès, son avocat reçoit aussi une fricassée.

FRICOT. — S. m. Ragoût, viande cuite. Nos paysans désignent par ce mot de *fricot,* tout mets qui n'est ni le pain ni la soupe.

FRIMOUSE. — S. f. Face, figure. — Suivant M. Génin (*Récréations philologiques,* tome II, page 27), ce mot viendrait de l'ancienne expression *frume,* dont nous avons fait *frime*, et qui signifie : mine, semblant.

FRINGALER. — V. n. Glisser; sauter. — N'est usité que dans une seule locution; lorsque les roues d'une voiture sont trop serrées par la mécanique, et n'adhèrent en quelque sorte pas au pavé sur lequel elles glissent, on dit que la voiture *fringale.*

Cette locution est évidemment dérivée du vieux mot *fringuer*, dont nous avons conservé *fringant*, et qui signifiait : sauter, fretiller.

Chacun *fringuera* qui pourra.
(COQUILLART, tome I, page 87).

FRONCE. — S. f. Pli, ride. — On dit, au figuré, en parlant d'un bas mal tiré, mal tendu : ce bas fait des *fronces.*

Vielles soulent ainsi leur chief hourder
Qu'om ne voie leurs *fronces* deshonnestes ;
Mais les jeunes n'en doivent pas user.
(EUSTACHE DESCHAMPS. — *Poésies inédites,* tome I, page 142.)

Le front fist hault, plain et pollit :
Fronce n'y ot grant ne petit.
(Roman d'*Athis*).

Moult estait et laide et *froncie.*

(*Le Bel inconnu.* — *Roman de la Table Ronde,* publié par HIPPEAU, vers 1712).

FRONCLE. — S. m. Furoncle, clou, tumeur. — Ce mot n'est pas, comme on pourrait le croire, une corruption de notre mot français. Il a existé tel que nous l'écrivons. On le trouve entr'autres dans une grammaire du XVIe siècle que nous avons déjà citée : *L'Esclaircissement de la langue française* par l'anglais Palsgrave, page 198. — On le trouve aussi dans Rabelais :

L'ung y avait la picotte.... l'autre la rougeolle, l'aultre gros *froncles.*

(RABELAIS.— *Pantagruel*, Livre IV, chap. 52.)

FRONÇURE.— S. f. (L'Académie dit FRONCIS). — Petit pli que l'on fait à une étoffe pour resserrer et coudre dans un petit espace une empleur souvent double et même quadruple.

La *Fronsure* des chemises n'ha esté inventée sinon depuis que les lingières, lorsque la poincte de leur agueuille estait rompue, ont commencé besoigner.....

(RABELAIS. — *Gargantua,* Livre I, chap. 8).

FURON. — S. m. Furet. — Un vieux glossaire cité dans Ducange au mot *Furo* en donne cette définition : FURON. — *Une beste qui prent conils* (lapins) *ès terriers.*

Ses yeux sont si très enraillés ou esquarquillez de force de boyre, qu'il les a aussi rouges qu'un *furon*.

(JEHAN PALSGRAVE. — *Esclaircissement de la langue française au XVIe siècle*, page 457).

Car bien souvent vos compagnons
Se battent contre les *furrons*.

(*Ancien théâtre Français*, tome VII, p. 396.)

Ce mot n'est resté en usage que dans un jeu assez innocent, qui consiste à faire circuler un anneau dans un cercle de personnes, sur une corde sans fin. Chaque personne en le faisant passer à son voisin cherche à le dérober aux regards du joueur placé au milieu du cercle, et tous chantent les paroles suivantes :

Il a passé par ici,
Le *furon* du bois, mesdames.
Il a passé par ici,
Le *furon* du bois joli, etc.

FUSQUIN (saint). — Voyez Sainfusquin.

FUTUREAU. — S. m. Petit bateau qu'on emploie sur l'Allier. — *Futureau* est un diminutif de *fuste*, nom qu'on donnait à un navire à voiles de petite dimension et que l'Académie mentionne comme vieux.

Pourquoi Larron me fait nommer ?
Pour ce qu'on me voit escumer,
En une petite *fuste* ?

(VILLON. — *Grand Testament*, strophe XVIII).

Dans le département de l'Ain, sur les bords du Rhône, on donne le nom de *fustier* aux constructeurs de bateaux.

La forme primitive et régulière du mot *futureau* est : *Fustereau.*

> Le suppliant et icellui Toutefoy entrèrent ensemble en certain vaisseau ou *fustereau.*
>
> (*Titre de* 1459. — Ducange, au mot Fusta, 3).

G

G. — La lettre G suivie des voyelles *u i*, se prononce souvent comme le D. — Ainsi il n'est pas rare d'entendre articuler : *ditare, aidiser*, etc., pour : guitare, aiguiser, etc.

Citons, à ce propos, une indication ou enseigne que l'on voyait il n'y a pas longtemps, inscrite sur le devant d'une maison du village de La Baraque, près Clermont : *B.....* DIDE *pour le Puy-de-Dôme.*

GABELOU. — S. m. Non que l'on donne aux employés de l'octroi et en général à tous les employés des contributions indirectes.

Ce nom a été donné dans l'origine aux préposés à la perception de la *Gabelle* ou impôt sur le sel. Les anciens titres les désignent sous le nom de *gabellador, gabellator.*

GABION. — Nom propre. Contraction de *Gabrielle.*

GADAN. — S. m. Simple d'esprit, niais. — On appelle plus spécialement *gadan* un individu doué d'un esprit étroit joint à une taille longue et efflanquée, qui a des prétentions aux belles manières, qui veut faire le *faraud*.

Cette expression est surtout usitée à Riom.

GAGNE-BON-TEMPS. — (Voyez GALE-BON-TEMPS).

GALAPIAN. — S. m. — Galopin, vaurien.

GALE-BON-TEMPS.—S.m. Flâneur, ami du plaisir, sans souci, qui aime à s'amuser. — Beaucoup disent : *gagne bon temps*. Nous croyons que l'expression primitive a été *gale bon temps*, du verbe *galler*, sauter, s'amuser, mener joyeuse vie, qui a fourni à la langue française le mot *gala*.

Je plaings le temps de ma jeunesse
Auquel j'ay, plus qu'autre, *gallé*.

(VILLON. — *Grand Testament*, strophe XXII).

(Voir aussi les exemples cités au mot GALOYE).

GALLANDAGE. — S. m. (Voyez GARLANDAGE).

GALOPPE (A la). — Locut. A la hâte, précipitamment.

GALOYE. — S. m. Simple, qui plaisante niaisement. — M. Doniol, dans l'*Ancienne Auvergne et le Velay* (tome III, page 53), après avoir cité le passage suivant d'une Moralité Auvergnate du XVe siècle, où le mot *galoïe* se trouve employé, attribue à ce mot la signification d'*oie*.

Congios portaray et maulvis,
Griffons, faucons et tarcellis
Et tous ouseaux que l'on voulra
En voulant yo los prene de ma ma.
Vezez vous aquesta *galoye*
Yo l'ay pourtade de Savoye
De Lombardie et d'Ytalhe
Par nous gardar de pagar talhe.
Yo crège qu'ay pardut mon temps
Car trop courrent de mauvas vens.

(*Moralité patoise de* 1477. — Citée, d'après Dulaure, dans l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, tome III, page 53).

Au lieu d'être le *nom* d'un volatile, comme le pense M. Doniol, ne serait-ce pas plutôt une *épithète* donnée à un animal en le désignant du doigt ? comme si l'on disait : Je me suis donné bien du mal pour rapporter *ce brigand d'oiseau*, etc. N'oublions pas qu'il s'agit d'une Moralité : d'une pièce dramatique où il devait y avoir quelque jeu de scène.

— D'un autre côté, l'abbé Grivel (*Chronique du Livradois*, page 38), fait venir *galoye* du celtique *loya* boue, et donne à ce mot la signification, pour nous inédite, *de garçon couvert de boue, sale.*

— Sans être aussi affirmatif que M. Grivel et sans remonter aussi loin, c'est de l'ancien verbe *galler* dont nous avons parlé (voyez : GALE BON TEMPS) que nous ferions volontiers dériver le mot *galoye*. Voici plusieurs exemples en notre faveur. La signification et la prononciation semblent quelque peu différentes, il est vrai ; mais les recherches de la linguistique nous ont

montré tant de locutions dont l'orthographe et la prononciation se sont corrompues, dont le sens s'est modifié, que l'on peut bien admettre, sans grand effort, qu'il y a eu, dans le cas qui nous occupe, une transformation de ce genre.

> Venez çà compaignons *galoys*
> Qui bien cuidiez valoir deux roys.
> (*Œuvres du roi René*, tome III, page 15).

> C'est tout proprement la devise
> Que portent ces gentils *galoys*.
> (*Ancien Théâtre français*, tome III, p. 25).

Dans ces exemples, *galoy* a le sens de : gai, bambocheur; il sert à désigner sans ironie les gens doués de l'esprit de gaillardise. — Aujourd'hui le sens s'est modifié, comme l'indique notre définition.

— Peut-être faut-il attribuer à *galoye* une origine moins noble et le rapprocher du mot de *galou* qui signifiait : vaurien, voleur, galérien, (du latin *galea*)?

> Le suppliant, courroucié de ce que icellui Thomassin avait appelé son compaignon..... *larron ou* GALOU.
> (*Titre de* 1409. — DUCANGE, au mot GALIATOR).

GANGOUNER. — V. n. (Voyez GONGONNER).

GAPE. — S. f. Résidu de la crême du lait, lorsque le beurre en a été extrait. — On dit aussi au figuré : *c'est de la gape*, en parlant de personnes ou de choses de peu d'importance.

GAPERON. — S. m. Espèce de fromage grossier fait ordinairement en forme de boule et composé de *gape*

que l'on pétrit avec du sel et quelquefois même avec du poivre, de l'ail et autres épices. Ce fromage est consommé à peu près exclusivement par les gens de la campagne. — On fait aussi des *gaperons* avec des fromages manqués qui se corrompraient s'ils n'étaient pas manipulés de nouveau avec une forte addition de sel et de poivre.

GAPIAN. — S. m. Nom sous lequel on désigne les employés de l'administration des contributions indirectes, mais plus spécialement les employés des octrois.

Ce mot vient peut-être du latin *capere,* prendre.

GARANDAGE. — S. m. (Voyez GARLANDAGE.)

GARDE-BOUSSET. — S m. On donne le nom de *garde-bousset* ou celui de *roquet* à de petits chiens que les paysans emmènent avec eux lorsqu'ils vont travailler aux champs. Ces petits chiens sont chargés de la surveillance et de la garde des vêtements et du *barlet* ou *bousset.*

Depuis la loi qui a élevé les chiens au rang de contribuables, le nombre des garde-bousset a considérablement diminué.

GARLANDAGE. — S. m. Cloison, ordinairement en briques, au moyen de laquelle on sépare les différentes pièces ou chambres d'un appartement.

Ce mot, que Napoléon Landais écrit *galandage* et que d'autres prononcent *garandage,* est, selon nous, un dérivé du mot GARLANDA, qui a signifié : *couronne, guir-*

lande; puis, au figuré : *corniche* d'un bâtiment, d'une tour, *bordure, ceinture,* etc.

On lit dans un poème du moyen-âge :

> Belle fu et bien atornée,
> D'un fil d'or était *galendée* (environnée).
>
> (DUCANGE, aux mots GALLANDUS et GARLANDA.)

GARLHE. — Adj. Louche, bigle.

Dans les poésies et ouvrages en langue romane qui nous sont parvenus, on trouve le mot *guerle* avec la même signification :

> Nafra.... nelhs, e'ls ret torts o *guerles.*
>
> (*Elucidari de las proprietaz de totas res naturals.* — Cité par RAYNOUARD.)

TRADUCTION : Blesse.... les yeux et les rend tors ou *louches.*

On appelle aussi *viralœil* les gens atteints de cette infirmité.

GATE. — Adj. Gâté. — Locution peu employée.

> Durs fu li pains et crouste et mie;
>
> . . . . . .
>
> Mès sans faille atendrir le firent
> En ève chaude où ils le mirent.
> Après ce digner povre et *gaste*
>
> . . . . . .
>
> Se sont-ils d'errer entremis.
>
> (RUTEBEUF. — *La vie de sainte Elysabel,* tome II, page 174.)

(Voyez nos observations au mot ENFLE.)

GAUDICHE. — Adj. Niais; dadais. — Vient peut-être du latin *gaudere,* se réjouir.

GAUGNE. — S. f. Joue. — On trouve dans le Lexique Roman de Raynouard le mot *gaunha,* avec le sens de : ouïe de poisson, amygdale. C'est un sens inconnu chez nous, mais non pas sans analogie avec le nôtre.

GEINLIER. — V. n. Gémir ; pousser des cris plaintifs.

GENDRESSE. — S. f. Belle-fille, bru; féminin de gendre.

GIFFLE. — S. f. Coup sur la figure; soufflet. — Il est à remarquer qu'autrefois les mots de *gauta, joée* et *giffe* désignaient tout à la fois la joue et le coup porté sur la joue. (Ducange, au mot gauta, et Roquefort, au mot giffe.)

GIFFLER. — V. a. Donner des giffles. — Il est à croire que c'est le même verbe qui est employé dans les vers suivants :

> Que Virgile est passable, encor qu'en quelques pages,
> Il méritast au Louvre estre *chifflé* des pages.
>
> (Regnier. — Satire X, vers 266.)

GLISSIÈRE. — S. f. Chemin tracé sur la glace pour y glisser.

L'Académie dit *glissoire.*

GLUI. — S. m. Un *glui* est une poignée, un faisceau de paille, et non pas *une espèce de paille,* comme

semble l'indiquer le Dictionnaire de l'Académie dans sa définition : GLUI. — *Grosse paille de seigle dont on couvre les toits.*

> Un fesseau de chaume autrement appelé *glui.*
>
> (Titre de 1304.—DUCANGE, au mot GLUEN.)
>
> Le suppliant print furtivement neuf *gluys* ou jarbes de seigle.
>
> (Titre de 1405. — DUCANGE, *ibid.*)

— On appelle plus spécialement *glui,* un faisceau de paille de choix triée et non cassée. On emploie les *gluis,* soit pour empailler les chaises, soit pour faire des toitures, soit pour faire des paillassons destinés à abriter les arbres fruitiers.

GNAUGNE. — S. f. (Voyez NIAUGNE).

GNOGNOTTE. — S. f. Niaiserie; chose de peu de valeur ou d'importance. — Tout cela, c'est de la *gnognotte.*

GOBILLE. — S. f. Bille; boulette de pierre, de marbre ou d'argile, dont les enfants se servent pour jouer à la fossette.

Dans d'autres pays, la *gobille* s'appelle *chique.*

GOGUE. — S. f. Boudin. — Au figuré, on dit d'une personne molle et sans énergie : *c'est de la gogue.*

GONFLE. — Adj. Gonflé. — J'ai trop mangé de raisins, je suis *gonfle.*

(Voyez ENFLE.)

GONGONNER. — V. n. Grogner, murmurer entre les dents.

GORE. — S. f. Vieille vache. — On emploie aussi ce mot avec le sens de *truie*.

GORGUE. — S. m. On appelle ainsi certaines roches friables qui se réduisent facilement en sable, en morceaux. Tel est, par exemple, le *granite* décomposé, dont les minéraux constituants se désagrègent.

A Marseille, d'après DUCANGE (au mot GORGA), on appelle *gorgue* des champs placés au milieu des rochers.

GORME. — Adj. On dit qu'une poire ou une pomme est *gorme*, lorsqu'elle est arrivée à un degré extrême de maturité, au degré le plus voisin de la pourriture. Ce n'est plus l'âge mûr, c'est quelque chose comme la décrépitude du fruit.

Ce mot paraît être une corruption du mot *corme* qui est le nom du fruit d'un arbre connu sous le nom de *Cormier* ou *Sorbier*. (Voyez ci-après GOURMAINE).

— Pour exprimer cette idée, le Dictionnaire de l'Académie n'offre que le mot BLETTE, dont voici la définition : — « Il s'emploie le plus souvent dans cette » locution : *poire blette*, poire molle qui n'est pas » encore gâtée. » — Ce mot, usité dans le Berry, ainsi que le verbe *blettir*, est à peu près inconnu chez nous.

GOUÉRAND. — Adj. Paresseux, lâche.

GOUGE. — S. f. Gaupe, gouine, femme de mauvaise

vie. — C'est, d'après Leduchat, le féminin du mot *goujat,* que le français a conservé.

Une qui aura les yeulx rouges,
Les lave au matin d'une eaue blanche
Tellement que sur toutes *gouges,*
Elle semblera la plus franche.

(G. Coquillart. — *Édit. Tarbé,* tome I, page 122).

GOULAFRE. — Adj. Goinfre, glouton, goulu.

Bien sont honni, bien sont bolé
Li *goulafre,* li rechingnié

(Gautier de Coinsy. — *Poème de Théophilus,* publié par Jubinal, à la suite des œuvres de Rutebeuf, tome II, page 314).

GOULE. — S. f. Gueule, gorge (du latin *gula*).

Un ors i vint corant *goule* baée.

(*Aubéry le Bourgoing. — Roman du* XIIIe *siècle,* Edit Tarbé, page 87).

Ce mot ne s'emploie guère chez nous qu'au figuré et pour désigner un défilé, une gorge resserrée entre des montagnes. — On appelle plus spécialement : *Les Goules* un plateau resserré que traverse, non loin de la base du Puy-de-Dôme, la route impériale de Clermont à Limoges. Ce passage est très-dangereux en hiver à cause de la neige qui s'y amoncèle en grande quantité et empêche de reconnaître la route.

GOULER. — V. a. Goinfrer, manger avec avidité. — Le Dictionnaire de l'Académie mentionne *goulu*, *goulée*, mais ne parle pas du verbe *gouler*.

Des yvroins et des beveours,
Qui pour leur ventre saouler,
Veulent tout prendre et *engouler*.
(PHILIPPE DE VITRY. — Page 72).

GOULHAS. — S. m. Mare, flaque d'eau bourbeuse, petit creux rempli d'eau dans les chemins.

GOUNELLE. — S. f. Robe de femme. — Il n'y a pas bien longtemps que les contrats de mariage des paysans de nos montagnes portaient, entr'autres choses, que la future se constituait tant de *gouniaux* ou jupons, et tant de *gounelles* ou robes. Ces mots sont à peu près tombés en désuétude et ne se trouvent plus que dans le patois.

Autrefois on appelait *gonnelle* ou *gonne*, soit les robes et tuniques des femmes, soit les robes des moines.

Je congnais le moyne à la *gonne*.
(VILLON, page 103).

Ot'robe fresce et novelle
Mantel, sercot et *gonelle*
Moult siet bien à la donzelle.
(*Les Chansonniers de Champagne au XII*e *et XIII*e *siècle*. Édit Tarbé, page 82).

Fust abillée d'une *gonelle* de velous noir et avait ung bas de taffetas blanc.
(*Chronique de* 1502. — Petit Thalamus de Montpellier, page 482).

La mainada Boso, ausberes vestits
Per de sotz lor *gonelas*.....

(*Gérard de Rossillon.* — *Roman provençal du XIII*e *siècle*, pages 87 et 301).

GOUNET. — S. m. (Expression Riomoise). Dadais; benêt. — Ce nom s'applique de préférence à un jeune homme qui a grandi trop vite, et auquel de longues jambes, un corps efflanqué et des habits trop courts donnent un air guindé et une apparence ridicule. Toute la bêtise du *gounet* réside dans ses habits, qui sont étriqués et en disproportion flagrante avec sa taille démesurée. En un mot, un *gounet* n'est pas un imbécile.

Ce mot vient très-probablement du mot *gounelle* ou *gonnelle*, mentionné ci-dessus. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer transformée par la langue populaire en une injure ou une épithète insultante ou ironique, une expression qui était autrefois le nom d'un objet d'habillement ou d'équipement.

—Ainsi, GARNEMENT, qui veut dire maintenant, d'après l'Académie : *mauvais sujet, libertin, vaurien,* désignait autrefois, tantôt une fourrure ou une garniture d'habit, de robe, tantôt un vêtement spécial, tantôt enfin l'ensemble des pièces constituant l'habillement.

Belle robe et beau *garnement*,
Amendent les gens durement.
(Roman de *la Rose*.)

Ses *garnemans* li fait apparillier;
El dos li vestent un blanc haubert doublier;
El chief li laçent un vert hiaume d'acier.
(*Gérard de Viane.*—Roman du XIIIe siècle, p. 79.)

. . . . . Dist le preus Auberis,
Qu'aie mes armes et mes *garnemens* pris.

(Roman d'*Aubéry le Bourgoing*, page 15.)

Mantials vairs et gris peliçons,
Et maint bon autre *garnement*.

(*Le bel inconnu*. — Roman de chevalerie publié par HIPPEAU, vers 3421.)

E dona lor castels e casamens,
E chavals i ausberes e *garnimens*.

(*Gérard de Rossillon*. — Roman en langue provençale du XIIe siècle, page 112.)

Dans une traduction en langue vulgaire du *Livre des Rois*, publiée par M. Leroux de Lincy dans la collection des *Documents inédits* de l'histoire de France, on trouve (pages 107 et 364) le mot *guarnemenz* pour traduire le latin *vestes*, vêtements.

— Citons aussi GANACHE, qui signifie actuellement, toujours d'après l'Académie : *la mâchoire inférieure du cheval ;* et, au figuré, *une personne dépourvue de talent, de capacité*. Ce mot servait autrefois à désigner une sorte de pelisse, d'habillement de femme.

Que neguns hom non fassa à sa molher (femme), *gatnacha* de ceda o pelissa coberta de ceda.

(Titre de 1267. — *Petit Thalamus de Montpellier*, page 144.)

—Citons encore CHABRAQUE OU SCHABRAQUE, que l'Académie définit : *Housse, couverture que l'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie*, et que, chez nous, on emploie ironiquement pour désigner une personne

vêtue sans goût, longue et sans tournure. C'est souvent qu'en parlant d'une personne ainsi dégingandée, on dit : *c'est une grande chabraque.*

— Rappelons enfin le mot ROCQUET, qui était le nom d'un vêtement, ainsi que l'indique le vers suivant :

> Tu n'avays vestu qu'un *rocquet,*
> Encore estait-il à rebours.
>
> *(Ancien Théâtre français,* tome II, page 131.*)*

et qui, au figuré, d'après le Dictionnaire de l'Académie, est une épithète injurieuse par laquelle on désigne un homme méprisable et sans valeur qui use de paroles insultantes.

Qu'on vienne nous dire maintenant que *l'habit ne fait pas le moine,* lorsque notre langue nous est elle-même une preuve évidente que le ridicule de certains vêtements a tellement rejailli sur ceux qui les ont portés, que le nom des uns est devenu pour les autres une appellation dérisoire ou injurieuse.

GOUR. — S. m. Gouffre (du latin *gurges*). — On cite plus particulièrement, dans la Basse-Auvergne, le *gour de Tazana*, dans le canton de Manzat, près Riom. C'est un lac circulaire qui occupe l'emplacement d'un ancien cratère. Ce lac a une profondeur considérable; tellement, que la tradition populaire le donne comme n'ayant pas de fond. Toutefois, les sondages ont constaté une profondeur d'environ 200 mètres.

Le *gour Saillant*, à Thiers, gouffre formé par la Durolle, petite rivière qui en cet endroit tombe d'une hauteur de cinq à six mètres.

Le mot *gour* ou *gord* désignait autrefois soit un gouffre, soit une pêcherie ou gouffre artificiel formé par les pêcheurs dans les rivières.

En vain fuions-nous les *gords*.

(Luc de la porte. — *Traduction d'Horace*. — Cité par Raynouard.)

Por les *gors* qui en Loire sont.

(Roman de *Partdnopeus de Blois*.— *Ibidem*.)

Item appartient audit prieuré un *gord*.... qui est une pescherie dans la rivière entre les deux isles.

(Charte citée dans Ducange au mot gordus.)

C'est avec ce dernier sens de *pêcherie* que le mot *gord* figure dans le Dictionnaire de l'Académie.

GOURDIE. — S. f. Exubérance de gaîté, sorte de fièvre joyeuse.

Enfin, quand yo dioyot gâter tout moun papey,
Faut te dire dous mots; la *gourdio* est dins mos deys.

(*Les perdrix*. — Conte patois par Faucon.)

Traduction : Enfin, quand je devrais gâter tout mon papier, il faut que je te dise deux mots : la fièvre est dans mes doigts.

GOURER. — V. a. Tromper; duper. — D'après le Dictionnaire de l'Académie, un *goureur* est celui qui falsifie les drogues. C'est toujours tromper. *Goureur* est donc un substantif dérivé de notre verbe.

GOURLAUD—DE. — Adj. Gros, bouffi. — Ce mot n'est, à notre connaissance, usité que dans deux cas.

On appelle *ange gourlaud*, un petit enfant gras et frais, aux joues roses et *rebondies;* et *noix gourlaude,* une noix de grosse espèce, d'un volume égal au moins à deux de nos noix ordinaires.

GOURLE. — S. f. Vieille savate. — Au figuré on appelle une *gourle* un homme sans capacité et sans énergie, qui a pu valoir quelque chose, mais dont le moral et le physique se sont amollis et affaissés de telle façon qu'il n'est bon à rien.

On dit presque toujours *gourle*; cependant le mot véritable est *groule* (voyez ce mot).

GOURMAINE. — S. f. Corme ou sorbe; fruit du cormier ou sorbier. — Ces fruits ne sont bons à manger que lorsqu'ils sont devenus *gormes,* ou pour nous servir du mot de l'Académie, lorsqu'ils sont *blettes.* — (Voyez ci-dessus GORME). — On dit aussi : *groumaine.*

GOUTTER. — V. n. Couler goutte à goutte. Dégoutter. — Il a tellement plu que mon parapluie a été transpercé et que l'eau *gouttait* sur moi.

> Les deux testes trenchées.....
> Dont *goutte* encore le sang noir et hideux
>
> (DESMASURES. — *Traduction de l'Enéide,* cité par Raynouard).

GOUTTIÈRE. — S. f. D'après le Dictionnaire de l'Académie, une *gouttière* est *un petit canal par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits.* — Outre cette signification nous en donnons encore une autre

à ce mot. Le plus souvent, on entend par *gouttière* une voie d'eau, une fissure, provenant d'une tuile cassée ou dérangée, et par laquelle l'eau pénètre et *goutte* à travers la toiture : J'ai fait passer sur les toits pour boucher les *gouttières*.

GRAISSE (monter une). — Locut. Gronder quelqu'un, le reprimander, ou se préparer à le reprimander, à lui dire des sottises. — Ce n'est pas d'aujourd'hui que le langage populaire a emprunté des locutions à l'art culinaire. On lit, en effet, dans les contes de La Fontaine :

> Ces serments vains et peu dignes de foi
> Mériteraient *qu'on vous fît votre sauce*.
>
> (La Fontaine. — Livre V, conte 3).

GRAME. — S. m. Gramen, chiendent, mauvaise herbe.

GRAPPETER. — V. a. Grappiller.

> On ne doit aller aux vignes pour icelles *grappeter*, que trois jours après que lesdites vignes seront vendangées, sur peine d'amende.
>
> (*Coutumes du Bourbonnais*, Titre XXVI, article 351).

GRAVE. — S. f. Grain de sable, petite pierre. — J'ai une grave dans mon soulier.

J'entends toutefois par ceulx qui l'essayèrent que la moindre petite *grave* ne daigna s'en esmouvoir.
(MONTAIGNE.—*Essais*, Livre II, chap. XXXVII),

La *grave* ou sable a été évaluée à la somme de dix-huit livres de revenu.
(*Procès-verbal d'Evaluation des terres du Comté d'Auvergne en* 1674, page 69.)

GRELINGEON. — S. m. Gland, pompon. — Cette dame a très-mauvais goût, elle se met toujours à la tête un tas de *grelingeons*.

GRELINTER. — V. n. Résonner. — Se dit, par exemple, du son produit par plusieurs petites boules ou billes dans une boîte en bois ou en métal.

Zei treis oulagnas dien ma gate;
La preine, la faze *grelinta*.
(*Montagnarde de Pontgibaud*. — *Album Auvergnat*, page 41.

Traduction. — J'ai trois noisettes dans ma poche; je les prends, je les fais *grelinter*.

GRIBOUILLE (fin comme). — Locut. Se dit d'un imbécile, d'un niais.

Toute femme fillant quenouille
Est plus sotte que n'est *Gribouille*.
(*Ancien Théâtre français*, tome II, p. 228).

GRILLADE. — S. f. On appelle spécialement *grillade* le filet de porc, sans doute parce que, habituellement, on le fait rôtir ou griller.

GROULE. S. f. Vieux soulier, savate.— Habituellement on dit *gourle,* mais c'est *groule* qui est le terme primitif; c'est du moins celui qui est usité dans la langue Romane.

On voit les savetiers appelés *grouliers* dans l'article 17 des statuts des cordonniers de Carcassonne, confirmés par Charles VI en janvier 1402.

> Quod *Grolerii* dicti Burgi non sunt ac erun comprehensi in privilegiis hujusmodi.....
>
> (*Ordonnances des rois de France,* tome VIII, page 564).

GRUN. — S. m. Nom générique donné à certaines montagnes, principalement dans les arrondissements d'Ambert et de Thiers. Ainsi : *Le Grun de Chignor* près de Vollore-Ville, canton de Courpière.

GUILLAUME. — S. m. Nom que quelques personnes donnent au mannequin que l'on porte processionnellement le Mardi-Gras, et qui, ailleurs, se nomme *carmentrant.* (Voyez ce mot).

Ce mot de *Guillaume* ainsi appliqué, ne serait-il pas une corruption du vieux mot *guillor, guilleor* qui signifiait : rusé, trompeur, travesti, déguisé ?

GUINCHE. — S. f. Femme mal bâtie, qui se tient mal ou qui se tient de côté. — Dérive probablement du verbe *guenchir* : détourner, incliner, pencher, aller de côté, esquiver, se détourner.

> Marion vit Guiot venir,
> S'est autre part tornée;

Et quand Guiot la vit *guenchir*,
Si li dist sa pensée :

(*Pastourelle du XIII*e *siècle. — Théâtre français au Moyen-Age*, par Francisque Michel, page 35).

H

HARDI ! — Courage. Exclamation pour encourager à faire un effort quelconque.

Ce mot nous paraît être l'impératif du verbe *hardier* ou *ardir*, qui signifiait pousser, piquer, harceler, enhardir; et qui était en usage dans la langue romane.

> Courage, mon enfant, sois un peu vigoureux;
> Là, *hardi*, tâche à faire un effort généreux.
>
> (MOLIÈRE. — *Sganarelle*, scène XXI.)

> Comment ont eu le *hardiment*,
> Mes subjects, de livrer à mort
> Celluy qui me donnait confort.
>
> (*Mystère du vieil Testament*, cité dans les archives du BIBLIOPHILE, n° 37.)

Hardiment signifiait courage.

HARIAS. — S. m. pl. Guenilles; vieilles hardes; oripeaux.

Vielz pourpoins, touillons, *vielz haras,*
Vielz lambeaux et haillonnerie,
Chappeaulx pelés et bonnets gras
Seront pour nostre Seigneurie.
(G. Coquillart. — Tome 1, page 86.)

HOCHER. — V. a. Remuer. Ce mot n'est guère plus employé en français que dans cette locution : *hocher la tête.*

En Auvergne, on emploie le verbe *hocher* pour dire : retourner dans la poêle ou la casserole les légumes ou aliments qui y cuisent, les faire sauter pour qu'ils cuisent également de tous les côtés.

Autrefois, le verbe *hocher* n'avait pas un sens si limité. On l'employait dans tous les cas.

Et cil (renart)
S'en monta sur un tas de fuerre
Por les gelines aprouchier.
Les gelines sentent *hochier*
Le fuerre, si en tressaillirent.
(Le roman du renart. — Tome 1, vers 6582.)

Et quand il le trouvait dormant, il lui *hochait* son oreiller.
(Froissard.)

HORTAIL. — S. m. Jardin. — Terre hortaille, terre propre à produire des légumes, à être mise en jardin (du latin *hortus.*)

Le suppliant print les quilles et les getta en ung *ortial.*
(Titre de 1480. — Ducange, au mot orta.)

HURTER. — V. a. Heurter, frapper. — Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une corruption de heurter. Le mot a existé.

> Si durement l'a *hurté* et mal mis,
> Que li deux oil li sont volé du vis.
>
> (Roman de *Gérard de Viane,* page 18.)

> Et descendra sans le ny point *hurter*,
> Bien doulcement.....
>
> (*Regnault et Jehanneton.* — Poème du roi René, tome II, page 109.)

I

ICI. — Adv. ÇI. — Dans ce moment *ici*, pour : dan ce moment *ci*.

Se j'ay péché en ces deux cas *icy*,
J'en quiers pardon, en vous criant mercy.

(GUILLAUME HAUDENT. — *Trois cent soixante-si apologues d'Esops*, livre II, fable LX.)

Et puis je m'iray plaindre après ces gens *icy?*
Non; l'exemple du temps n'augmente mon soucy.

(REGNIER, satire II, vers 89.)

Depuis que le torrent d'un déluge obscurcy
Me fit naistre habitant de ce village *icy*.

(*Le Galimatias*. — *Ancien Théâtre françai* tome IX, page 433.)

IDÉE (une). — Loc. Un peu, presque pas. — M chapeau est *une idée* trop petit.

Avoir de l'idée. — Avoir de l'intelligence; avoir un esprit inventif.

INSOLENTER. — V. a. Insulter; dire des insolences. — Je ne veux pas me laisser *insolenter*.

ISSIS. — Impératif. Sors; va-t-en. — Pour renvoyer un chien, le chasser d'un appartement, on dit presque toujours, dans la Basse-Auvergne : *Issis*, non sans accompagner la parole de gestes plus expressifs.

Ce mot choque l'oreille lorsqu'on l'entend employer pour une expulsion; car il paraît être une appellation, une invitation à venir, à se rapprocher, et semble signifier : *viens ici*. Il est pourtant très-rationnel; et nous croyons qu'on doit le considérer comme l'impératif, corrompu peut-être, mais très-reconnaissable, de l'ancien verbe *issir*, sortir, dont le français actuel n'a conservé que le participe : *issu*.

J

JABIOLE. — S. f. (du latin *caveola*). Espèce de cage en osier, ayant à peu près la forme d'une crinoline, sous laquelle on met les jeunes poulets pour les avoir sous la main et leur donner des soins plus facilement.

Le mot français *geôle* a la même origine.

> Et se vendre ne le povait,
> En *jaiole* l'enfermerait.
> *(Le lai de l'Oiselet.* — Cité dans ROQUEFORT.)

JACASSE. — S. f. Bavarde, qui parle à tort et à travers.

JACQUELINE. — Nom propre qui est devenu une sorte d'épithète injurieuse et signifie : niaise, bête, simple.

JADEAU. — S. m. Jatte en bois. Espèce d'écuelle de bois.

Item debet facere *jadellos* et scutellas....

(Charte de 1385. — DUCANGE, JADELLUS.)

Car il ha les yeulx rouges comme un *jadeau* de vergne.

(RABELAIS. — *Gargantua*, livre I, chapitre XXXIX.)

JALETTE. — S. f. Nom que l'on donne à une nouvelle accouchée.

Sarra l'artifé
Et le goune de la *jaleita*.

(GABRIEL PASTUREL. — *Noël patois*. — *Album auvergnat*, page 80.)

JALOYE. — S. f. Petite cage à poulets. C'est la même chose qu'une *jabiole*.

Et lau angel, de proie
Remplission une *jaloie*.

(*Noël patois*. — *Album auvergnat*, page 84.)

JARS. — S. m. Sur les bords de l'Allier, on appelle *jars* les rapides, les endroits de la rivière où l'eau se précipite avec force et forme comme des tourbillons.

JASSE. — S. f. Nom qu'on donne à la pie dans la Limagne. — Il y a aussi des vaches que l'on appelle *jasses*, sans doute à cause de leur robe bigarrée. Peut-être ce mot est-il le radical du mot *jasserie*, ci-après.

JASSERIE. — S. f. On appelle ainsi dans l'arrondissement d'Ambert, soit l'ensemble des *cabanes* ou bâtiments servant à l'exploitation, pendant l'été, des

pâturages situés dans les montagnes, soit ces pâturages eux-mêmes.

Dans les *jasseries*, on se livre à la fabrication du beurre et du fromage. Les *jasseries* diffèrent notablement des pâturages que l'on désigne sous le nom de *montagnes*, dans les arrondissements de Clermont et d'Issoire. Ainsi, dans les *jasseries*, on ne s'occupe pas de l'élevage et de l'engraissement des bestiaux comme dans les *montagnes;* et, autre différence, au lieu de coucher en plein air, comme dans les *montagnes*, les vaches des *jasseries* sont ramenées chaque soir dans les étables, où elles passent les nuits et reçoivent un complément de nourriture.

(Voyez : Buron, Buvée, Cabane, Montagne, etc.)

JEANTOU. — Nom propre. Diminutif de Jean.

JINGLER. — V. n. Pousser des cris plaintifs, pleurer bruyamment.

Il signifiait autrefois tout le contraire, et était ordinairement employé dans le sens de : rire, ricaner, plaisanter, parler avec animation.

> Ainsi : bourdaient et *janglaient* là les chevaliers l'un à l'autre...
>
> (Froissard, tome I, page 278).

JOURNAL. — S. m. Mesure de superficie, contenant ordinairement les trois quarts de la septerée.

JOURNAU. — S. m. Journée d'homme ou de bestiaux qu'un fermier ou métayer doit au propriétaire du domaine qu'il cultive.

JUSQU'A TANT QUE. — Locut. Jusqu'à ce que.

Je cours un fort longtemps sans voir derrière moy;
Jusqu'à tant que trouvant du mortier, de la terre,
Du bois, des estançons, maints platras, mainte pierre,
Je me sentis plustôt au mortier embourbé
Que je ne m'aperçus que je fusse tombé.

(REGNIER, *Satire XI*, vers 329).

Tote jur ne fina *(ne cessa)* d'errer
Jusqu'à tant que vint vers midi.

(*Le Roman du Renart.* — Tome III, vers 20548).

Mais il ne sçavait qu'il voulait dire, n'ayant jamais esté à l'escole, *jusqu'à tant que* les deux escolliers étant départis, il eut à faire de ses ciseaux.....

(B. DESPERIERS. — *Recréations et Joyeux Devis*, nouvelle LXXXIV).

L

LALURE. — S. m. Niais, dadais, benêt.

LECHOU. — S. m. Gourmand.

Des gloutons et des *lecheours*
Des yvroins et des beveours,
Qui, pour leur ventre saouler,
Veulent tout prendre et engouler.

(PHILIPPE DE VITRY, page 71, Edit. Tarbé).

Lècherie était autrefois le synonyme de gourmandise.

Qu'eles se soillent en l'ordure
De *Lècherie* et de luxure
Et des autres vilains péchiés

(*La Voie du Paradis.* — Poésie publiée par JUBINAL dans son édition de *Rutebeuf*, tome II, page 229).

LESSIF. — S. m. Mélange d'eau, de cendres et de chaux vive, dont on se sert pour faire la lessive.

LEVER UN MAL DE TÊTE. — Locut. Se lever avec le mal de tête.

LEZERTE. — S. f. Lézard gris des murailles.

> Quand s'eiquarquilla la *lezearta*
> Et que madurei le span.
>
> (*Poème patois sur les vendanges*, par CLAUDE LABORIEUX, V^e strophe).

Autrefois le mot *lézard* était employé au féminin.

> Entre ung vieil cerf et une grand *lisarde*.
>
> (*Les vers de maître* HENRI BAUDE, publiés par Quicherat, page 25).

LIARDE. — S. f. Avant le retrait des *liards* et l'émission des nouvelles monnaies de bronze, on appelait *liarde*, en Auvergne, les pièces de *deux liards*.

LIMAGNIER. — Adj. C'est le nom que donnent, non sans quelque dédain, les montagnards du Puy-de-Dôme, aux habitants de la plaine de la *Limagne*.

— On a beaucoup disserté sur l'étymologie du nom de Limagne. Les uns, sans rien décider, y voient la transformation du nom de *Lemane* sous lequel cette plaine est désignée dans Grégoire de Tours; d'autres font venir ce mot de *limon*, qui signifie terrain gras, très-productif; Belleforêt en fait remonter l'origine au nom de la rivière qui arrose St-Amand-Tallende, *La Mone*; d'autres enfin, plus hardis, prétendent que

Limagne vient de *Lis magna* à cause des guerres auxquelles la possession de ce pays a donné lieu.

En parcourant le Dictionnaire Bas-Breton de Legonidec et Lavillemarqué, dictionnaire d'une langue qui, comme on sait, n'est autre que la langue celtique parlée autrefois dans toute la Gaule, on trouve les mots : *Leiz* avec le sens d'humide, humecté, et *Mann*, lieu, endroit. — *Leiz-Mann*, lieu humide, marécageux. — Ne serait-ce pas là l'origine réelle du nom de LIMAGNE ?

LIONDAR. — S. m. Linteau; dessus d'une porte.

Le *liondar* s'entendait autrefois du *bassoir*, du *seuil* de la porte.

> E per meia la porta van las lansas gitar,
> Si quel dins el de fora contendon sul *lumdar*.
>
> (*Histoire de la croisade contre les Albigeois*, poème en vers provençaux publié et traduit par FAURIEL, vers 3025.)

TRADUCTION DE FAURIEL : Et lancent leurs épieux à travers la porte, de sorte que ceux de dedans et ceux de dehors bataillaient sur le *seuil*.

Près de Clermont, sur la route de Beaumont, un terroir de vignoble porte le nom de *liondar ;* nous ignorons pourquoi. Peut-être y avait-il près de là une porte de ville, lorsque Clermont avait une plus grande étendue ?

LIPEUX. — Adj. Gras, visqueux, gluant, filandreux.

LITTE. — S. f. Bande de terre; champ plus long que large (du latin *lista*, bordure).

Cedo.... quatuor *listas* de vineâ et, in Monte Roio, duas operatas de vineâ....

(*Cartulaire de Sauxillanges.* — DUCANGE au mot LISTA.)

LOSSE. — S. f. Cuiller à potage. Ailleurs, on désigne ce genre de cuiller par les noms de *louche* et *pochon*. — *Louche* et *losse* appartiennent à la même famille. Le dictionnaire de Ducange (au mot LOCHEA) indique qu'on disait autrefois indifféremment *louche* ou *lousse* et nous savons (voyez *fourme*) que la lettre o et la diphtongue ou sont souvent prises l'une pour l'autre.

Dessoubre un tranchadou en la quoua de la *lossa*,
Yo n'en tire un taillon.

(JOSEPH PASTUREL. — *L'homme content.* Poème patois, strophe 16.)

TRADUCTION : Sur une assiette, avec la queue de la *losse*, il en tire un morceau (hors de la marmite).

LOSSÉE. — S. f. Contenu d'une losse.

LOUE. — S. f. Réunion, marché où les domestiques et les journaliers se rendent pour *se louer* pendant la saison des grands travaux d'agriculture, tels que : la moisson, la fenaison, les vendanges, etc. *La loue* se tient ordinairement sur la principale place du village. — Pour les domestiques, qui se louent ordinairement à l'année, le marché ou foire de *la loue* a lieu, dans certaines localités, à la St-Jean, et dans d'autres, à la Noël.

LURE. — S. f. Fainéant, poltron, bon à rien. — Cet homme a une belle apparence, mais c'est une *lure*.

(Voyez DÉLURER.)

M

MABLE. — MABLOU. — Noms propres. Contractions d'Amable.

MACHARER. — V. a. Barbouiller; noircir; charbonner.

> Tousiours se vautrayt par les fanges, *se mascarayt* le nez.
>
> (RABELAIS. — *Gargantua,* livre I, chap. XI.)

MADELON. — Nom propre. Contraction de Madeleine.

MAGNIFICAT (réformer ou corriger le). — Loc. On dit d'une personne qu'elle veut *réformer le magnificat,* lorsqu'elle trouve à redire à tout; qu'elle parle sans cesse de modifier les choses bien faites; qu'elle se plaint de ne voir rien marcher à sa guise.

Au cas que quelques docteurs de nouvelle impression, et de la dernière couvée.... veuillent tondre sur un œuf et *corriger le magnificat* à matines, nous leur riverons bien leur clou.

(Prologue de la *Comédie des Proverbes.— Ancien Théâtre français,* tome IX, page 12.)

C'est à cette locution que Rabelais fait allusion lorsqu'il dit que Gargantua :

Faisayt *chanter magnificat à matines* et le trouvait bien à propos.

(GARGANTUA, livre I, chap. XI.)

MAIE. — S. f. Pétrin, huche à pétrir le pain.

Mon nez s'y enfondrayt comme en beurre, et là, s'élevayt et croissayt comme la paste dedans la *met.*

(RABELAIS. — *Gargantua,* livre I, chap. XL.)

Ce mot s'écrivait aussi autrefois *mée, meyt.* De là, sans doute, vient le mot de *meytron,* aujourd'hui *mitron,* par lequel on désigne les garçons boulangers.

MAIL. — S. m. Espèce de peuplier *(populus nigra. — LINNÉ.)*

Après avoir cité (au mot MAIL) le passage suivant d'une charte de 1293, rapportée par Baluze :

Et prout molendina et *li mail* et omnes salices dictæ priorissæ tenent et comprehendunt... (BALUZE, tome II, page 297.)

Ducange ne voit dans ces mots *li mail* qu'une faute, ou, si l'on veut, un mode d'écrire LIMAGNE, dont il fait un nom générique et qu'il traduit par *champ plat et*

fertile. — Combattant cette interprétation, le continuateur de Ducange pense que *li mail* signifie un lieu entouré d'une enceinte de pieux appelés *mails.*

Ces deux opinions nous semblent erronées.

Si les savants auteurs du glossaire avaient connu la signification conservée dans notre département au mot *mail,* ils n'auraient pas pu voir dans *li mail* et *salices* du passage précité, autre chose que des *mails* ou peupliers, et des saules, comme on en plante si souvent auprès des moulins.

— On le voit, la seule indication de l'existence des idiotismes ayant cours dans une province, quelle qu'elle soit, peut avoir une utilité générale en ce sens qu'elle peut aider à l'interprétation des textes anciens.

MAILLE. — S. f. Meule; tas de gerbes dans une grange.

MAILLER. — V. a. Presser, écraser, frapper. — Mailler du blé, c'est ranger en tas, mettre en une maille très-serrée des gerbes de blé.

Mailler du chanvre, c'est faire passer le chanvre sous une meule en pierre qui brise et broie les parties ligneuses et assouplit les filaments textiles.

Mailler vient du latin *malleare,* et signifie proprement : *frapper.*

> — Saillirent sur eulx bien armez et bien embastonnez, et espris d'yre et de maltalent, et commencèrent à férir et à *maillier* sur Le Cuer et ses gens de toutes leurs forces.
>
> (*Œuvres du roi René,* tome III, page 191.)

MAILLOT. — S. m. Marcotte ; bouture de vigne ; crossette.

— En la cartayrada plantada hy entron MDCCCXVI *malhols*.

(*Vieux Traité d'Arpentage*, cité par RAYNOUARD.)

TRADUCTION. — En la cartonnée plantée y entrent 1816 *maillots*.

Par extension, on appelait autrefois *maillot* une vigne nouvellement plantée ; ce que nous appelons *plantier*. (Voyez ce mot.)

— Le suppliant print.... son fessouer.... pour aler houyer ou fougier en ung *mailhol* ou vigne nouvellement plantée.

(*Titre de* 1459. — DUCANGE, au mot MALEOLLUS.

MALIN. — Adj. Difficile ; malaisé. — Ce n'est pas *malin*, j'en ferais bien autant.

MALLET. — S. m. But, lieu réservé ; asile.

TOUCHER MALLET, c'est, dans le jeu de *cachettes* ou *cache-cache*, arriver sans encombre à toucher le point de refuge où l'on est à l'abri des poursuites de celui qui *bouche*. (Voyez ce mot.).

En touchant le but, le joueur sauvé crie à tue-tête : *Mallet ;* ce qui revient à dire : On n'a plus de raison pour me poursuivre, j'ai atteint, j'ai touché le but.

— Ce mot *mallet* ne serait-il pas un dérivé, une corruption du mot latin *malleare*, frapper, *toucher fortement ?*

MANCHE. — S. f. Espèce d'entonnoir en bois de vaste dimension. Une *manche* se pose dans des soupiraux de cave placés au niveau du sol, et aboutit à la cuve. On y vide la vendange pour la faire arriver immédiatement des bacholles dans la cuve sans autre transport intermédiaire.

MANDRIN. — S. m. Quoique identique au nom du célèbre contrebandier *Mandrin*, ce mot, qu'on emploie comme injure, sans signification bien déterminée, nous semble avoir une origine plus ancienne, avec d'autant plus de raison que Mandrin, le contrebandier, était loin d'être impopulaire. — *Mandrin*, croyons-nous, dérive, par contraction, de *Malandrins*, nom par lequel on désignait, au moyen-âge, certaines compagnies de routiers qui pillaient et ravagaient la France, et principalement les provinces du centre et du midi.

MANQUE. — S. f. Lacune; vide. — Ce tricot est plein de *manques*.

— L'Académie admet *manque*, mais au masculin : *un manque de foi*.

MANQUETTE (Faire). — Loc. Terme dont se servent les écoliers, et que quelques-uns transforment en : *faire banquette*.

C'est *manquer* à l'école, faire l'école buissonnière.

MARAIS. — S. m. C'est le nom générique par lequel on désigne, à Clermont et à Riom, la majeure partie

de la plaine qui s'étend au levant de ces deux villes, dans les cantons de Riom, d'Aigueperse, d'Ennezat, de Maringues, de Pont-du-Château et de Clermont.

Cela tient sans doute à ce qu'une grande partie de cette plaine était, à une époque assez rapprochée de nous, envahie par les eaux qui y séjournaient et croupissaient, et s'opposaient à la culture. Ainsi, le marais de Surat, le marais de Cœur, celui de Marmiliat, etc., n'ont été entièrement desséchés et rendus cultivables que dans le dernier siècle ou au commencement de celui-ci.

MARE. — S. f. Bruit, fracas, tapage.

Faire de la mare. Faire du tapage; faire des embarras.

Faire sa mare. Se dit de quelqu'un qui fait l'important, qui a l'air de vouloir éclabousser les autres par sa toilette, sa conversation ou de toute autre manière.

C'est probablement le même mot qui entre dans le mot français *tintamarre*.

MAREUR. — Adj. Qui fait de la *mare*, des embarras.

MARGOUILLER. — V. a. Patauger, manier salement, barboter, patouiller.

MARION. — Nom propre. *Marie*.

MARRE. — S. f. Outil d'agriculture; pioche; hoyau. — Un vieux Glossaire cité dans Ducange, au mot

Mabra, définit ainsi cet instrument : *Murr, Hoe, Foussouer de quoi on houe les vignes.* Cette définition s'applique plutôt à nôtre *fessou.* (Voyez ce mot.) La *marre* n'a pas la même forme.

> Duquel faisant lever les fossés, toucharent les piocheurs de leurs *marres* ung grand tombeau de bronze.
>
> (Rabelais. — *Gargantua,* livre 1, chap. 1.

MARTRES. — Nom de lieu.

Beaucoup de localités, dans la Basse-Auvergne, portent le nom de *Martres. Le Dictionnaire des lieux habités,* par M. Bouillet, nous en indique une dizaine. Nous citerons seulement : *les Martres de Veyre,* sur la rivière appelée Mone, non loin de l'Allier ; *les Martres d'Artières,* sur le ruisseau d'Artier ; *les Martres sur Merge.*

Presque tous les villages ou lieux habités, appelés *Martres,* sont situés, soit près d'un cours d'eau, soit dans un bas fond, dans des terrains humides au milieu de marécages. Cette particularité, d'un même nom appliqué à des localités éloignées les unes des autres, mais placées dans des conditions uniformes ou au moins analogues d'assiette et de position, cette particularité ne provient évidemment pas du hasard. Le nom doit tenir à la position topographique. Aussi sommes-nous très-portés à voir dans le mot *Martres,* la transformation du mot Maristus qui, dans la basse latinité, signifiait : *Marais.*

Quelques-uns font venir *Martres* d'un mot grec qui signifie *Martyr*. On rencontre, en effet, dans les anciens auteurs, le mot *Martre* dans le sens de martyr, et ce mot se retrouve avec la même acception dans le nom d'une localité des environs de Paris : *Montmartre*. Mais, comme rien dans l'histoire ne peut faire *seulement supposer* que *tous* les lieux du nom de *Martres*, qui sont parsemés sur divers points de notre département, aient été spécialement le théâtre de supplices infligés à des chrétiens, nous n'hésitons pas à rejeter cette interprétation.

Selon d'autres, c'est à la présence, autrefois très-fréquente en certains lieux de l'Auvergne, des fouines, putois, belettes, furets, etc., et autres animaux à fourrure connus sous le nom générique de *Martes* ou *Martres*, qu'il faut attribuer le nom de *Martres*, appliqué à un assez grand nombre de lieux habités de notre pays. — Cette seconde interprétation tombe d'elle-même, si l'on considère que la plupart des animaux appelés *Martes*, ont une prédilection assez marquée pour le séjour des forêts et surtout pour les forêts de pins et de sapins, et que, d'autre part, les lieux marécageux sont ordinairement peu boisés.

Nous nous en tiendrons donc, jusqu'à plus amples preuves, à l'étymologie que nous avons donnée tout d'abord.

MAS. — S. m. Nom de lieu (du latin *manere*, demeurer; d'où l'on avait fait *mansio* et puis *maison*). — Plus de soixante villages ou lieux habités dans le dé-

partement du Puy-de-Dôme, ont conservé le nom de *Mas,* joint presque toujours à un autre mot. Ainsi : *le Mas d'Argnat,* près de Sayat ; *le Mas d'Auteyrat,* près de Billom ; *le Mas du Bost,* près Cunlhat, etc., etc.

Autrefois, le nom de *mas* indiquait tantôt un tènement d'héritages, de propriétés de même nature, un enclos ; tantôt une métairie avec ses dépendances ; tantôt enfin la réunion des maisons des paysans tenanciers auxquels était affermé par parcelles l'ensemble des terres d'un même seigneur. Ainsi *le Mas* d'Auteyrat devait être un village formé par les habitations des tenanciers du seigneur d'Auteyrat.

MASTOC. — S. m. Homme lourd, massif.

MAYÈRE ou MADIÈRE. — S. f. Branches des saules. — S'applique quelquefois, mais plus rarement, aux branches des peupliers et des acacias.

Faire la mayère. — C'est tondre toute la ramure des saules. D'après les usages du pays, cette opération se fait tous les quatre ans vers la fin de l'hiver ; les grosses branches sont fendues et converties en échalas, et les petites remplissent l'office de verges ou branches d'osier. (Voyez Plançon.)

> De chascune charretée de *madière*, un denier de Leyde.
>
> (*Privilèges de Montferrand,* art. 110.)
>
> Une charreste de *madière,* un denier de Leyde.
>
> (*Privilèges d'Aigueperse.* — Chabrol, tome IV, page 22.)

Una charrada de *madeira*, un denier.

(*Anciens privilèges de Besse.* — CHABROL, tome IV, page 95.)

Ducange (au mot MAERIA, 3), s'écarte de la signification auvergnate lorsqu'il fait de la *mayère* une sorte de nom générique applicable à toute espèce de bois, soit de chauffage, soit de construction.

MÉCHANGER. — V. a. Changer par mégarde. — *Echanger* suppose une intention, un consentement réciproque. *Méchanger*, au contraire, n'est que la suite d'un hasard, d'une erreur, c'est un troc involontaire. — Au dernier bal, j'ai *méchangé* mon chapeau.

MELARD. — S. m. Grand vase en terre, grande Buie (Voyez ce mot), dans laquelle on met ordinairement de l'huile. — Habituellement le *melard* n'a pas de bec ou anche, et ne se vide qu'à l'aide d'une grande cuiller ou *lo sse* (voyez ce mot).

Il est à présumer que ce vase était destiné, dans le principe, à contenir du miel, et que c'est cette destination qui lui a valu son nom. Du reste, on trouve dans Ducange, (au mot MELLARIUM), cette définition tirée d'un vieux glossaire : — MELLARIUM : *Vaissel à garder miel.*

MÊME CHOSE. — (Dans le sens de malgré.) — On le lui a défendu, il le fait *la même chose*, pour : il le fait malgré la défense.

MENETTE. — S. f. Dévote, bigotte.

« Il y avait autrefois à Tulle des *menètes* en titre. » Les unes étaient attachées à l'ordre de saint François » et les autres à l'ordre des Carmes. Elles avaient des » statuts et un costume. Elles se réunissaient sous une » supérieure et faisaient des actes secrets de religion. » (BÉRONIE ET VIALLE. — *Dictionnaire du patois Bas-Limousin.*)

MENOU — S. m. Grosse poignée, gerbe de chanvre; ce qui peut tenir dans *les mains*.

> — Les pieds mâles (du chanvre) étant mûrs, des femmes en font la récolte par arrachement, et les réunissent par poignées dont plusieurs forment un *menou*.
>
> (Francisque JUSSERAUD.— *Statistique agricole de la commune de Vensat*, page 53.)

Nous trouvons dans le *Glossaire de la langue romane de Roquefort* un mot qui a une évidente analogie avec *menou :*

MENON DE XOUL, poignée de chaume ou de paille.

MEUNIÈRE. — S. f. On appelle ainsi le hanneton coléoptère, de la tribu des scarabéides. (*Mélolontha vulgaris*. — FABRICIUS.)

Cette dénomination vient probablement de ce que certaines portions du corps de ces insectes sont couvertes d'un duvet blanchâtre qui les fait paraître comme enfarinées.

On appelle spécialement *Meunière de Paris*, pour indiquer sans doute une prééminence sur les autres meunières, la chrysomèle du peuplier (*Chrysomela populi.* — FABRICIUS), coléoptère remarquable par la belle teinte verte et le reflet métallique doré de ses élytres.

MIARE. — S. f. Anesse. — Ce mot vient vraisemblablement, par contraction ou abréviation, du mot *Saumiera*, *Saumieira*, par lequel on désignait les mules, ânesses et autres bêtes de somme.

— . . . . . La Sau*mieira*
de Balaham. . . . . .

(*Bréviaire d'amour du moine Ermengant*, cité par RAYNOUARD.)

MIAROU. — S. m. Anon, petit âne.

MICHE. — S. f. L'Académie définit la MICHE : *Pain d'une grosseur médiocre pesant au moins une livre et quelquefois deux.* Cette définition a pu être exacte dans d'autres provinces, l'exemple suivant en fait foi :

— Qu'ils aiment miex *grant pain* que *miche.*

(*Rutebeuf.* — Tome I, page 192.)

Mais en Auvergne, le mot *miche* a un sens moins restreint. Les paysans appellent ainsi toute espèce de pain blanc, *quelle que soit sa grosseur*. Manger de la miche est pour eux un régal ; c'est le pain des jours de fête.

Citons, à ce propos, un usage qui subsistait encore

il y a peu d'années à Clermont : Lors d'un enterrement, il était de règle qu'on offrît une miche ou pain blanc au sacristain de l'église où les funérailles avaient lieu. Cela se faisait aussi du temps de Villon; voici, en effet, ce qu'il dit dans son *Grand Testament :*

> Les sonneurs auront *quatre miches;*
> Si c'est trop peu, demy douzaine,
> Autant qu'en donnent les plus riches.
>
> (VILLON. — *Grand Testament,* strophe 167.)

MICHE DE CORNE. — On appelle plus spécialement *miche de corne* ou *pain cordié,* une espèce de pain qui ne diffère du pain ordinaire que par l'absence de levain et par la forme pointue ou en corde tressée qu'on lui donne.

MIETTE. — S. f. Nom propre. — On fait habituellement de ce mot, qu'on écrit aussi *Myette,* un diminutif de *Marie,* en passant par *Mariette.* Ne serait-ce pas plutôt une abréviation du mot *m'amiette,* diminutif de *m'amie* (pour : *mon amie*)?

Ce mot d'*amiette,* dans le sens de : *petite amie,* se retrouve fréquemment dans les poètes du moyen-âge.

> — Et s'assist dessus la branchete
> En haussant le col et la teste,
> Regardant où son *amiete*
> Pour lors estait.
>
> (*Regnault et Jehanneton.* — Poème du roi RENÉ, tome 2, page 124.)

— Ma çainture et mon anel

. . . . . .

Aurez, ma douce *amiete.*

(*Pastourelle du* XIII*e siècle.— Théâtre français au Moyen-Age,* par Francisque MICHEL, page 42.)

— Rendez ma bource, *m'amyette.*

(*Ancien Théâtre français,* tome II, page 152.)

MIEUX (de). — Locut. En plus, de plus, en outre. — Je lui offrais vingt francs de son agneau, un autre lui a donné vingt sous *de mieux,* et le marché a été fait.

MIEUX (des). — Locut. Très-bien, le mieux possible. Ainsi on dit : Nous sommes *des mieux* ensemble, pour indiquer un grand degré d'intimité.

Enfermez-vous *des mieux.*

(MOLIÈRE. — *L'Ecole des femmes,* acte V, scène 4.)

MILLIARD. — S. m. Tarte aux cerises ou aux raisins. — Peut-être cette patisserie était elle, dans le principe, faite avec de la farine de *millet ?* Ducange, au mot MILHIUM, parle de pains de millet qu'on désignait par le nom de *panis miliacius.*

MINABLE. — Adj. Misérable, malheureux, qui fait triste mine.

MINAUNE. — S. f. Fleur de noyer détachée l'arbre. — On donne aussi ce nom de *minaune* à ce petits rouleaux de crasse qui se forment sous les doigts par exemple, lorsqu'après une sueur on se frotte la peau du visage, encore en moiteur.

MIOCHE. — S. m. Marmot, petit enfant.

MITAN. — S. m. Milieu.

Le badin. — Or çà, madame la Nonette
Où sera fait mon monument ?
La femme.—Tout au *myten* de nostre couvent.
(*Farce du Badin.* — *Ancien théâtre français*, tome 1, page 286.)

Ailleurs, *mitan* veut dire aussi : *la moitié.* C'est dans ce sens qu'on disait : *mitanier* pour métayer.

MITOUCHE (Sainte). — S. f. Hypocrite, qui semble ne pas y toucher. — L'expression la plus admise, est : *sainte n'y touche.*

Cette vieille chouette, à pas lents et posés,
La parole modeste et les yeux composés,
Entra par révérence, et, resserrant la bouche,
Timide en son respect semblait *saincte nitouche.*
(Regnier. — *Satire* xiii, vers 47.)

Mitouche a du reste la même signification que *nitouche : qui ne touche mie,* comme on disait autrefois, ou qui *n'y touche pas,* comme on dit maintenant.

MOITIÉ POUR AUTRE.—Locut. La moitié, à moitié prix. — Il s'est trop pressé pour vendre son blé, il

l'a donné *moitié pour autre*, c'est-à dire il l'a vendu la *moitié moins cher* qu'il ne l'eût fait, s'il s'était moins pressé ; ou, pour expliquer textuellement, le vendeur a fait profiter *l'autre*, c'est-à-dire l'acquéreur, de la moitié du prix que sa marchandise aurait pu atteindre. Il y a donc eu réellement, *moitié pour le vendeur* et *moitié pour l'autre*.

MONTAGNARDE. — S. f. Espèce de danse au pas très-cadencé et très-lourd, qui, seule avec la bourrée, avait autrefois le privilège de mettre en mouvement les jambes des paysans de nos montagnes.

Aujourd'hui, la montagnarde et la bourrée deviennent de plus en plus des curiosités. La polka, la schotisch et les autres danses du jour ont envahi jusqu'au moindre village.

MONTAGNE. — S. f. Pâturage situé sur les montagnes élevées. — C'est ce qu'on appelle *Jasserie* dans les montagnes d'Ambert.

Toute cette contrée (les cantons de Besse, Ardes, Latour, Rochefort et partie de Saint-Amand-Tallende), à cause de sa configuration et de sa grande élévation au-dessus du niveau de la mer, doit être qualifiée de *montagne;* mais l'usage y a prévalu de donner aussi à ce mot une signification toute spéciale. Il y est devenu synonyme de pâturage, et s'applique à tout herbage situé sur les plateaux élevés ou formé de ces vastes proéminences

ou *puys* qui dominent ceux-ci..... Ces pâturages sont sans haies, ni arbres. Des bornes ou des fossés marquent seuls les limites des propriétés.

(BAUDET-LAFARGE. — *Agriculture du département du Puy-de-Dôme*, chap. XXII, page 160.)

MONTAGNIER. — RE. — Adj. Montagnard, habitant de la montagne.

Montagnier s'appliquait autrefois, dans tous les cas, comme adjectif, et ne désignait pas seulement les habitants.

Les sangliers, les lions, les ourses *montagnères*.

(ROBERT GARNIER. — *Hippolyte*, acte 5.)

L'un fou dels *montaniers* le plus corren.

(LE COMTE DE POITIERS — *cité par Raynouard.*)

On désigne aujourd'hui chez nous par le nom de *montagnier*, qu'on prononce souvent *montagni*, les habitants de la partie montagneuse du département. Les habitants de la plaine, les *Limagniers*, y ajoutent souvent, par dérision, le sobriquet de *mangerave*, *(montagnier mandzarabe)*, faisant allusion à une plante qui était jadis une des seules ressources alimentaires des pays froids et pauvres situés sur les limites de la Marche et du Limousin. — *Au diable soit le mascherabe*, disait déjà Pantagruel, à propos de l'étudiant limousin qu'il rencontra revenant de Paris. (RABELAIS. — *Pantagruel*, livre II, chap. 6.)

MORAINE. — S. f. Faîte, partie supérieure d'un mur, arrondie en forme de dos d'âne. — Les moraines sont très-souvent hérissées de tessons de verre pour empêcher les escalades.

On appelle aussi *moraine,* la bande de maçonnerie qui recouvre l'arête des toitures.

MORCILLER. — V. a. Couper à petits morceaux.

MOUCHER. — V. a. *Moucher quelqu'un*, c'est le remettre à sa place. C'est, par exemple, fermer la bouche à un impertinent par une verte réprimande ou par un mot piquant.

> Comment il a esté *mouchié !*
> N'ay je pas bien faict mon devoir ?
>
> (*L'avocat Pathelin.* — Edit. Jacob, p. 80.)

MOUILLARD. — S. m. Nom donné aux sources d'eaux vives qui naissent dans les pâturages de nos hautes montagnes.

> L'observation a fait découvrir que les épizooties s'attaquent principalement aux animaux paissant dans les herbages où il existe des sources d'eaux vives appelées : *mouillards.*
>
> (Baudet-Lafarge. — *Agriculture du Puy-de-Dôme,* p. 165.)

Plusieurs familles et plusieurs localités de notre département portent le nom de *Mouillard.*

MOUILLE. — S. f. Endroit tranquille d'une rivière; lieu où l'eau coule si paisiblement qu'elle paraît dormante.

Cette expression semble avoir une origine commune avec le mot Mouillage.

En termes de marine, en effet, un *mouillage* est un endroit où la mer étant plus calme, les navires viennent jeter l'ancre.

MOUNI. — S. m. Singe. — Au figuré, on appelle *mouni* une personne laide ou à figure disgracieuse. — On trouve dans le glossaire roman de Roquefort : MOUNIN, MOUNINE : *Singe mâle ou femelle.*

> Por un beau mour, l'on en vè trouva
> Vingt mours de *mouni.*
>
> (LABORIEUX. — *Chant patois sur les Grands-Jours de* 1665, VIIe strophe.)

MOURAILLÉ. — Adj. Sâle, barbouillé, emplâtré. — Se dit spécialement du visage ou *mourre.*

MOURRE. — S. m. Visage, figure, museau.

> Fayz lui en signe une gresle de coups de poing sus le *mourre.*
>
> (RABELAIS. — *Pantagruel,* livre III, chap. 20.)

> Durant laus Grands-Jours,
> On vei d'houra en houra
> Arriba dans *mours*
> De touta coulours.
>
> (LABORIEUX. — *Chant patois sur les Grands-Jours*, VIIe strophe.)

(Voir aussi l'exemple cité au mot MOUNI, ci-dessus.)

MOVAISON. — S. f. (du latin *movere*, remuer). Façon qu'on donne à la vigne.

Le bon labouradou li donna
Selon le temps et la sasou,
Sans y faillir, sa *movasou*.

(LABORIEUX. — *Description des vendanges*. — Strophe 51.)

MOYEN (tâcher). — Locut. Faire en sorte, tâcher. *Tâcher moyen* de venir, pour : *tâcher de* venir.

MURETTE. — S. f. Petit mur peu élevé.

MUSEAU. — S. m. Outre sa signification française, ce mot a aussi chez nous, du moins à Clermont, la signification de *muselière*. Il n'est pas rare d'entendre dire : Je viens d'acheter *un museau* pour mon chien.

MYETTE. — Nom propre (voyez MIETTE).

MYON. — Nom propre. Contraction de *Myette*.

N

NADILLE.—S. f. Bouton de bois mobile sur un clou, servant à tenir fermées les portes des placards et armoires. Anille. (dans le latin du moyen-âge : *anaticula, anadilla.*)

Ce mot tombe en désuétude.

NAFRE. — S. f. Blessure. On disait autrefois *Nafré* pour blessé. La langue française a conservé le mot avec une légère modification dans l'orthographe et le sens. *Navré* indique une blessure, mais une blessure morale.

> Els autres... feriron... en tal guisa que lo decofiron, si que les dichs comtes de la Marche, el de Fores.... y foron *nafratz*, e pueys apres paue de jorns moriront par aquelas *nafras*....
>
> (*Chronique romane de Montpellier*, année 1362. — *Petit Thalamus*, page 360.)

NANNE. — NANNETTE. — NANON. — Noms propres. Modifications des noms d'*Anne* et *Annette*. — Au masculin on dit aussi : NANNET, pour *Annet*.

NARSE. — S. f. Marécage. Lieu tourbeux pénétré d'eau, dont le sol mouvant tremble et cède sous les pieds.

Les narses, très-communes dans les pâturages qui environnent le Mont-Dore, ont une origine remarquable. Presque toutes ont été primitivement des lacs ou des amas d'eau plus ou moins étendus. Des plantes appartenant à la grande famille des *mousses*, des *splaignes*, envahissent ces amas d'eau et finissent après un temps plus ou moins long par les convertir en marais. Ces splaignes croissent et se développent à la surface des eaux. Elles forment sur les bords une sorte de ceinture flottante qui peu à peu gagne d'étendue en allant de la circonférence au centre. Mais, en même temps, la vie se déplace. Les plantes s'allongent et poussent continuellement du haut, tandis que la sève et la vie se retirent progressivement des parties inférieures. Surchargées alors par l'accroissement de l'extrémité supérieure, ces parties mortes se submergent et s'enfoncent insensiblement jusqu'à ce qu'enfin elles atteignent le fond du lac ou de la pièce d'eau. Le lac ainsi envahi n'est plus qu'une masse spongieuse toute imprégnée d'eau, qui va sans cesse s'épaississant et s'affermissant, et qui finit par se tasser de manière à former un sol résistant.

Quoi qu'il en soit, ces sortes de prairies sont dange-

reuses à traverser. On conçoit que les fondrières y abondent. Ce sont ces fondrières qu'on désigne plus particulièrement par ce nom de *narse*.

La narse d'Espinasse, près de Randanne, à peu de distance de la route de Clermont au Mont-Dore, est très-connue des botanistes, qui y récoltent des plantes de marais fort intéressantes. Elle occupe l'emplacement d'un lac qui s'était lui-même formé dans un ancien cratère, situé à la base méridionale d'un cône volcanique appelé le Puy-d'Enfer.

On trouve dans le département du Puy-de-Dôme plusieurs habitations dénommées *la Narse* ou *les Narses*. Toutes occupent l'emplacement d'anciens étangs ou marécages desséchés par le temps ou par l'industrie humaine.

NIAU. — S. m. Nichet. Œuf qu'on laisse dans les nids pour appeler les poules et les engager à y pondre.

Au figuré on dit : *Faire son niau,* c'est-à-dire mettre à part, serrer dans un coin quelques économies pour qu'elles en appellent d'autres et fassent la boule de neige.

NIAUGNE. — S. f. Femme à esprit étroit, à petites idées, sans décision dans l'esprit, n'ayant la tête occupée qu'à des fadaises, des riens.

NICODÈME. — Nom propre devenu le synonyme de simple, niais.

NIGUEDOUILLE. — Nigaud.

NIOCS. — S. m. pl. Ecus, espèces. — Pour payer la terre que j'ai achetée, il faudra rassembler tous mes *niocs*. — Ce doit être à peu près la même chose que *niau* (voyez ce mot).

NOVIE. — S. m. ou f. Le marié ou la mariée; ou plutôt : Le futur et la future.

> Parens o amics del *novi* o de la *novia*.
>
> (*Petit Thalamus de Montpellier*. — Statut de 1267, p. 144.)

O

OBSERVER. — V. n. Faire remarquer, faire observer. — Je vous *observerai*, Monsieur, que vous vous trompez; au lieu de : Je vous ferai observer.

ŒUVRE. — S. f. Mesure de superficie. Ne s'emploie ordinairement que pour les terrains plantés en vigne.

A proprement parler, cette mesure, désignée dans les titres latins du moyen-âge sous les noms d'*obra*, d'*operata* ou d'*ovrata*, n'est autre que l'étendue de vigne qu'un homme peut travailler *(operare)* en un jour; ou, pour mieux faire ressortir l'origine du mot, c'est une pièce de vigne d'une étendue telle que sa culture, à chaque saison, est pour un vigneron l'*œuvre* d'une journée. On conçoit qu'avec le temps l'étendue de l'*œuvre* a pu varier et augmenter; aussi cette définition

ne serait-elle pas toujours vraie partout où le mot est usité.

> Dono vineam unam quæ jacet in Girgoieta quæ habet XXX *obras*.
>
> *(Cartulaire de Sauxillanges,* chap. 229.*)*

> Le revenu de la vigne appelée la Royne, contenant soixante-dix *œuvres* en un tenant, dépendant de ladite terre et seigneurie de Cousdes et Montpeyroux, a été réglé à la quantité de trente-cinq poinçons de vin....
>
> *(Procès-verbal d'évaluation des terres du comté d'Auvergne* en 1674, page 110.*)*

En Bourgogne, au lieu d'*œuvre* on emploie le mot *ouvrée*.

Autrefois, l'*œuvre* n'était pas seulement, comme elle l'est généralement aujourd'hui dans la Basse-Auvergne, une mesure de superficie pour les vignobles, elle s'appliquait à toute espèce de terres.

> Ung pré situé au tènement du Souldry, contenant ung quart d'*œuvre* ou entour.
>
> *(Titre de* 1569 *concernant la communauté des Mosnérias de Peschadoires, près Thiers.* — Publié par Doniol.*)*

OKA. — S. m. Mets composé d'abattis d'oie que l'on accomode avec du jus.

(Auca dans le latin du moyen-âge et *occa* en italien signifient : *oie.)*

Par extension, on appelle aussi *oka* un plat d'abattis de dinde.

ORMOIRE. — S. f. Armoire. — Ce mot, que presque tous regardent comme un vice grossier de prononciation, n'est autre qu'une variante de l'ancien mot *aumoire* ou *aulmoire*, autrefois très-usité.

> Lors je senty dame Mémoire
> Rescondre *(renfermer)* et mectre en son *aulmoire*.
>
> (VILLON. — *Petit Testament*, strophe XXXV.)

> Baillez moy la clef du celier
> Et de l'*aumoyre*.
>
> *(Ancien Théâtre français*, tome I, page 261.*)*

> Ensi s'en ert la guivre alée,
> En l'*aumaire* s'en est rentrée,
> Et l'*aumaire* après soi reclot.
>
> *(Le bel Inconnu. — Roman de la Table ronde*, publié par HIPPEAU, page 113, vers 3171.*)*

OUCHE. — S. f. Jardin, verger clos de haies ou de murs, attenant à la maison d'habitation.

OUILLIER. — V. a. Remplir un tonneau jusqu'au bondon ou *œil*. On disait autrefois : *euiller*.

> Quant les deux tonneaux sont devalés de la nef dedens les charretes et illec aemplis et *aeulliés* par le marchant.
>
> (*Titre de* 1322. — DUCANGE, au mot IMPLAGIUM.)

P

PACHER. — S. m. Pâturage, pacage (du latin *pascere*, paître.)

Donat et altreiat les *pascheirs* els bos cuminals.

(*Charte de Besse.*— CHABROL, IV, page 97.)

Comme le suppliant eust affermé de l'abbé de Riom les *paschiers* ou pâturages d'Yssac.

(*Titre de* 1393. — DUCANGE, au mot PASQUERIUM.)

Une terre, pescherie et bois avec ses aisances et appartenances jouxte les *pasquier* et terre de Jean d'Aiguebonne.

(*Titre du* 14 *mars* 1569, *concernant la communauté des Mosnérias, près Thiers.* — Publié par DONIOL.

PADELLE. — S. f. Personne molle, sans décision, sans énergie. — Vient probablement du mot patois *padella*, poêle à frire. Un homme indécis et sans

volonté subit en effet l'influence du dernier qui lui parle tout comme une poêle obéit à la main qui peut la saisir.

PAILLANCHE. — S. f. Toiture en chaume, en paille.

PAILLAS. — S. m. Espèce de natte grossière en paille ou en jonc, que l'on met à l'entrée des appartements pour y faire essuyer les pieds.

PAILLASSE. — S. f. Corbeille faite avec de la paille enroulée en forme de corde. On s'en sert surtout pour mettre les *tourtes* que l'on porte cuire au four.

PAIR. — S. m. Paire. — Ainsi on dit : *un pair* de ciseaux ; *un pair* de souliers.

> Et pour ledict chef d'œuvre, celluy qui voudra passer mestre sera tenu fere ung coutellas, ensemble ung ganivet.... avec *ung paier* de sizeaulx d'estude, ou *ung paier* de couteaulx soupples.
>
> (*Statuts des couteliers de Montpellier.— Petit Thalamus,* page 219.)

PAMOULE. — S. f. Orge. — Dans la basse latinité on disait : *palmola.*

> Sub onere VII sextariorum hordei *seu palmolæ.*
>
> (*Charte de* 1328.— Ducange, au mot Palmola.)
>
> Neuf setiers de *pasmole.*
>
> (*Charte de* 1317.— *Ibidem.*)

Ordinairement on ne fait aucune distinction entre la *pamoule* et la *bréchère* (voyez ce mot).

La censive en *bréchère*, dite *pamoule*, due à ladite terre et seigneurie de Vic-le-Comte, a été réglée à la quantité de trente-cinq septiers.....

(Procès-verbal d'évaluation des terres du comté d'Auvergne en 1674, page 17.*)*

PANIÈRE. — S. f. Grande corbeille ou benne grossièrement tressée en osier. On s'en sert principalement pour l'emballage de certaines marchandises.

PANLEYE. — S. m. Benêt; homme dégingandé, à la démarche niaise et paresseuse.

Beaucoup de nos idiotismes expriment des idées analogues. Les différences qui existent entre eux sont plus faciles à saisir dans l'application, qu'à condenser dans une définition, tels sont, par exemple: *panleye, lalure, niguedouille, galoye, gadan,* etc. (Voyez tous ces mots.)

PAOUR. — S. m. On dit souvent en parlant d'un paysan : c'est un gros *paour*. — Ce mot, diminutif de *paoureux*, vient probablement de la poltronnerie *(paour)* des paysans vis-à-vis des chevaliers et hommes d'armes; ou, peut-être encore, de leur état de misère. On trouve en effet les mots *paours, poures* avec le sens de *pauvres*.

PAPIER SUCRÉ. — S. m. Il est un régal inconnu de Brillat Savarin, mais bien en faveur parmi les gamins de Clermont. Ce régal n'est autre que la mastication et la succion par fragments des feuilles de papier

gris, sur lesquelles les confiseurs et pâtissiers ont fait cuire leurs biscuits, et qui se sont pénétrées du sucre contenu dans lesdits biscuits. — Pour quelques sous on peut se passer cette gourmandise.

PAPOUE. — S. f. Boullie, soupe pour les petits enfants.

PARBOUILLIR. — V. n. Bouillir vite; prendre un premier bouillon. — Cette signification est contraire aux usages. *Parbouillir* devrait rigoureusement se définir: *bouillir à gros bouillons*, *cuire à fond*. Habituellement, *par*, mis au devant d'un mot, ajoute à sa signification et lui donne de la force. Ainsi on dit: *parfaire, parachever,* pour : mettre la dernière main, terminer complètement. Autrefois on disait: *parabattre* pour: renverser de fond en comble.

> Les gandois vindrent derechef à Marle l'hostel du comte et le *parabattirent*.
>
> (Froissart, tome 2, page 103).

On disait aussi *paraimer,* pour : aimer avec passion. *(Glossaire de Roquefort)*.

Notre mot *parbouillir* avec la signification sus indiquée, est donc une exception. Mais il paraît que ce sens n'est pas particulier à l'Auvergne. On le retrouve mentionné dans le *Dictionnaire de Trévoux*: « Parbouillir, » terme de médecine qui se dit des herbes qu'on fait » bouillir peu de temps pour en tirer le premier suc, » ou des liqueurs qu'on veut épaissir. *Leviter ebullire*. » Ce mot ne se dit plus. »

PARGE. — S. f. Enveloppe en papier, couverture dont on entoure un livre, pour le conserver propre tout en le lisant.

PARGER. — V. a. Envelopper un livre d'une feuille de papier pour le préserver de toute maculature.—Dans la coutume locale de Viverols, on trouve *parger*, dans le sens de fumer une terre.

> Et peuvent tenir bétail lanu, pour *parger* leurs héritages.
>
> (CHABROL, tome IV, page 602.)

PATACHON. — S. m. Voiturier ; conducteur d'une voiture appelée *patache*. — Aujourd'hui que les *pataches* ont presque entièrement disparu, beaucoup de personnes appellent *patachons* tous les voituriers qui conduisent une petite voiture à volonté.

PATAFIOLE (Le bon Dieu te). — Loc. Que le bon Dieu te confonde ! — Le sens précis de cette expression n'est pas bien défini.

D'après le Magasin pittoresque, (année 1843, page 247), cette locution aurait une origine italienne et signifierait proprement : *que Dieu te fasse une épitaphe !* ou plutôt : *te mette dans le cas dans recevoir une !* — C'est une étymologie que nous ne voudrions pas garantir.

PATOIS. — S. m. Langage auquel on ne comprend rien ; et, par extension, discussion enchevêtrée, imbroglio à la suite de commérages.

PATOUILLAGE. — S. m. Gâchis. — S'emploie aussi au figuré.

PATOUILLER. — V. a. Patauger; manier salement; patrouiller. — Le mot français est : *patrouiller;* mais ce mot est peu connu chez nous. Du reste, comme le fait observer M. Génin dans ses *Récréations philologiques* (tome 2, page 64), le nom propre *Patouillet* indique que la forme : *patouiller*, a été usitée.

PATREIS. — S. m. Terreau provenant du curage des fossés. — Dans la Limagne, les fossés se curent, ou, pour employer l'expression adoptée, *se font* tous les deux ou trois ans, lorsque, par suite de l'action incessante de la pluie et de la gelée, par suite aussi de la végétation et du passage des eaux, leur sol s'est exhaussé et que la pente nécessaire à l'égouttement des eaux a disparu.

Le *patreis* se rejette ordinairement des deux côtés du fossé. quand ce fossé est mitoyen. Lorsqu'il a passé quelques mois au grand air, il devient un excellent engrais.

On appelle aussi *patreis* les raclures de boue sur les chemins; c'est ce qu'atteste le passage suivant de la *Coutume d'Auvergne*, où le *patreis* est appelé *pourtrait*.

> Si entre deux héritages circonvoisins y a une voye commune, le seigneur de l'héritage inférieur peut lever ledit chemin et mettre la terre et *pourtrait* en provenant dans son héritage.
>
> *Coutumes de la chatellenie de Buron, Busséol, etc.* — CHABROL, *Coutumes d'Auvergne*, tome IV, page 145).

Après cet article, Chabrol ajoute en note : *Le pourtrait, dans l'idiôme auvergnat, est le rejet qu'on tire du fossé.*

PATRON-JACQUET (Se lever dès). — Loc. Se lever dès l'aube, de grand matin. — A Riom, on dit aussi : se lever dès *patron minet.*

On a beaucoup disserté sur l'origine de ce mot qu'on écrit ailleurs : *potron Jacquet.* (Voyez à ce sujet GÉNIN, — *Récréations philologiques*, tome I, page 247, et QUITARD, — *Dictionnaire des Proverbes,* page 609.)

PATURAL. — S. m. Pâturage, pacage.

PAUVRE ! — Exclamation de pitié, de commisération, de tendresse. — C'est le *peccaire, pechaire* des provençaux et le *poveretto* des Italiens. — Ah ! *pauvre !* comme vous devez souffrir !

(Voyez BONNES-GENS).

PÊCHE. — S. f. Puisard, réservoir d'eau, placé ordinairement à la tête des prés. — Ce mot est très-employé dans le voisinage de Montaigut-en-Combrailles. On disait autrefois *pesquier* ou *peschier.*

Das mi de l'aiga del *peschier.*

(*Roman de Blandin de Cornonailles*, cité par Raynouard).

PÊCHETER. — V. a. Presser la vendange avec les pieds.

PEGAND. — Adj. (Du latin *piger*). — Paresseux, fainéant.

PEIGNÉE. — S. f. Bataille. — Ils se sont *donné une peignée,* c'est-à-dire ils se sont battus.

Donner une peignée à quelqu'un, c'est le battre, le maltraiter. Ce mot est évidemment dérivé de *peignis,* combat (du latin *pugna*).

Devant la porte fu li *pogneis* grans.
(*Ogier de Danemarche,* par Raimbert de Paris, *Poème du XII*e *siècle.* — Vers 6625, page 269).

PEILLE. S. f. Vieille guenille, chiffon, débris de vêtement, haillon, loque.

On trouve dans le vieux français, le mot *paille* (du latin *pallium*) manteau, qui n'est peut-être pas sans influence sur l'origine de notre mot *peille.*

Bien fut vestue d'un peliçon hermin
Et, par dessus, d'un *paille* alexandrin
A bandes d'or; mult belement li sist.
(*Roman de Garin de Loherain.*)

Quelques uns font venir ce mot du latin *spolia,* dépouilles; d'autres de *pannulus.* — Ce qui peut faire douter de ces diverses étymologies, c'est que dans le Dictionnaire Bas-Breton de Legonidec et La Villemarqué, on trouve le mot : *pil,* avec le sens de guenille,

lambeau d'habits ou d'autres hardes, etc. Le mot *peille*, qui a identiquement la même signification, doit probablement en descendre.

PEINE (porter). — Locut. S'inquiéter, se tourmenter. — *Ne portez pas peine,* je lui parlerai et tout ira pour le mieux.

PELAUD. — S. m. Homme lourd d'esprit et de corps, maladroit. — N'est peut-être que le mot *plot* (billot de bois) pris au figuré. Un *plot* est ordinairement très-massif et sans élégance.

PELLIARAUD. — S. m. Chiffonnier, collecteur de *peilles*.

Le *pelliaraud* parcourt les rues des villes et des villages avec un sac sur son épaule, et une balance ou romaine à la main. Autrefois il criait : *pas de pillias, de bourras;* ou bien : *au pelliaraud* (sous entendu : *venez*). Maintenant son cri professionnel est plus compliqué ; il a voulu détailler ses attributions que chaque jour vient augmenter. Au commerce des chiffons, des haillons, des *peilles*, qui lui a valu son nom, il a joint celui de *la ferraille, des os, des verres cassés, des peaux de lièvres et de lapins*. Il demande même quelquefois si l'on a des *bouteilles d'encre vides à vendre*. Tous les débris lui passent dans les mains. Toutes les gloires passées et trépassées sont représentées dans son sac.

Remarquons bien que le *pelliaraud* n'est pas un chiffonnier de ceux qui vont à la curée dans les tas

d'ordures déposés au milieu des rues; c'est un négociant qui rassemble, à prix d'argent, de côté et d'autre, des marchandises de tout genre, et qui les revend avec gros bénéfice, autant que possible, aux fabricants qui peuvent les utiliser dans leur industrie.

Bertignat, près d'Ambert, passe pour être le village du département du Puy-de-Dôme le plus fertile en *pelliarauds*. Constatons cependant que les habitants du canton d'Ardes (arrondissement d'Issoire), ont la spécialité du commerce des peaux de lapins, et que, dans ce commerce qu'ils vont exercer au loin, ils réalisent des fortunes considérables.

PELLIÈRE. — S. f. Barrage, sorte d'écluse pour arrêter et exhausser les eaux d'une rivière ou d'un ruisseau, et les faire refluer dans des canaux de dérivation au service de moulins et autres usines.

Il y avait autrefois beaucoup de *pellières* sur l'Allier et la Sioule. La plus importante était à Pont-du-Château, sur l'Allier.

> Cette *pelière* sert à l'exploitation des moulins qui sont utiles et même nécessaires aux communautés voisines du Pont-du-Château ; elle sert aussi de pêcherie pour les saumons qui font un revenu considérable de cette terre.
>
> (*Mémoire de* M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, *sur l'état de cette province en* 1765, page 16.)

PENSER (se). — V. pr. Penser, réfléchir, songer,

imaginer, croire. — Je gagnerai mon procès, *je me pense*; pour : *je crois que* je gagnerai mon procès.

Comme le fait justement remarquer M. Ampère (*Histoire de la formation de la langue française*, page 177), l'emploi de la forme réfléchie dans la langue ancienne était un peu arbitraire; quelques verbes étaient pronominaux qui ne le sont plus, et réciproquement. Ainsi on disait : *se dormir*, pour : dormir; *se sourire*, pour : sourire; *se craindre*, pour : craindre; *se partir*, pour : partir.

> Mais voyant que là n'estayent que troys tigneux et ung pelé de légistes, *se partit* dudit lieu.
>
> (RABELAIS. — *Pantagruel*, Livre II, chap. V).

S'apenser, pour : penser.

> Pas ne *s'apensait* de la traïson.
>
> (*Recueil des historiens de France*, t. III. p. 185.)

> Puis *s'apensa* en soi-meisme
> S'en poait embler une pièce.
>
> (*Fabliau du prévost à l'Aumuche.*)

La forme *s'apenser* était beaucoup plus fréquente que *se penser*, encore usité chez nous. Cependant on rencontre des exemples de cette dernière forme :

> Fouquet luy va ouvrir, et, en allant, s'avisa de jouer un tour de chatterie à son homme, qui vient, disait-il, tousjours quand on disne, et *se pensa* comment son maistre en aurait sa part.....
>
> (BON. DESPERIERS. — *Récréations et joyeux devis*, nouvelle X.)

Voici ce que dit M. Doniol à propos de cette expression :

« Un paysan ne dit point : Je le pensais, *le pensave,* » *le soundzave*; mais bien : *m'au soundzave*, *m'au* » *pensave*, je *me* le pensais. Il faut voir là l'effet des » habitudes de méditation solitaire qu'a le paysan. » Travaillant souvent seul au milieu des champs, il » rapporte sa pensée à lui-même comme quelque » chose d'extérieur qu'il se donne ou s'ôte suivant sa » volonté. » *(L'ancienne Auvergne et le Velay*, t. III, p. 39.*)*

PERCIÈRE. — S. f. Le BAIL A PERCIÈRE était une espèce de bail à rente ou de bail emphytéotique en vertu duquel un propriétaire aliénait un immeuble, mais en se réservant un droit de propriété représenté par une quote-part des fruits de cet immeuble.

La PERCIÈRE est la portion de fruits que le propriétaire perçoit pour son droit de propriété, l'autre portion restant au détenteur du fonds. Cette portion varie de quotité suivant les lieux. A Châteaugay, par exemple, dans les vignobles, elle est ordinairement du quart, tandis qu'à Cebazat elle est du huitième.

La *percière* se paie en nature, ainsi qu'autrefois la dîme, et dans le champ même. (CHABROL. — *Coutumes d'Auvergne*, t. III, p. 23.)

Autrefois, on donnait toute espèce de terres *en percière*, surtout, comme le dit Chabrol (loco citato), *des terres hermes ou charmes vacans que leur nature*

ingrate ne permettait pas de concéder à un cens annuel et fixe. — Aujourd'hui, on ne fait plus de baux à percière, et les anciens s'éteignent peu à peu par les remboursements que font les débiteurs.

> Assignavimus.... omnes *percerias* et decimas bladi, et vini, et feni pratorum de la Verneda, quas *percerias* et decimas habetatis.... in præpositurâ vestrâ Cebaziaci.
>
> (*Charte auvergnate* de 1305.—DUCANGE, PERCERIA.)
>
> ..... Toutes lesdites terres à la *percière* dudit seigneur (de Chabannes), à raison de la cinquième gerbe ou de la cinquième partie des fruits; laquelle *percière* sera perçue dans lesdites terres et autour du plongeon.... et conduite aux frais desdits cultivateurs dans la grange dudit seigneur....
>
> (*Terrier des droits seigneuriaux de la terre et baronnie d'Aurières, près Rochefort.*— Cité dans une *Dissertation sur les percières* faite en 1808 par M. ANDRAUD, jurisconsulte.)

Percière est une corruption du mot *parcière,* dérivé du latin *partiri,* partager. *Parcière* est du reste employé dans la coutume :

> Redevables en censive ou *parcière* ne se peuvent ayder de respits à un ou cinq ans, contre ceux auxquels lesdits cens ou *parcières* sont deues.
>
> (*Coutume d'Auvergne,* chap. XIX, art. VI.)

La *percière* ou *parcière* était usitée dans d'autres provinces, mais sous d'autres noms, suivant les lieux et la nature des récoltes. — Ainsi, les mots *terrage, agrier, champart, terceau, quart ou tiers raisin, vignage, bordelage, quarpot, cinquain,* etc., etc., dési-

gnaient tous une redevance du même genre que la *percière*.

PETAS. — S. m. Chiffon, haillon, lambeau d'étoffe. — Ce mot entre dans la composition du mot français *rapetasser*, qui veut dire proprement *poser un petas*, un morceau d'étoffe.

PETITOU—NE. — Adj. Diminutif du mot *petit*. — Dans certaines localités, on dit *petitounet*. C'est un diminutif de diminutif.

Autrefois on disait : *petitet*.

PETIT PEU (un) — Loc. Très-peu. — Dans ses *Récréations philologiques*, *tome* II, Génin démontre avec beaucoup de lucidité l'origine et la légitimité de cette expression que les grammairiens disent vicieuse.

Peu n'est autre que le mot *poil* qu'on écrivait souvent *peul* et qu'on prononçait sans faire sentir la lettre L. — Nous avons en français beaucoup de substantifs monosyllabiques indiquant des objets très-minimes, dont on a fait des termes de comparaison négative. Ainsi : *pas, point, goutte, brin, mie*, etc. *Poil* transformé en *peu* est un mot de même famille employé d'une manière analogue. (Voyez ci-après, PIAUX.)

PETIT-VIN. — S. m. Piquette. Boisson qu'on obtient après le vin de pressoir ou *travin* (voyez ce mot), en replaçant le marc dans la cuve et jetant par dessus une certaine quantité d'eau.

Le petit-vin, d'après M. Baudet-Lafarge, est au vin dans la proportion de deux ou trois à huit.

PETRA. — S. m. Lourdaud, paysan.

PIAUX. — S. m. pl. Cheveux. — Les enfants jouent à *tire-piaux*, c'est-à-dire se poursuivent en cherchant à se tirer les cheveux.

Les mots *peus* et *peuls* (du latin *pilli*) étaient employés dans la langue romane et la langue française ancienne pour signifier : cheveux.

PIBLE. — S. m. Peuplier d'Italie.

> Ung petit baston de *pible* qui croist sur les rivières.
>
> (*Titre de* 1473. — Ducange, au mot Pibol.)

PIBOUL. — S. m. Même signification que Pible.

Le mot Pibol (*peuplier*), se trouve dans le *Lexique roman* de Raynouard, qui le fait dériver du latin *populus*.

PICHET. — S. m. Cruche, broc de terre.

> Le suppliant eust gaigné dudit Dominique un pot ou *pichier* de vin.
>
> (*Titre de* 1389.)

PIE BORGNE (Bavarder comme une). — Locut. Parler beaucoup et inconsidérément. — La pie est dans tous les pays le type des bavards. Nous ne savons en quoi la perte d'un œil peut augmenter sa loquacité.

PIÈCE. — S. f. Pièce ou morceau d'étoffe que les femmes de la campagne portent sur la poitrine, au-dessus de leur tablier. — Ordinairement, la *pièce* est de même étoffe que le tablier; mais, dans certains villages, surtout aux environs de Riom, on en fait un objet de luxe. Les étoffes les plus riches sont employées, et on les rehausse encore avec des dentelles et des broderies d'or.

C'est d'une *pièce* de ce genre, sans doute, qu'il est parlé dans les vers suivants :

> Une robe d'ung gris bien faicte,
> D'ung fin gris changeant, bonne mine,
> *La belle pièce* à la poitrine,
> Tissu cramoisi. . . . . .
>
> (Coquillart, — tome 1, page 190. — *Edit. Tarbé.*)

PIERRES (Malheureux comme les). — Locut. Expression employée pour indiquer le comble du malheur. — C'est sans doute parce que les pierres sont toujours écrasées sous les pieds, dans un état d'humiliation perpétuelle.

PIÉTON. — S. m. Dans les campagnes on donne le nom de *piéton* au facteur rural.

PIGNON. — S. m. Meule, tas de gerbes de blé arrangées de manière à se terminer en pointe, comme une *pomme de pin*. De là le nom.

PILIARAUD. — S. m. (Voyez Pelliaraud.)

PIMPONNER (Se). — V. pr. S'attifer minutieusement, prendre un soin exagéré de sa personne.

PINATELLE. — S. f. Petit bois de pin dans les montagnes de Thiers et d'Ambert. — C'est aussi un nom de famille assez répandu dans l'arrondissement de Thiers.

PINGRE. — S. m. Ladre, avare, chiche, mesquin.

PIOCHON. — S. m. Petite pioche employée surtout pour les travaux de jardinage.

Ung petit *piochon*, autrement dit fosseur.

(Titre cité dans DUCANGE, au mot FOSSORIUM.)

..... Deux pieuches larges, ung *pieuchon*, ung rasleau.

(Compte de la ville de Bourges, de l'année 1587-1588.)

PIOLÉ. — Adj. A Montaigut-en-Combrailles, on appelle *avoine piolée* celle dont les germes commencent à se montrer et forment sur les grains comme des taches et bigarrures.

Dans la *Satire X* de Marthurin Regnier, le mot *piolé* est employé dans le sens de bariolé, bigarré.

De rubans *piolés* s'agencent proprement.

PIONASSE. — S. f. Fiente de pigeon, colombine. — Se dit surtout dans les environs de Riom.

QUE. — S. f. ALLER A LA PIQUE, c'est, dans le lan-

gage des habitants de plusieurs communes du canton de Saint-Dier, parcourir la France soit en mendiant ou en pèlerin, soit avec une balle de colporteur, soit en se faisant, à l'aide de faux certificats, passer pour incendié, inondé, etc.

PIQUEUR. — Mendiant de profession; qui va à la pique. Cette expression est particulière au canton de Saint-Dier et notamment à la commune de Saint Jean des Ollières.

PLAN (En). — Loc. Au milieu, dans l'embarras.

Laisser quelqu'un en plan, c'est l'abandonner avant d'avoir terminé une entreprise commencée de concert; c'est, en quelque sorte, le laisser au milieu de l'exécution du *plan* conçu.

PLANCHE (Avoir du pain sur la). — Locut. Avoir de quoi vivre; avoir du bien acquis. — Il peut bien se reposer, celui-là, *il a du pain sur la planche*.

Cette locution est évidemment empruntée à l'habitude qu'ont les paysans dans les fermes éloignées, de faire cuire d'avance une assez grande quantité de pain, et de le placer avec d'autres provisions, sur une planche ou rayon fixé par deux montants en bois aux solives du plafond.

PLANÇON. — S. m. Le Dictionnaire de l'Académie définit ce mot : *Branche de saule, de peuplier, d'o-*

sier, etc., qu'on sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture. C'est la signification donnée à ce mot par les vieux auteurs, qui en faisaient soit une bouture, ou seulement un bâton, soit une branche de *toute espèce d'arbre.*

> Adonc Desir lui bailla en son poign un *plançon* de cyprès gros à merveilles et long à l'advenant.
>
> (*Œuvres du roi* René, tome III, page 4.)

En Auvergne, le sens de ce mot est plus restreint. Il s'applique seulement aux boutures de *saule* et de *peuplier;* ce sont les plus belles branches que l'on choisit pour faire des *plançons,* elles sont toujours âgées de quatre ou cinq ans. (Voyez Mayère).

> Paien martirent Orri l'Emperaor.
>
> . . . . . .
>
> Et à un Estache *(pieu)* d'un vert *plançon d'aubour (saule).*
> Le roi Orri i lièrent le jour.
>
> (*Roman d'Aubéry,* — Edit. Tarbé, p. 34.)

PLANTIER. — S. m. Jeune vigne; vigne nouvellement plantée.

> Duas modiatas de vineis cultis, et duas modiatas de *planterio.*
>
> (*Cartulaire de Saint Victor de Marseille.* — Charte de 1048.)

PLATINE. — S. f. Langue. — Cette femme a une bonne *platine,* il ne faut pas s'attaquer à elle.

PLONGEON. — S. m. Meule de blé, tas de gerbes arrangées en forme conique.

> ..... Laquelle percière (fixée à la cinquième gerbe) sera perçue dans lesdites terres et autour du *plongeon*.....
>
> (*Terroir des droits seigneuriaux de la baronnie d'Aurières.*)

(Voyez PIGNON.)

PLOT. — S. m. Billot; bloc de bois ordinairement supporté par trois pieds, sur lequel on hache les herbes et la viande.

PLUS SOIF (Boire jusqu'à). — Locut. Boire jusqu'à ce que l'on n'ait plus soif, boire à tire larigot.

Dans les anciens auteurs on rencontre fréquemment l'expression : *Boire à guersoi*, qui signifie, croyons-nous, à peu près la même chose : boire jusqu'à ce que l'on n'ait *guère soif*.

> Ce n'est pas por *boivre à guersoi*
>
> (RUTEBEUF. — *La Complainte d'Outremer*, tome I, page 93.)

> Anglais qui de *boivre à guersoi*,
> A grans henaz plains de godale
> Sevent la guise bonne et male.
>
> (GUILLAUME GUIART. — Tome I, page 304, vers 6935.)

POGNE. — S. f. Poignet. — Prenez garde à lui, il a la *pogne* solide.

POISON. — S. f. *Poison* est employé au féminin dans un sens figuré. C'est une insulte que les femmes du peuple s'adressent entr'elles et qui signifie : une mauvaise femme, une femme de mauvaise vie, ou une femme affligée de quelque hideuse maladie.

Autrefois, du reste, le mot *poison*, dans son sens propre, était employé au féminin.

> Le vin pur..... si vous le meslez avec le jus de la cigüe, rend la force de *la poison* irrémédiable.
>
> (AMYOT. — *Œuvres de Plutarque. — Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'ami.*

> La *poison* tint en sa main dextre
> En une fiole d'argent.
>
> (*Le Tornoiement de l'Antechrist.* — Roman du XIIIe siècle, page 80.)

POMMAUQUART. — S. f. Balle, paume à jouer. — Originairement on appelait *pomme au quart*, une balle formée de *quatre quartiers* de cuir de couleurs diverses et remplie de son. Depuis, les balles en son ont disparu, mais le nom est resté et sert à désigner aussi les balles en caoutchouc dont les enfants se servent pour jouer.

Nous avons écrit *pommauquart* au lieu de *paume au quart*, pour mieux faire saisir la prononciation locale.

POMPE. — S. f. Tarte ; et généralement, toute patisserie faite en ménage. — Il y a la *pompe aux pommes*, la

pompe au fromage, la *pompe aux cerises* ou *milliard* (voyez ce mot), etc., etc.

Quelques auteurs, entr'autres M. Honnorat, dans son *Dictionnaire de la Langue d'Oc,* font venir *pompe* d'un mot grec qui désigne tout ce qui se fait avec solennité, *avec pompe,* parce qu'autrefois, disent-ils, on envoyait pour étrennes, le jour de l'an, des gâteaux en place de bonbons. Cette étymologie nous paraît tout aussi fondée que celle attribuée par Gabriel Siméoni aux noms d'Aubière et Romagnat, villages des environs de Gergovia (*Romani hâe obiere.*—Les Romains ici succombèrent.)

PONTIFICAT (En grand). — Locut. employée ironiquement pour signifier: avec des airs majestueux, une toilette apprêtée; avec solennité. — Cette dame est venue chez moi *en grand pontificat.*

PORTALIER. — S. m. Commissionnaire d'un village. — Le *portalier* vient chaque semaine a la ville porter des menues denrées et faire les commissions de ses concitoyens, et il leur rapporte à son retour les objets dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent se procurer chez eux.

Relativement aux grandes entreprises de messageries ou de roulage qui sont les grands navires des routes de terre, le *portalier* n'est qu'une sorte de caboteur qui se contente d'un petit bénéfice.

POT. — S. m. Mesure vinaire. — Cette mesure variait beaucoup autrefois, presque dans chaque canton.

Ainsi le pot de Clermont contenait 25 chopines et quelquefois 30 ; tandis que le pot de Thiers valait 18 litres et celui d'Ambert 20 litres. — Aujourd'hui le pot est habituellement compté pour quinze litres.

POUFFIASSE. — S. f. Personne massive, bouffie, joufflue.

POUR. — Prép. S'emploie quelquefois dans le sens de *ou* comme dans la locution : *aujourd'hui pour demain.*

— Pour s'emploie aussi pour indiquer l'époque où une chose doit se faire. Ainsi on dit : J'irai vous voir *pour* moisson. — Je vous paierai *pour* les fêtes de Pâques.

POURETTE. — S. f. Jeunes plants d'arbres, plants de pépinière de un à deux ans.

— On appelle aussi Pourette, comme diminutif de *poureau* ou *poireau*, une plante de jardin qu'on emploie en cuisine en guise de condiment. C'est *l'Allium Ampeloprasum* de Linné.

Les omelettes à la *pourette* sont assez recherchées.

POURQUOI (la raison). — Locut. Tout s'est passé ainsi ; je ne vous dirai pas la *raison pourquoi.*

> Et allègue *raison pourquoy.*
>
> (G. Coquillart, tome I, page 18).

> C'est la *cause pourquoi* Galli (ce sont les Francoys.....) voulontiers portent plumes blanches sus leurs bonnets.
>
> (Rabelais. — *Gargantua*, Livre I, chap. X).

PRADER. — V. a. Mettre en pré. — Autrefois on disait : *prader, apprader, appratir.*

PUY. — S. m. On donne ce nom à toutes sortes de montagnes, de hauteurs, quelles que soient leur forme et leur dimension. Ainsi, Le *Puy-de-Dôme*, le *Puy-de-Pariou*, le *Puy-de-Crouel*, le *Puy-Chopine*, le *Puy-de-Sarcouy*, le *Puy-de-Saint-Romain*, le *Puy-de-Mur* au-dessus de Dallet, etc., quoique ayant une même dénomination, sont des montagnes bien dissemblables dans leur aspect extérieur aussi bien que dans leur élévation et la nature de leur sol.

— Quand on dit : *La chaîne des puys*, ou simplement : *Les Puys*, on désigne spécialement la rangée des cônes volcaniques connue sous le nom de *Monts-Dômes*.

Cette dénomination dérivée du latin barbare *podium*, a été employée dès l'origine de la langue pour désigner des montagnes.

> Rollans regarde ens *puit* et ens valée.
> (*Roman de Roncevaux*).

On disait même autrefois *puier* pour : monter, gravir.

> Il chercha montaignes et valées si hautes et si périlleuses que il semblait que nus n'i peust *puier*.
> (*Chronique de St-Denis. — Recueil des Historiens de France*, tome III, page 312).

Q

Q. — Cette lettre, suivie de la diphtongue *ui*, prend souvent dans la prononciation la consonnance de T.

Ainsi on dit fréquemment : J'ai de l'*intiétude*, pour de l'*inquiétude*, — laissez-moi *trantille*, pour : *tranquille*, etc.

QUARTE. — S. f. Ancienne mesure encore en usage pour les liquides et les grains.

Une *quarte* de lait contient deux litres.

La *quarte* de blé est la moitié de l'émine et le quart du septier.

QUARTELÉE. — S. f. Mesure agraire, quatrième partie de la septerée.

QUARTON. — S. m. Mesure pour les grains, huitième du septier.

QUARTONNÉE. — S. f. Mesure agraire, moitié de la quartelée ou huitième partie de la septerée.

QUASIMENT. — Adv. Quasi, à peu près, presque.

Il me brisit, mordié, *quasiment* une côte.

(BOURSAULT. — *Les Mots à la mode*, scène XV).

QUE. — Conj. S'emploie seule après un verbe pour exprimer : *seulement, il n'y a qu'un instant*.

Il ne sort *que*, pour : il vient de sortir.

QUELOUGNE. — S. f. Quenouille (du latin *Columnella*).

Femmes trouvay enmi ma voye
Dont l'une fillait sa *coulongne*.

(EUSTACHE DESCHAMPS. — *Œuvres inédites*. Édit. Tarbé, tome I, page 95)

Ledit Guiot print une *quelongne* de cane de laquelle il la feri.

(*Titre de* 1376. — Ducange, CONUCULA).

Autre que moy est en *queloingne*.

(VILLON. — *Petit testament*, VIIe Strophe).

QUIGNON. — S. m. Petit coin de pain, crignon, crougnon de pain

Amis
Regnault, vois-tu ce *coingn faitis*
De pain que t'ay gardé.

(*Œuvres du roi* RENÉ, tome II, page 117).

Quignon est le diminutif de *coin*, et s'employait autrefois dans un sens aussi général que ce dernier mot.

> Icellui Thibaut attaigny ledit Chivière de ladite hache sur le *quignon* de la teste, environ l'œil senestre.
>
> (*Titre de* 1380. — DUCANGE, au mot CORNETUM.)

(Voyez CRIGNON.)

QUILLE-A-CAMP. — S. m. Espèce de jeu d'enfants. — Un enfant debout sur un point fixé d'avance, et tenant à la main un bâton de moins d'un mètre, cherche à chasser et renvoyer au loin, sans le laisser tomber à terre, un autre bâton beaucoup plus petit, de la grosseur et de la forme d'un estompe de dessin, qu'un autre joueur lui lance. Si le *quille-à-camp* tombe dans l'enceinte réservée, celui qui l'a lancé prend la place du maladroit qui n'a pas su parer le coup.

QUINQUENELLE (Faire). — Locut. Faire faillite, faire de mauvaises affaires. — *Quinquenelle*, (du latin *quinquennium*,) désignait primitivement un délai ou répit de *cinq ans*, qu'on accordait à un débiteur au-dessous de ses affaires, pour lui donner le temps de réaliser ce qui lui était dû, et de pouvoir ainsi se libérer.

Et si aspre.....
Qu'il ne leur faillait nul respit
Délay, grâce, ne *quinquernelle*,

(COQUILLART, tome I, page 9.)

Répis d'un, deux, trois, quatre ans, *quinquenelles*, ou autres délais de ne payer dettes, n'ont lieu contre la dette adjugée par sentence, louages de maisons, etc.

(*Coutumes du Bourbonnais*, titre IX, article 68, page 120, tome I.)

R

RABLÈ.—Adj. Robuste, court, vigoureux, ramassé, qui a le *râble* épais, l'échine carrée.
Le Dictionnaire de l'Académie dit : *Rablu.*

RABUSER. — V. n. Radoter, dire des bêtises.

El comtessa m'en chastia.....
Que ditz que vos *rebuzas.*

(*Garins d'Apchier.*— Raynouard, au mot Rebuzar.)

Traduction. — Et la comtesse m'en châtie..... Vu qu'elle dit que vous radotez.

RACE. — S. f. Mauvais sujet, vaurien, canaille. — Ne fréquentez pas cet homme, c'est de la *race.*

RACHE-PIED (De). — Locut. Sans interruption d'arrache pied.

Et s'entredirent chacun une centaine de bonnes et fortes injures *d'arrache pied.*

(B. Desperiers. — *Récréations et joyeux devis.* — *Nouvelle* LXV.)

RAFFISTOLER. — V. a. Arranger, ajuster, raccommoder. — Je suis à vous, donnez-moi le temps de me *raffistoler.*

RAFFUT. — S. m. Bruit, tapage. — Ils parlent tous à la fois, c'est un *raffut* à ne pas s'entendre.

RAGOT. — Adj. Qui est de petite taille, court, gros, ramassé. — L'Académie donne ce mot comme familier et peu usité.

RAISONNER. — V. a. Sermonner, faire entendre raison, donner des avis, des conseils. — J'ai eu beau le *raisonner,* il n'a rien voulu entendre.

On disait jadis, dans le même sens, *arraisonner.*

Dont humblement pardon à Dieu demande
En protestant de plus n'y retourner;
Ce fait, le loup le vient *arraisonner,*
Lui remonstrant que l'offense n'est grande.

(Guillaume Guéroult. — *Le premier livre des Emblêmes,* page 40.)

Et li roi Karle l'en a *araisonné.*

(*Girard de Viane.* — *Roman du* XIIIe *siècle,* page 77.)

RAISONS (Dire des). — Locut. Injurier, adresser des injures, des reproches; apostropher vivement.

RAMEAU. — S. m. Outre sa signification ordinaire, ce mot en a une autre plus spéciale. On l'emploie pour désigner d'une manière toute particulière *le buis*, sans doute parce qu'à la fête des Rameaux, les branches de buis sont presque les seules utilisées.

RANCHEAU. — S. m. Déversoir des eaux qui coulent d'un toit. Tuyau de descente, ordinairement en fer blanc, qui mène dans le chemin ou dans la rue les eaux du toit réunies dans la gouttière ou *chanau* (voyez ce mot).

Rancheau vient de l'ancien verbe *rencheir* ou *rencheoir*, retomber, rechuter.

> *Rencheus est* en grant malage,
> Qui moult le griève longuement.
>
> (GAUTIER DE COINSI. — Cité par ROQUEFORT.)

RANG (de). — Loc. A la suite, sans désemparer. — Je suis resté là cinq heures *de rang*.

> Vous qui, sous ma conduite, avez six fois *de rang*
> Fait noyer à ces gens leur orgueil en leur sang.
>
> (*Tyr et Sidon.* — Tragi-comédie, par JEAN DE SCHELANDRE. — *Ancien Théâtre français*, tome VIII, page 40.)

RAQUER. — V. a. Couper. — Je me suis fait *raquer* les cheveux.

RARA. — S. m. Nom que l'on donne par onomatopée à un jouet d'enfant que l'on fait mouvoir comme un moulinet.

RATATOUILLE. — S. f. Mauvais ragoût, salmigondis.

RATELEAU. — S. m. Grappilleur, glaneur. — Au figuré : ratisseur de petits profits, agent d'affaires de bas étage, praticien qui fait quelquefois l'usure, et surtout qui cherche à faire, aux dépens d'autrui, nombre de petits bénéfices plus ou moins honnêtes.

S'emploie surtout dans les environs de Riom.

RATES. — **RATOUNES.** — S. f. pl. Nom qu'on donne aux dents des enfants.

RASE. — S. f. Rigole, canal, fossé d'écoulement ou d'irrigation.

La *rasa*.... Andrieu en amont.

(*Cartulaire de Sauxillanges*. — Titre du XIIe siècle.)

Quant ilz furent sur une *rase* ou fossé.... icellui Vincent getta le suppliant dedans ledit fossé.

(*Lettres de rémission de* 1442.—Ducange, rasa, I.)

Icellui Dinat fist clore le chemin.... et y fist faire grans fossés et *razes*.

(*Lettres de rémission de* 1448.—Ducange, raza, II.)

Rase s'emploie ordinairement pour désigner les fossés de petite dimension. Cependant il y a des exceptions; ainsi, on dit : la *rase de Sarliève*, en parlant de la grande coupure faite au XVIIe siècle par les soins de l'ingénieur de Strada pour dessécher le lac ou marais de Sarliève, situé près de Clermont, à la base orientale de la montagne de Gergovia.

Rase vient du latin *radere*, qui signifie : gratter, racler, égratigner, couper, et, par extension, remuer la terre, labourer.

RAVIÈRE. — S. f. Champ planté en raves.

> Le gendre du suppliant prist une vache.... en une *rabière*.... pour ce qu'il la trouva en icelle *rabière* pasturant.
>
> (*Titre de* 1456. — DUCANGE, au mot RABINA.)

REBOURSER CHEMIN. — Loc. Revenir en arrière, revenir sur ses pas, prendre en quelque sorte son chemin à *rebours*. Quelques-uns disent : *rembourser chemin*. — *Rebourser* est le verbe du substantif *rebours*, que la langue française a conservé.

> Ils s'en retournerayent et *rebourserayent* de rechef en arrière.
>
> (AMYOT. — *Trad. de Plutarque.*)

Le mot français *rebrousser* n'est peut-être, lui-même, qu'une corruption de *rebourser ?*

Rebourser avait jadis un sens plus général et ne s'appliquait pas seulement à l'action d'une personne qui revient sur ses pas.

> LA FEMME.
>
> Faictes vostre broche endurcir,
> Que ne *rebourse* en nostre ouvraige.
>
> LE MAIGNEN (*chaudronnier*) :
>
> *Rebourser* ! vous me dictes raige ;
> Garde n'a d'y estre ployée ;
> Car par le bout est achierée.
>
> (*Ancien Théâtre français*, tome II, page 95.)

RECOLE. — S. f. Lanière de cuir passant sur le coude-pied et servant à fixer les sabots au pied — Bride de sabots.

RECOQUET. — S. m. Dernier né de la couvée. Enfant venu longtemps après les autres.

REGOTI. — Adj. Ratatiné, ridé, racorni : — Voilà de vilains fruits, ils sont tout *regotis*.

REGRET. — S. m. Répugnance, dégoût, répulsion.

Faire regret. — Avoir regret. Inspirer ou éprouver une profonde répugnance, un profond dégoût : — Il était si sale que je n'osais l'approcher, il me *faisait regret*. — Cette chambre est dégoûtante, *elle fait regret*. — Je peux bien boire dans votre verre, je *n'ai pas regret* de vous.

REGRETTIF-VE. — Adj. Qui a de la répugnance, du dégoût, de la répulsion : — Il y a des personnes qui ne mangeraient pas d'un plat si elles y trouvaient un charbon ou un cheveu ; pour moi, cela ne me fait rien, je ne suis pas *regrettif*.

REMAILLAGE. — S. m. Réparation, reprise d'un mur endommagé.

REMAILLER. — V. a. *Remailler un mur*, c'est le réparer aux endroits endommagés. Ce n'est pas une réparation complète, de celles qu'on nomme confortatives ; c'est une reprise, une sorte de crépissage à l'aide de chaux et de petits moellons.

Cette expression est fréquemment employée dans le règlement de petite voirie, dressé pour la ville de Clermont le 25 novembre 1853.

REMUER (Se). — V. pr. Déménager, transporter ses effets, son mobilier, d'un appartement à un autre.

> En l'Université de Paris, y avait deux jeunes escolliers qui.... faisaient toujours quelque chatonnie principalement en cas de *remuement* de besongnes. Ils prenayent livres, ceinctures, gans, tout leur estait bon.
>
> (B. Desperiers. — *Nouvelle LXXXIV.*)

> Il avait quelques jours auparavant fait *remuer* de cette église les noneins qui y estaient.
>
> (*Voyages de* Montaigne, page 692.)

La locution française *remue ménage* employée maintenant presque toujours au figuré, a dû être dans le principe le synonyme de déménagement.

RENGAINE. — S. f. Redite, rabâcherie.

On disait autrefois : *Rengaîner une nouvelle.*

> Puisque cela vous incommode, je *rengaîne ma nouvelle,* et m'en retourne.
>
> (Molière. — *L'Amant magnifique*, acte v, scène i.)

On dit encore aujourd'hui : *Rengaîner son compliment.*

D'après cela, on peut admettre qu'*une vieille ren-*

gaîne est, soit une phrase, soit un compliment, soit une nouvelle que quelqu'un a toujours sur les lèvres et qu'il est forcé de *rengaîner,* parce que, tout le monde la connaissant, on ne lui trouve plus aucun sel, aucun intérêt.

REPATER. — V. a. (du latin *pastus*). Faire manger, repaître, nourrir : — J'ai renvoyé mes ouvriers après les avoir bien *repâtés.* — Il peut se mettre en route, il s'est suffisamment *repâté;* on dirait en français : il est bien *repu.*

REPLAT. — S. m. Plateau, partie déprimée d'une hauteur, d'une éminence.

> Petrus de Merdoniâ, domicellus, tenebat in feudum, à Domino Claromontensi, *totum replatum,* podii Merdoniæ et plura alia.
>
> (*Inventarium Episcopatus Claromontensis.* — DUCANGE. — REPLATUM.)

REPRISER. — V. a. Faire des reprises, raccommoder.

> Et les *raprisent* avec autres pièces qui se découvrent en dessous.
>
> (MONTAIGNE. — *Voyages,* page 669.)

RESPECT (Parlant par). — Locut. Un paysan ne parlerait jamais de ses porcs ou de son fumier sans ajouter la formule : *parlant par respect,* ou : *respect que je vous dois.*

On trouve dans plusieurs pièces de Molière une locution analogue : *parlant par révérence*, ou : *révérence parler*.

> Que j'ai mon haut de chausses tout troué par derrière et qu'on me voit, *révérence parler*.....
>
> (*L'Avare*, acte III, scène 2.)

RESSUIVRE. — V. a. Faire des reprises, raccommoder. Même signification que *repriser*. (Voyez ce mot.)

RETINTON. — S. m. Un petit reste. — On trouve dans Rabelais le mot *retaillons* qui a un sens analogue.

RETROUBLE. — S. m. Champ récemment moissonné, où il ne reste des tiges de blé que les extrémités inférieures adhérentes aux racines. Chaume.

> Les suppliants firent mener leurs beufz et porceaulx en leurs *estrobles* ou chaumes..... pour illecques les faire paistre.
>
> (Titre de 1469. — DUCANGE. — ESTOBLAGIUM.)

> Un chartier lequel, sa charrette versée par ung *retouble*, à genoilz implorayt l'ayde.
>
> (RABELAIS, *Pantagruel*.)

Dans le glossaire de Roquefort, on trouve le mot *restouble* avec le sens de chaume.

REVIURE. — S. m. (du latin *revivere*, revivre, re-

naître, ressusciter.) Regain, seconde herbe d'un pré.

> Le pacage de la dernière herbe qui se fait après le premier foin et *reviure*, levée des prés et des vergers..... a été réglé et évalué à la somme de deux cents livres.....
>
> (*Procès-verbal d'Évaluation des terres du Comté d'Auvergne, en* 1674, p. 54.)

> Les prés portant *reviures* doivent être clos et fermés; autrement si la clôture d'iceux n'est entretenue, le bétail trouvé en iceux en temps défensable, ne peut être prins ni baillé à justice.
>
> (*Coutume locale de Chanonat.* — CHABROL, tome IV, page 156.)

> Les prés portant *revivres* doivent être clos et fermés....
>
> (*Coutume locale de St-Saturnin.* — CHABROL, tome IV, page 559.)

RIGOLER. — SE RIGOLER. — V. n. Se divertir, se moquer.

> A ce soir pour *me rigoller*.
>
> (*La farce de Jeninot. — Ancien Théâtre français*, 1, 291.)

> Maugré bieu! Ay-je tant veseu
> Qu'un bergier, un mouton vestu,
> Un villain paillart me *rigolle?*
>
> (*L'avocat Pathelin.* — Edit. Jacob, page 118.)

RIMÉ. — Partic. Roussi, à demi brûlé. — Ça sent *le rimé*.

RIMER. — V. n. — SE RIMER. — V. pr. Prendre un goût, une odeur de brûlé. — On lit dans le glossaire de Roquefort : RIMER, *brûler. Ne se dit que des viandes qui brûlent sur le feu.*

Chez nous, ce mot ne s'applique guère à la viande. Il se dit surtout en parlant des plats préparés avec du lait. — Mon plat de riz *a rimé* ou *s'est rimé;* c'est-à-dire que le lait en cuisant a pris au pot, ce qui donne un goût de brûlé ou de roussi.

> Quoy, dist Grandgousier, mon petit, as-tu prins au post, veu que tu *rimes* desjà ?
>
> (RABELAIS. — *Gargantua,* livre I, chap. XIII.)

RIQUE. — S. f. Mauvais petit cheval, petite haridelle.

RIQUET. — Adj. Mesquin, piètre : — Elle avait un manteau tout *riquet.*

RIVAL. — S. m. Tertre en pente au bord d'un ruisseau ou d'un ravin. Rivage.

On dit aussi : *rivau.*

ROCANTIN. — S. m. Vieille histoire ; plaisanterie usée à force d'être connue; chose que l'on a entendue cent fois.

RODADE. — S. f. Nom sous lequel on désigne un marché de bestiaux qui se tient à Montferrand, près Clermont, tous les vendredis, sur une place appelée : *Rodade.*

Ce nom tire peut-être son origine de la forme de cette place, arrondie comme une roue, *roda*. — Le mot *rodade*, du reste, se retrouve dans les poésies romanes avec l'idée de *rondeur, de forme circulaire*.

> Lhi filh Terric lui porten verguas peladas ;
> La mainada Boso, targuas *rodadas*.
>
> (*Gérard de Rossillon.—Roman en langue provençale*, édit. Francisque Michel, page 87.)

RODAILLER. — V. n. Fréquentatif de rôder.

ROTIE. — S. f. Porter la rôtie. — Cette expression se rapporte à une mauvaise plaisanterie qui dégénérait quelquefois en querelle.

Les jours de noces, après les cérémonies d'usage, lorsque les nouveaux mariés étaient couchés, tous les jeunes gens invités se réunissaient et leur portaient en grande pompe soit un poulet rôti, soit un bouillon, soit un verre de vin chaud avec des tranches de pain grillé, soit même un simple verre d'eau.

Dans le midi, il existait un usage analogue. Le matin du lendemain des noces, on portait un bouillon aux nouveaux époux. C'est ce qu'on appelait le *chaudeau* (voyez ce mot dans le Glossaire de Roquefort).

Cette singulière cérémonie est encore pratiquée quelquefois dans nos campagnes.

ROUGNE. — S. f. Rogne; maladie de la peau.

A tous chopineurs et yvrongnes,
Notez vueil que je leur laisse
Toutes goutes, crampes et *rongnes*.

(Testament de Pathelin. — Edit. Jacob, p. 205.*)*

Als autres dona *runha* que a penas garisso.

(Le livre de Sydrac. — Manuscrit cité par RAYNOUARD.*)*

TRADUCTION : Aux autres il donne la *rogne*, de sorte qu'à peine ils guérissent.

Rogne est dans le dictionnaire de l'Académie.

ROUGNEUX. — Adj. Qui a la rogne ou *rougne*.

Une brebis *rogneuse* au troupeau met la *rogne*.

(NICOLAS RAPIN, page 172.)

.... Trestuit li mastin *roigneus*.

(Le roman du Renart, tome III, vers 28414.*)*

En tout, je trouvai de plaisir plus que n'ont les *roingneuz* quand on les estrille.

(RABELAIS. — *Gargantua,* livre I, chap. XIII.)

ROULIÈRE. — S. f. Voiture de roulage dirigée par un roulier.

ROUPE. — S. f. (de la basse latinité *raupa,* robe). Houppelande. Espèce de paletot sans taille, ou plutôt de manteau à manches et sans collet, que les ecclésiastiques portent par-dessus leur soutane.

S

SACCARAUD. — S. m. Maussade, malpropre, négligé dans son habillement.

SACQUETER. — V. a. Secouer vivement, tirailler, agiter, bousculer. — Même sens que l'ancien mot *saquer*, dont il est un fréquentatif.

> Se aucuns hom boute ou *sake* un autre homme par ire et par courouch..... il payera l'amende de cinquante sols.
>
> (*Charte de* 1187. — DUCANGE, SACCARE.)

> Li veneres lever cuida;
> Mais cil durement le *saca*.
>
> (*Le bel inconnu. — Roman de la Table ronde* publié par Hippeau, page 51, vers 1430.)

> ..... Puis branslayt la picque, *sacquait* de l'espée à deux mains, de l'espée bastarde, etc.
>
> (RABELAIS. — *Gargantua,* livre I, chap. XXIII.)

SAGOUILLER. — V. a. Barboter dans l'eau; troubler l'eau avec malpropreté.

SAIGNE. — S. f. Marais, terrain marécageux, couvert de joncs. — (Se prononce *Sanïe* ou *Sagne*.)

Ce mot, qui n'est guère plus usité dans le langage comme nom commun, s'est conservé dans certains noms de famille : Lassaigne, Dessaigne, Chauvassaigne, Chassaigne, Malassaigne, Grandsaigne, Saignol, etc., et surtout dans des noms de villages et de terroirs. Dans le Dictionnaire des lieux habités du département du Puy-de-Dôme, publié par M. Bouillet, on compte plus de soixante localités figurant sous le nom de *Saigne* ou de ses dérivés. Et, quant aux lieux dits et terroirs, il n'est presque pas de commune qui n'ait son terroir *des Saignes* ou de *la Saigne*.

SAINFUSQUIN. — S. m. Fortune, avoir d'une personne. Tout ce qu'elle possède : — Il a mangé son *sainfusquin*.

L'Académie admet : *frusquin* et *saint frusquin*.

SANS COMPTER QUE. — Loc. Certainement : — Je veux demander ma retraite, ma profession me fatigue. — *Sans compter que* vous ferez bien !

SARPILLIÈRE. — S. f. Toile grossière, toile d'emballage, serpillière.

Ni que j'a'nport mas una *sarpelheria*.

(PIERRE DE LA MULA. — Cité dans RAYNOUARD.)

TRADUCTION : Ni que jamais il emporte, excepté une serpillière.

SAUPELETTE. — S. f. Culbute, cabriole, cul par dessus tête.

L'un fazio la *soupelette*
Soubre sau argo.
(Noëls en patois auvergnat, page 27*)*.

SAUVE. — Adj. des deux genres. Sauf, sauvé d'un danger : — J'ai été très-dangereusement malade, mais aujourd'hui je suis *sauve*.

.... Permettre seulement aux gentilsfemmes qui estaient assiégées avec le duc de sortir, leur honneur *sauve*, à pied....
(MONTAIGNE. — *Essais*, livre I.)

(Voyez ENFLE, GONFLE.)

SAVOIR.— V. n. : — Il fait frais ici, ça me *sait* bon. — J'étais fatigué d'abord, mais ce feu m'a ravivé, ça commence à me *savoir* bon.

Si nous n'avions pas entendu l'infinitif *savoir ;* si notre mot ne s'employait que comme dans le premier exemple, il faudrait n'y voir que le verbe *être*, et écrire : *ça, c'est bon* pour moi. Peut-être aussi est-ce une transformation du verbe *seoir*, convenir. Ça me *sait* bon, s'interpréterait alors par : ça me *sied* bien, cela me convient, m'est agréable.

SCHABRAQUE ou CHABRAQUE. — S. f. D'après

le dictionnaire de l'Académie, une *schabraque* est une housse, une sorte de couverture qu'on met sur les selles des chevaux de cavalerie.

Chez nous, ce mot n'est employé qu'au figuré et sert à désigner une personne grande, mais sans proportions, dégingandée, déhanchée, sans tournure.

(Voyez nos observations au mot GOUNET.)

SEILLE. — S. f. Seau; espèce de vase en bois pour puiser ou contenir de l'eau.

> En cel puis si avait deux *seilles*.
>
> (*Le roman du Renart*, tome I, vers 612.)
>
> Un vessel à mettre eaue, appelé *seille*.
>
> (*Titre de* 1366. — DUCANGE, SELHA.)

SEING. — S. m. Signe à la figure. Petite tache ou verrue qu'on appelle aussi *grain de beauté*.

> N'a-t-elle pas un petit *sein* en la joue gauche?
>
> (*Ancien Théâtre français*, tome III, page 319.)

SELIN. — S. m. On appelle ainsi, dans certaines parties de la Limagne, notamment dans les communes de Châteaugay, Ménétrol, etc., une sorte de terrain dont la contexture argileuse et compacte est rebelle à la culture.

On remarque sur les terres où le *selin* domine des sortes d'efflorescences blanches et d'apparence *saline*. De là sans doute le nom. — Ce qui, du reste, pourrait faire supposer que le *sel* se trouve en assez grande quantité dans les *selins*, c'est que les bestiaux qui sont,

comme on sait, très-friands de sel, préfèrent les maigres herbes qui croissent dans ces terrains à une nourriture plus copieuse; et que le lait semble être de meilleure qualité lorsque les vaches ont pacagé plusieurs jours dans les pâturages où le *selin* domine.

SEPTERÉE. — S. f. Mesure agraire. Étendue de terrain qui peut être ensemencée avec un *septier* de blé.

La septerée variait beaucoup. Ainsi à Chanonat, Aubière, Saint-Amant-Tallende, Chamalières, Vertaizon, etc., elle était de 800 toises, tandis qu'elle était de 900 toises à Maringues, de 1000 dans une grande partie de la Limagne, de 1,200 à Champeix, à Vic-le-Comte, Nohanent, etc., et de 1,800 dans les cantons de Viverols, de Saint-Gervais, etc.

Le système métrique a remédié à cet inconvénient. Mais, quoique connaissant les mesures nouvelles à l'usage desquelles ils sont assujettis dans les actes, nos paysans ne comptent que par *septerées*.

SERMENT. — S. f. Sarment. Bois de vigne.

— Sa maire calfave l'forn
Et amassa *li sermen*.

(PIERRE D'AUVERGNE, cité dans RAYNOUARD.)

TRADUCTION. Sa mère chauffait le four et ramassait le sarment.

SERRÉE. — S. f. Ne s'emploie guère que dans une seule locution : une *serrée de froid*.

SERRE-MALICE. — S. m. Nom qu'on donne ironiquement à un cercle en laiton dont les femmes de Latour-d'Auvergne s'entourent la tête pour retenir leur coiffure, composée d'un petit voile noir d'étoffe épaisse qui retombe sur la nuque.

Comme tous les anciens costumes d'Auvergne, cette coiffure tend à disparaître entièrement. Il n'y a plus que les femmes âgées qui la portent encore.

SERVE. — S. f. Réservoir d'eau (du latin *servare*, garder); puisard, espèce de citerne où l'on ramasse les eaux pour l'arrosage d'un pré.

> — Ung pré.... Jouxte le pré de Jean d'Aiguebonne, de midi; la *serve* d'Andrieux de La Chal, de jour, bize et nuict.
>
> (*Titre de* 1569, *concernant la Communauté des Mosnérias;* publié par Doniol.)

Serve désignait jadis très-fréquemment un *vivier* ou réservoir à poisson.

> — Poisson mis en *serve*.
>
> (*Coutumes du Nivernais*, chap. 26, art. 5.)

Ailleurs, ce que nous appelons *serve* était appelé *gardoir*, ce qui revient au même.

> — Il y a des estancs ou *gardoirs* avec une marge de pierre tout autour.
>
> (Montaigne. — *Voyages*, page 703.)

SIAU. — S. m. Seau. Ce mot, très-usité, qui, au premier abord, semble n'être qu'une faute grossière,

une corruption du mot français : *seau*, a pourtant sa raison d'être.

Il vient du latin *situla*, d'où l'on fait, en élidant le *t* : *siula*, puis *seille*, *seilleau* et *sciau*, et enfin *siau* et *seau*. C'est une transformation semblable à celle qu'a subie le mot français *veau*, venu de *vitulus*, en passant par *viau*.

Le mot *seilleau*, prédécesseur immédiat de *siau*, se trouve dans Rabelais.

> — Si d'iceluy jus vous mettez dans un *seilleau* d'eau, soubdain vous verrez l'eau prinse.
>
> (RABELAIS. — *Pantagruel*.)

SIMÉDIEUX. — S. m. pl. Simagrées; grimaces; protestations affectées.

Jadis ce mot était fréquemment employé dans la conversation comme une formule d'adjuration. Il signifiait proprement : *Si Dieu m'aide*, *si Dieu m'assiste*, *si m'aist Dieu*.

> — Vous m'avez ci, en ce lieu, *ce m'aist Dieux*, gardé, conduit et aussi amené.
>
> (*Œuvres du roi* RENÉ, tome III, page 2.)

> — . . . . . *semidieux !*
> Il me semble que feriez mieux
> D'essayer gentement et beau
> De chasser de votre cerveau
> Tout cela,.....
>
> (BON. DESPERIERS. — *L'Andrie*, acte II, scène I.)

> — LA MÈRE.
> Je te donray ce qui est mien.

JENIN.

Mais ferez donc?

LA MÈRE.

Ouy! *se my dieux,*
Jenin.

(*Farce de Jenin.—Ancien Théâtre français,* tome 1, page 352.)

LE TAVERNIER.

Voulez-vous du rouge ou du blanc,
Ou de Vanves ou de Baygneux?

LE SAVETIER.

Nous en burons de tous les deux.
Ne ferons pas?

LE CHAULDRONNIER.

M'ayt Dieu! voyre.

(*Ancien Théâtre français,* tome 2, p. 119.)

Et quand il s'est trouvé déçeu,
M'aist Dieu! il m'a fait espier.

(*Maistre Pierre Pathelin.* — Edit. Jacob, page 88.)

Cette expression se trouve plusieurs fois dans *l'avocat Pathelin.*

SI TELLEMENT. — Locut. Pléonasme pour *si* ou *tellement,* employés isolément.

Les pléonasmes de ce genre ne sont pas rares dans les anciens auteurs.

Les lettres sont *si très* menues
Que je ne sçay là où j'en suis.

(*La farce de Colin, fils de Thevot, le maire. — Ancien Théâtre français*, tome 2, page 400.)

Hélas! Venez le voir, beau sire,
Il est *si très* mal patient.

(*Maistre Pierre Pathelin.—Edit. Jacob*, page 59.)

SOMME. — S. f. Une *somme* était autrefois la charge d'une bête de somme ou *sommier*. Au temps des vendanges, comme les chemins n'étaient pas carrossables, les raisins étaient transportés de la vigne à la cave à dos de cheval, d'âne ou de mulet, comme cela se pratique encore dans certains pays montueux du Bas-Dauphiné. Chaque bête portait sa charge ou *somme* composée de deux *bacholles*, une de chaque côté du bât.

De là l'usage, encore existant, d'appeler *somme de vendange*, ou simplement *somme*, le contenu de deux *bacholles*.

Autrefois, le mot *somme* ou *sommade*, avait un sens plus général et ne s'appliquait pas seulement à la charge de vendange.

Et unam *saumam* vini ad missas cantandas..... præcipio reddendam.

(*Charte de 1201. — Gallia Christiana*, tome II, page 323.)

D'une charge ou *somade* de pommes, poyres et autre fructaige, une mailhe.

(*Privilèges de Montferrand*, art. 115.)

Une *saume* de fruits, maille.

(*Privilèges d'Aigueperse*. — CHABROL, tome IV, page 22.)

Les preneurs s'engagent à payer chaque semaine.... treize *saulmes* de charbon en cas qu'il se trouve une veine.....

(*Titre du* 28 *septembre* 1659, *portant bail d'une charbonnière ou mine de charbon à Auzat-sur-Allier*. — Rapporté dans les *Etudes sur le Bassin houiller de Brassac*, *par* M. BAUDIN, page 8.)

SOUE. — S. f. (du latin *sus*, porc). Etable à porcs. — Dans la basse latinité, *sudis*.

Si quis porcellum de *sude* furaverit.

(*Loi salique*, titre II, § 3.)

Le mot *souille*, que l'Académie définit : *Lieu bourbeux où se vautre le sanglier*, a la même origine, et n'est vraisemblablement qu'une corruption de *soue*.

SOUILLARDE. — S. f. Partie d'une cuisine où on lave et où l'on nettoie la vaisselle, les casseroles, etc. Primitivement, lieu où se tenaient les marmitons, ou valets de cuisine qu'on appelait *soillards* ou *souillards*.

Item lesdits religieux, abbé et couvent auront..... un seul queuch ou cuisinier qui ara ung serviteur appellé *soullart* à gaiges.

(*Extrait des statuts d'un monastère.* — DUCANGE — SOLIARDUS.)

A *souillars* et cuysiniers
Peu à peu te fauldra réduire.

(*Le Débat de la Nourrisse et de la Chamberière.* — *Ancien théâtre français*, tome II, page 424.)

SOUS JAMBER. — V. a. Prendre en dessous. — *Sous jamber un mur*, c'est en démolir la partie inférieure, sans attaquer le dessus que l'on soutient à l'aide d'étançons ou de bois de bout.

SOUTRE. — S. m. On appelle *soutres*, les poutres sur lesquelles, dans les caves, on pose les tonneaux pour les élever au-dessus du sol.

Quand la granda cuba e nettiada
. . . . . .
Soubre sau *soutreis* bien settiada.

(*Description de la Vendange, poème patois par* LABORIEUX, strophe 33.)

Traduction. — Quand la grande cuve est nettoyée..... et sur ses *soutres* bien assise.

Dans le Glossaire de Roquefort on trouve le mot *soultre* avec le sens de : par dessous, au-dessous ; ce qui s'accorde avec le sens que nous avons indiqué.

On appelle aussi SOUTRE une espèce de sous-main, buvard ou portefeuille sur lequel les hommes d'affaire posent leur papier pour écrire, et dans lequel ils placent leurs notes.

SUC — SUQUET. — (Voyez CHUC, CHUQUET.)

SURVÊNE. — S. f. Tout ce qu'un fermier est obligé de donner à son propriétaire en denrées, volailles, etc., en sus de son prix de ferme; ou, en d'autres termes, toute chose *venue* au propriétaire, *en sus* du prix de ferme en argent.

T

TABASER. — V. a. Tourmenter, tracasser, importuner; quelquefois frapper, faire du bruit.

TABLÉE. — S. f. Toutes les personnes réunies autour d'une table.—Nous étions là une *tablée* d'amis.

TABLER. — V. n. Rester à table, tenir table: — Nous avons *tablé* depuis cinq heures jusqu'à minuit.

— Faites trève, Messieurs, à toutes vos surprises,
Et, pleins de joie, allez *tabler* jusqu'à demain.
(MOLIÈRE. — *Amphitryon*, acte III, scène VI.)

TACHERON. — S. m. Entrepreneur à la *tâche;* sous-entrepreneur; ouvrier.

TACHOIR. — **TACHOU.** — S. m. Variété de raisins chargée de matière colorante, qui *tache* les mains ou

la figure si on mange ou si on écrase des graines sans précaution. Ces raisins servent à donner de la couleur aux vins qui en manquent. Seuls, ils ne produisent qu'un vin plat et détestable. Le cep qui les porte est remarquable par la teinte rouge de ses feuilles et de son bois.

TAILLEUSE. — S. f. Couturière en robes. C'est le *tailleur* des femmes.

Il y a dans la langue française des anomalies bizarres. Ainsi *tailleur* est français, tandis que *tailleuse* ne l'est pas. En revanche, *couturière* est très-employé, tandis que le vieux mot *cousturier* est tombé dans l'oubli.

TANT PLUS. — Terme de comparaison. — *Tant plus* il y en aura, *tant plus* j'en mangerai.

— Plus on drogue ce mal, et *tant plus* il s'empire.

(REGNIER. — Satire XV, vers 17.)

TASSÉE. — S. f. Contenu d'une tasse. — Nos paysans des pays vignobles ne craignent pas de boire, en travaillant, quelques *tassées* de vin. Pour cela, chacun d'eux porte toujours dans son gousset une tasse soit en bois, soit en fer blanc, soit, très-souvent, en argent.

TATE-POULE. — S. m. Se dit d'un homme excessivement minutieux; tatillon, qui s'occupe de ces petits soins du ménage classés ordinairement dans le domaine des femmes.

TATOUILLE. — S. f. Coups ; série de coups : — Comme il m'avait agacé pendant longtemps, je lui ai donné une *tatouille* dont il se souviendra.

TAUTICHE. — S. m. Méticuleux, d'un caractère indécis ; tatillon.

TAUTOUNE. — S. m. Même signification que *tautiche*.

TAUTOUNER. — TAUTICHER. — V. n. Hésiter ; toucher à tout ; prendre des soins minutieux indignes d'un homme.

TAVELLE. — S. f. Bâton ; morceau de bois de moins d'un mètre, au moyen duquel on enroule et on serre autour d'un rouleau mobile *ad hoc*, les cordes qui assujettissent et maintiennent les objets et les ballots chargés sur une charrette. Ce rouleau est ordinairement placé à l'arrière des voitures et chars ; quelquefois cependant il se trouve sur le devant. (Voyez BILLER.)

> — Une *tavelle* de claye, ainsi nommée au païs (d'Auvergne), que l'on dist un baston long de demi-brassée.
>
> (*Titre de* 1416. — DUCANGE. — TAVELLA.)

Le sens de ce mot : *tavelle*, n'a pas été compris ou connu dans le Glossaire de Ducange.

TEMPLE. — S. f. Tempe.

— Je pense qu'il m'avait, en se couchant, frottée
Les *temples* et les yeux du froid jus de pavot ;
Car je n'entendais pas tant seulement un mot.

(*Ancien Théâtre français,* tome VIII, page 281.)

Ce mot se trouve aussi indiqué (page 902) dans la *Grammaire anglo-française* de Gile du Guez, publiée par Génin dans la collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France.

TERSON — NE. — S. m. et f. Taureau ou génisse âgé de trois ans.

TIRE-LIARD.—S. m. Epithète donnée à un homme avare.— C'est le synonyme du vieux mot *pincemaille.* La *maille* était comme le liard une menue monnaie, dont le nom s'est conservé dans la locution : *Sans sou ni maille.*

TOINE. — TOINON. — TOINETTE. — Noms propres ; abréviations d'Antoine et d'Antoinette.

TOMBÉE. — S. f. Arrivée en masse. — On dit : Nous avons fait à l'improviste une *tombée* à sa campagne ; nous étions au moins quinze.

On dit aussi en parlant d'un marché, d'une foire : Il s'y fait beaucoup d'affaires, c'est une bonne *tombée;* pour indiquer que le lieu du marché est bien placé, soit dans une contrée riche ou populeuse, soit au débouché de plusieurs villages ou cantons, et que, par suite, il y vient beaucoup de monde.

Le mot *tombée* n'est français que dans cette locution: *A la tombée de la nuit.*

TOMME. — S. f. Lait coagulé par la presure. — Après avoir passé par plusieurs préparations, entr'autres : la fermentation et la salaison, la *tomme* se transforme en gros fromage ou *fourme*. (Voyez ce mot.)

Quelques personnes appellent *tomme* tous les fromages fabriqués dans la montagne.

TONDU (Trois pelés et un). — Locut. Le Dictionnaire de l'Académie (au mot TONDU) écrit ainsi ce proverbe : *Il n'y avait que trois tondus et un pelé*, observant en cela l'ordre suivi par Rabelais :

> Mais voyant que là n'estoyent que *trois tigneux et ung pelé* de légistes, se partit dudit lieu.
>
> (PANTAGRUEL, livre II, chap. V.)

Nous le reproduisons tel qu'il est usité dans la Basse-Auvergne, ou du moins à Clermont.

TONNE. — S. f. Petite maison dans les jardins ou dans les vignes. Lieu de repos, abri contre le mauvais temps. C'est ce qu'on appelle, dans les environs de Paris, *courtille;* à Marseille, *bastide;* et ailleurs, *vide-bouteilles*.

Le français a conservé le diminutif *tonnelle*.

Dans l'origine, les petits lieux de repos ménagés dans les vignes ne devaient être que des abris contre le soleil formés avec des branches courbées comme des cercles de tonneaux et recouvertes soit de pampre, soit de plantes grimpantes. Pour les yeux, ces abris avaient alors l'aspect de la maison de Diogène. De là les noms

de *tonne* et de *tonnelle* qui servent à désigner les berceaux de feuillage et les maisonnettes parsemés dans tous les vignobles autour de nos villes.

TOPÊTE. — S. f. Fiole de verre, petite bouteille de forme allongée. — C'est surtout aux bouteilles contenant des médicaments que l'on donne le nom de *topêtes*.

TORGNOLE. — S. f. Léger coup donné avec la main.

TOUPINER. — V. n. Tourner comme une toupie, hésiter, lambiner, être indécis.

L'Académie donne à peu près la même signification à *toupiller*.

D'après Mary Lafon (Tableau de la langue du midi de la France, page 31), le verbe *toupiner* a signifié aussi autrefois : *faire le parasite, courir le pot*. — Dans la langue romane, comme dans notre patois, *toupinou* signifie pot.

TOURTE. — S. f. — « Dans la basse latinité, le mot » *torta* signifiait une grosse miche ronde de pain ordi- » naire. Postérieurement, on nomma ainsi le pain noir » à l'usage des paysans : Le pain qui nous sert de » nourriture est de la *tourte*, disent les statuts des » Chartreux, car jamais nous ne mangeons de pain » blanc. »

(Legrand d'Aussy. — *Vie privée des Français*.)

Chez nous, on entend par *tourte*, tantôt un grand

pain bis rond, tantôt une pâtisserie de forme arrondie. — Quand on dit simplement : la *tourte*, il s'agit de la tourte de pain bis ; mais lorsqu'on veut parler d'une patisserie, on ajoute le nom de l'ingrédient principal qui entre dans la composition ; ainsi : *tourte aux œufs, tourte au fromage*, etc.

> Le suppliant dit à sa femme qu'elle preist un grant pain fetiz, dit *tourte*, et en feist des pièces et les donnast aux poures pour Dieu.
>
> (*Titre de* 1393. — DUCANGE, PANIS TORNATUS.)

Avant d'entamer une *tourte*, on ne manque jamais de faire avec le couteau le signe de la croix sur l'un des côtés.

Autrefois, ce qui prouve combien le mot *tourte* était usité, le métier des boulangers et pâtissiers était quelquefois désigné par le nom de *tourterie*.

> Et ne puets nuls ne nulle faire boulengherie ne *tourterie*, ne pain à vendre, ne tenir four, s'il n'est en la gheude (*corporation*).
>
> (*Règlement des boulangers d'Arras de* 1372. — *Ordonnances des rois de France*, t. V, p. 509.)

TOURTIÈRE. — S. f. Plat, ordinairement en fer battu, sur lequel on met les *tourtes* de pâtisserie pour les faire cuire.

TOUT A L'HEURE. — Loc. Actuellement, maintenant, présentement, tout à l'instant : — Je ne peux pas dîner *tout-à-l'heure*, j'ai une note à terminer.

> ..... *Tout à l'heure* il se glisse
> Dedans le lit.
>
> (LA FONTAINE. — *Contes*, livre IV, conte 10.)

En français, ce mot n'a pas cette signification; il veut dire : *dans un moment,* ou *il n'y a qu'un moment ;* le passé ou le futur, mais non le présent.

TOUT DE MÊME. — Loc. Volontiers.

Voulez-vous faire ceci? — *Tout de même.*

TOUT DE MÊME, exclamation approbative.—C'est bien fait, *tout de même.*

TRACASSE. — Adj. des deux genres, tracassier, tracassière : — Tu es une *tracasse.*

(Voyez BARBOUILLE.)

TRAFIC. — S. m. Bruit, tumulte, tapage. — Ce mot vient sans doute du bruit, du brouhaha qui accompagne inévitablement les marchés, les foires et toutes les réunions où l'on *trafique.*

TRAMOIS. — S. m. Espèce de seigle très-utile aux pays de montagne, en ce qu'il ne lui faut guère que *trois mois* ou environ, pour naître, croître et mûrir.— On le sème en mars pour le cueillir en juin ou juillet.

> Nous n'avons que mengier, pain, ne fèves, ne pois,
> Faillis nous est li vins, li blez et li *tramois.*

(Chronique de Bertrand du Guesclin, par LE TROUVÈRE CUVELIER, tome 1,

page 209. (1) — Publié par CHABAILLE, dans la *Collection des Documents inédits.)*

Nus ne doit mesurer pour vendre et pour acater blé ne *tramois*, fors à la mesure du Vidame.

(Usages d'Amiens.)

Tramois est très-usité dans les environs de Montaigut-en-Combrailles.

TRAVIN. — S. m. Lorsque le vin a été tiré, on porte le marc sous le pressoir, et on obtient un second vin, inférieur en qualité, qu'on appelle *vin de pressoir* ou *travin*.

Le vin de pressoir, d'après M. Baudet-Lafarge *(Agriculture du Puy-de-Dôme)*, est au vin de premier jet dans le rapport de un à quatre.

TREMBLE. — S. m. Tremblement, frisson, peur, frayeur : — Le *tremble* m'a pris, je n'ai rien pu dire.

Per que el cor m'intra en tremol.

(PIERRE D'AUVERGNE. — Cité par RAYNOUARD.)

TREMPE. — Adj. Trempé, mouillé : — Je vais changer de vêtements, je suis tout *trempe*.

(Voyez : ENFLE, GATE, etc.)

(1) Notons, à ce propos, que dans le glossaire qui accompagne le deuxième volume de cette Chronique, nous avons vu le mot *tramois* traduit par : *passage*.

TRIMER. — V. n. Faire un travail pénible, se fatiguer au travail. — *Trimer* est un mot d'argot.

TRISER. — V. a. (du latin *terere*, écraser.) Broyer, piler, écraser. Ne s'emploie guère qu'en parlant du sel qu'on met en poudre dans un mortier ou égrugeoir.

Que tot an'hom *trisar*
Sobr'una post menudament.

(DEUDES DE PRADES, cité par RAYNOUARD.)

Traduction. — Que tout en aille piler menu sur une planche.

TROP. — Adv. Beaucoup, extrêmement : — Je suis *trop* content ; je l'aime *trop*, pour : Je suis *très*-content ; je l'aime excessivement.

Pour ce qu'il estait un grand bateux de gens *trop* plus fort et jeune que le suppliant.

(*Titre de* 1405. — DUCANGE — TROPUS, 2.)

TROP est aussi employé substantivement, soit seul, soit devant un mot auquel il se lie par la préposition *de*, pour exprimer l'idée de *mauvais, bon à rien, de peu de valeur :* — C'est un *trop* d'ivrogne ; on m'a donné un *trop* de chapeau.

N'a ma una bourasse
De quoque *tro* de bezasse.

(*Noël patois.* — *Album auvergnat*, page 84.)

Traduction. — Il n'a pour langes, qu'une mauvaise besace.

Quelquefois, mais plus rarement, *trop* s'emploie seul. Ainsi on dit en parlant de quelqu'un de méprisable, d'un homme de rien : c'est un *trop*.

TURLUBERLU. — S. m. Brouillon, tête à l'évent.

TUYAUTER. — V. a. Arranger les plis d'un bonnet, de manière à former comme une ruche de petits tuyaux.

U

UILHE ou EUILLE.—Adj. des deux genres. Rempli, bourré jusqu'à *l'œil* ou bondon, comme un tonneau.— (Voyez OUILLIER.) — Il a bien dîné, il est UILHE.

(Voyez aussi ENFLE, GONFLE, etc.)

USE. — Adj. Usé. — Ma chemise est *use*. (Voyez ENFLE, GATE, GONFLE, etc.

USETÉ. — S. f. Dépérissement des habits causé par un long usage.

USTACHE ou EUSTACHE. — S. m. Espèce de couteau commun à manche de buis, que l'on fabrique à Thiers et dans les environs, avec de vieilles faux.

V

V. — Dans la prononciation de certains mots où plusieurs voyelles se suivent, la lettre V est quelquefois ajoutée par euphonie. Ainsi, on dit fréquemment : de la *vouate,* au lieu de *ouate;* le mois d'*avout;* la *buvanderie,* pour buanderie; *là voù,* pour là où, etc.

Dans d'autres mots, cette lettre est supprimée; ainsi, il n'est pas rare d'entendre : une *hoûte* (avec H aspirée), au lieu de *une voûte.*

VACHER. — S. m. On donne le nom de *vacher* dans les hauts pâturages à un homme spécialement chargé de faire les fromages.

Le *vacher* habite et travaille dans le *buron* ou *cabane* affecté au pâturage (voyez ces mots).

VACHERON. — S. m. On appelle ainsi dans les montagnes d'Ambert l'aide du *vacher.* Le vacheron

est plus spécialement chargé de conduire les vaches au pâturage et de les surveiller.

VAISSELER. — V. a. Nettoyer et laver la vaisselle. — Cette assiette est mal *vaisselée*.

VAISSELIÈRE. — S. f. Treillis sur lequel on fait égoutter la vaisselle. Egouttoir. — On appelle aussi ce meuble : *érayoir* (voyez ce mot).

VARENNE. — S. f. Terre sablonneuse et maigre. Ce mot est le radical du mot français GARENNE. Mais garenne ne désigne plus seulement la terre et s'applique en même temps au sol et à la superficie.

> La ville de Linières est assise en pays de *Varenne* et mesgre, néantmoins abondant en seigle, avoine, etc.
>
> (CHAUMÉAU. — *Histoire du Berri*, Lyon, 1566.)

Plusieurs bourgs, villages ou hameaux, sans compter les terroirs ou lieux-dits, ont conservé le nom de *Varenne* que leur a sans doute valu la nature du terrain qui les environne. Ainsi, pour ne citer que les principaux : *Varennes-sur-Morge; Varennes,* près Sauxillanges; *Varennes,* près Saint-Clément-de-Régnat; *Varennes,* près Chanonat; *Charbonnières-lès-Varennes,* près Riom, etc.

VATAN ou VA-T-EN (donner son). — Loc. Donner à quelqu'un son *va-t-en,* c'est le chasser, le renvoyer, lui dire : Va-t-en.

> Je luy ay bien rivé son clou... car je luy ay dit.... que j'estais à un.... qui n'estait pas de paille.... que,

s'il prenait ma querelle.... il luy *donnerait une prébende dans l'abbaye de Vatan.*

(*La Comédie des Proverbes. — Ancien Théâtre français,* tome IX, page 48.)

VENTONGE. — S. m. Ouragan, tourbillon de neige (voyez : ESSIR.)

VERSADIS. — S. m. Provin, rejeton de cep de vigne *versé* et couché en terre pour qu'il puisse prendre racine et former un autre cep.

Por rendre una vigna bien bouna,
Ou fau bina, terça, quarta.
. . . . . .
La veursa bien, et.....
. . . . . .
Foué ne sez quants de *versadis.*

(LABORIEUX. — *Poème patois sur la culture des vignes,* strophe 2.)

VEUBLE. — S. m. Petit trou pratiqué au-devant d'un colombier pour servir de porte et de lucarne aux pigeons.

(Du vieux français *véer,* voir, dérivé lui-même du latin *videre.*)

N'est guère plus usité.

VIGE. — S. f. Osier ou saule viminal (*Salix viminea.* — LINNÉ.)

VIGERIE. — S. f. Champ planté en osier ou *vige.*

VIRE-MARION. — S. m. Soufflet. On disait aussi : *Revire-marion.*

> Garde que je ne te donne un si beau *revire-marion* que la terre t'en donnera un autre.
>
> (*La Comédie des Proverbes. — Ancien Théâtre français,* tome IX, page 80.)

Nous ignorons l'origine de cette expression.

VORME. — S. m. Morve, humeur qui s'échappe du nez. — Le mot français *morve* est surtout employé lorsqu'il s'agit des chevaux.

> Escopen sus en sa fas
> Ab salivas et ab *vormas.*
>
> (*Vie de saint Alexis.* — Cité par RAYNOUARD.)

TRADUCTION : Crachant sus en sa face avec salive et morve.

VOYEZ-VOIR. — VOYONS-VOIR. — Loc. Allez voir, allons voir. Voyez, voyons. — Voici la seule explication vraisemblable qu'on ait donnée de cette locution :

« L'impératif *voyez* n'appartient pas au verbe *voir* » qui le suit, mais au verbe *voyer* ou *voier* dont on se » servait autrefois pour dire *aller,* et dont nous avons » conservé les composés : *Envoyer, renvoyer, convo-* » *yer, dévoyer, fourvoyer.* C'est de ce verbe *voyer* » (aller par *voies* et par chemins) qu'est dérivé le mot » *voyou,* si usité aujourd'hui.... »

> (QUITARD. — *Etudes historiques sur les Proverbes français,* page 168)

VUE DE NEZ (A). — Loc. A peu près, environ, sans prendre de mesure.

VUE DE PAYS (A). — Loc. D'un coup d'œil, en considérant l'ensemble, l'aspect général.

> Mais, *à vue de pays*, je connais à peu près le train des choses.
>
> (MOLIÈRE. — *Don Juan*, ou *le Festin de Pierre*, acte I, scène I.)

ADDITIONS.

—

AYARD. — S. m. Espèce de peuplier dont les branches s'étalent plus que celles du peuplier d'Italie.

Ce mot se dit surtout dans les parties de notre département voisines de la Creuse et du Bourbonnais.

CHANÉR (se faire). — Locut. Se faire traîner par quelqu'un dans une voiture à bras, ou même à pied. — Ainsi, lorsqu'une personne qui se promène avec une autre pèse lourdement sur son bras en se faisant traîner comme à la remorque, on dit qu'elle *se fait chaner*.

Cette expression est surtout employée aux environs de Riom.

CHATOUILLE (faire la). — Locut. Chatouiller Gratter de manière à produire un chatouillement.

DÉBRENER. — V. a. Enlever à quelqu'un les ordures dont il est couvert, dont il est *embrené*. Et, au figuré, dégager quelqu'un d'une vilaine affaire.

Le mot EMBRENER étant français, la logique exigerait qu'on dise *désembrener*, tout comme on dit : *désemballer, désenchanter*, etc.

DÉTRAME. — S. f. Lieu, chambre où l'on dépose tous les objets qui ne font qu'embarrasser et encombrer les appartements, tels que les malles, les caisses, les meubles hors d'usage, etc. (Voyez DÉTRAMER.)

GEORGE.—S. m. On appelle ainsi, principalement à St-Amand-Tallende, une sorte de pâtisserie massive composée de plusieurs étages entremêlés de pâte et de cerises. — Le *George* diffère du MILLARD par sa forme et par la contexture plus solide de sa pâte.

SARÇIS. — S. m. Reprise en couture faite grossièrement, sans goût, à la hâte.

SARÇINER. — V. a. FAIRE UN SARÇIS, faire une reprise ou une couture grossière à une étoffe, à un vêtement.

FIN.

ERRATA.

PAGES.	LIGNES.	*Au lieu de :*
6	6	Cantonnée dans les limites; — *Lisez :* Cantonnée dans ses limites.
7	22	Sous les deux premières races, puis, — *Lisez :* Sous les deux premières races. Puis,
22	17	GIRARD DE VIANE. — *Lisez : Gérard de Viane.*
23	24	S'acagnarder. — *Lisez : S'acagnarder* (1).
25	18	On dit d'une personne qu'elle *pique son âne* lorsque. — *Lisez* : On dit d'une personne : *qu'elle pique son âne,* lors-

(1) Ce mot, qui n'est pas français, mais qui est fort employé dans le Berry, nous a paru parfaitement exprimer le sens de notre mot *s'agourer.*

PAGES.	LIGNES.	*Au lieu de :*
27	5	Sanger pique. — *Lisez :* Sangar pique.
28	21	C'est-à-dire son esprit. — *Lisez :* C'est-à-dire : son esprit.
40	15	BAUBILLIEUX.—*Lisez :* BAUBILLEUX.
43	23	GARIN LE LOHERAIN. — *Lisez : Garin le Loherain.*
44	3	Argoteur. — *Lisez :* Ergoteur.
48	21	AUBÉRY LE BOURGOING. — *Lisez* : *Aubéry le Bourgoing.*
48	24	GÉRARD DE VIANE. — *Lisez : Gérard de Viane.*
60	10	Dévancé. — *Lisez :* Devancé.
61	21	Le *carmentrant.*—*Lisez :* le *carmentrant* ou carnaval.
66	13	*Comédie des proberbes,* — *Lisez : Comédie des proverbes.*
70	»	(*A la note.*)—Parallèlement, à Gergovia, entre les vallées — *Lisez :* Parallèlement à Gergovia, entre les vallées.
71	16	Cratère de Nugère, — *Lisez* : Cratère de La Nugère.
72	1	Ad. — *Lisez :* Adv.
73	7	Apehon. — *Lisez :* Apchon.
76	26	Prop. — *Lisez :* Adv.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03003 0574
BOUND
OCT 26
UNIV. OF MICH.
LIBRARY